



Solutions et actions pour la nature
Dialogue Entreprise - Finance

Actes du Colloque

du 27 juin 2022

SOMMAIRE

Introduction	3
Plénière d'ouverture - La biodiversité, un sujet et un défi nouveaux dans le dialogue entre entreprises et acteurs financiers	4
Atelier 1 Le contexte réglementaire français et européen	12
Atelier 2 Vers un objectif mondial « <i>Nature positive</i> » ?	20
Atelier 3 Du local au global : quels indicateurs de biodiversité pour quelles situations ?	28
Atelier 4 La diversité des formats de reporting : avantages, inconvénients, articulations et évolutions	34
Plénière - Comment structurer et utiliser des engagements pour relever le défi de la biodiversité ?	42
Atelier 5 Mesure d'empreinte et trajectoires pour la biodiversité	48
Atelier 6 La biodiversité sous-marine dans le dialogue Entreprise - Finance	52
Atelier 7 Gouvernance et modèles économiques des Solutions fondées sur la Nature	60
Atelier 8 L'émergence d'une classe d'actifs « Capital naturel »	68
Atelier 9 Agriculture et gestion forestière : quels financements pour une gestion favorable à la biodiversité ?	74
Plénière de clôture	80
Conclusion	86
Remerciements	89

INTRODUCTION

Un dialogue nécessaire... et difficile

Dans la perspective de la COP15 et dans le contexte de publication des premiers livrables de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), les associations Finance for Tomorrow (F4T) — devenue Institut de la Finance Durable (IFD) — et Entreprises pour l'Environnement (EpE) ont organisé le colloque DEFi « Dialogue Entreprise - Finance sur les solutions et actions pour la nature » pour ouvrir et lancer une dynamique d'échanges entre institutions financières, entreprises et parties prenantes sur leurs actions en faveur de la biodiversité.

Les objectifs de cette journée étaient multiples :

- présenter les dernières avancées et réglementations permettant la meilleure prise en compte de la biodiversité dans les décisions de financement et d'investissement ;
- clarifier les demandes des acteurs financiers aux entreprises sur leurs risques, impacts sur la biodiversité et dépendances aux services écosystémiques ;
- présenter les propositions des entreprises aux acteurs financiers sur ces mêmes sujets ;
- débattre des conditions et du format selon lequel les entreprises peuvent représenter au mieux leurs risques, impacts et dépendances susmentionnés dans les informations qu'elles communiquent au secteur financier, et dialoguer sur l'usage fait de ces informations par les acteurs de ce secteur ;
- renforcer la dynamique et les engagements des acteurs économiques.

Le colloque a rassemblé plus de 200 experts – dont plus de 65 intervenants et animateurs – issus d'entreprises industrielles, du secteur financier, du conseil et des services, des pouvoirs publics, de grandes écoles, d'ONG et d'institutions scientifiques. Plus de 17 heures d'échanges et de débats de fond ont permis d'étudier plusieurs thématiques complexes, de renforcer les engagements, et ont rappelé le besoin de multiplier les collaborations et les actions en faveur de la biodiversité et du climat sans attendre la mise en place d'indicateurs, d'outils et de méthodes consensuels. Les échanges informels durant la journée ont contribué à cette compréhension mutuelle.

Ce document retranscrit de façon synthétique les débats de cette journée.

Plénière d'ouverture

**La biodiversité, un sujet
et un défi nouveaux dans
le dialogue entre entreprises
et acteurs financiers**

Faut-il mesurer les risques ou engager l'action correctrice ?

La 6^e extinction de masse qui débute se traduit par une perte rapide et importante de la biodiversité mondiale où près d'un million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction¹. Le développement humain touche et dépasse les limites de la planète, ce qui crée des risques pour le fonctionnement des sociétés et en particulier celui des entreprises et des acteurs financiers².

Nombre d'acteurs économiques cherchent aujourd'hui à intégrer ces limites et ces risques dans leurs décisions d'investissement et de financement, expérimentent des solutions, mais les moyens et les méthodes d'évaluation ne font pas encore tous consensus. Certains acteurs financiers ont besoin d'un jugement rapide et promeuvent une gestion basée sur une mesure quantitative agrégée de la biodiversité, à l'image de ce qui est maintenant établi pour le climat ; d'autres (banques) et les entreprises du monde physique, engagés dans la durée, la pilotent à une échelle locale et à l'aide d'une grande diversité d'indicateurs difficilement réductibles à un indicateur intégré unique.

Le dialogue entre acteurs financiers et entreprises du monde physique est donc souvent difficile, et ce colloque cherche à le faciliter par une réflexion sur ses méthodes :

- Comment appréhender les risques créés par la perte de biodiversité ?
- Comment représenter la diversité des enjeux et des actions en faveur de la biodiversité dans le dialogue entre entreprises et acteurs financiers ?
- Comment évaluer les solutions expérimentées ?
- Comment choisir les paramètres et les indicateurs pertinents pour les différents types de décisions ?

Intervenants

Antoine Sire, Directeur de l'Engagement d'Entreprise et membre du Comité Exécutif, BNP Paribas

Catherine Remy, Directrice Environnement et Sociétal, TotalEnergies

Céline Soubranne, Directrice du Développement durable, AXA

Elizabeth Aceituno, Spécialiste Finance Durable, WWF International et Responsable Secteur Finance, Science Based Targets Network (SBTN)

Frédérique Chlous, Professeure d'Anthropologie, Muséum national d'Histoire naturelle

Sébastien Soleille, Responsable de la transition énergétique et environnement, BNP Paribas

Animation :

Camille Maclet, Strategic Director, Finance, The Biodiversity Consultancy (TBC) et **Claire Tutenuit**, Déléguée générale, Entreprises pour l'Environnement.

1. IPBES, Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Résumé à l'intention des décideurs. 2019.

2. *Indebted to nature. Exploring biodiversity risks for the Dutch financial sector.* June 2020.

Accueil et introduction

Céline Soubranne (AXA) introduit le colloque en expliquant l'origine de l'initiative prise par AXA et BNP Paribas, tous deux membres de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), ainsi que des associations Entreprises pour l'Environnement (EpE) et Finance for Tomorrow (F4T).

Parce que AXA est engagé depuis longtemps, et observe une avance française sur la question, il a paru utile d'organiser une journée de partage sur les enjeux et les expériences, pour échanger entre acteurs financiers et non financiers, au moment où la version bêta du cadre de reporting de la TNFD est à l'ordre du jour. EpE et F4T sont des partenaires naturels pour organiser une réflexion collective associant entreprises et communauté financière : plusieurs membres des associations sont engagés dans des pilotes qui peuvent permettre un premier bilan et contribuer à préparer les prochaines étapes. Ensemble, les deux associations réunissent les acteurs pertinents en France.

Sébastien Soleille (BNP Paribas) : En tant que banque, l'impact de BNP Paribas sur la biodiversité est indirect (via les activités de nos clients et des entreprises dans lesquelles nous investissons), donc nous avons besoin d'un dialogue avec les autres acteurs (clients et entreprises avec lesquelles le groupe est engagé, scientifiques et autres parties prenantes) pour pouvoir agir efficacement : comment éco-conditionner les crédits, orienter les flux financiers ? Cette démarche rejoint les objectifs de la TNFD : comment identifier et diffuser au marché des informations pertinentes et utiles ?

Frédérique Chlous (Muséum national d'Histoire naturelle) : Est-il encore nécessaire de vous convaincre du déclin de la biodiversité et de la diminution des capacités de résilience des écosystèmes ? Je préfère croire que non, que vous avez tous en tête les constats argumentés et consensuels mis en avant dans les rapports de l'IPBES, le Rapport sur l'état de l'environnement de l'Union européenne, celui de l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE), et présentes à l'esprit les cinq principales menaces : artificialisation des sols, surexploitation des ressources, changement climatique, pollutions, espèces invasives, qui nous cernent.

Ce que je souhaite discuter devant vous est une notion devenue tragiquement incontournable, celle des limites, que nous avons discutée dans un des Manifestes du

Muséum. Elle nous oblige à nous interroger sur notre rapport au monde. Elle nous donne également la possibilité, une fois assimilée et appropriée, d'agir pour la biodiversité et plus largement de maintenir l'habitabilité de la terre.

La question des limites est relative : un humain ne peut pas vivre avec une fréquence cardiaque à deux battements par minute, en revanche c'est possible pour la baleine bleue lorsqu'elle est en apnée.

Autant que constitutive, inhérente à la vie : le vieillissement et la mort font partie intrinsèque de notre condition d'êtres vivants et d'animaux.

À l'échelle des écosystèmes, les limites deviennent plus incertaines mais elles existent et leur dépassement peut mettre en péril la viabilité des écosystèmes : pensons aux conséquences de l'élévation de la température de l'océan sur la vie des coraux. Ces limites interrogent la capacité de résilience d'un système complexe, c'est-à-dire l'aptitude d'un écosystème à retrouver un fonctionnement et un équilibre après une forte perturbation. La question des points de bascule (*tipping point*) est à ce titre majeure. Car ce nouvel équilibre, s'il advient, impliquera d'autres assemblages d'espèces qui pourront à leur tour fortement impacter les activités socio-économiques, voire menacer directement les populations humaines si elles sont dépendantes d'une ressource qui disparaît.

Revenons aux limites planétaires, telles qu'elles ont été définies à partir de 2009. Sur les neuf limites envisagées, six sont actuellement dépassées (changement climatique, acidification des océans, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, perturbation du cycle de l'azote, du phosphore, utilisation mondiale de l'eau, changement d'utilisation des sols, érosion de la biodiversité, augmentation des aérosols dans l'atmosphère, pollution par introduction d'entités nouvelles). Ces limites, identifiées isolément, renseignent sur l'état de la planète, mais seule la prise en compte de leurs interactions nous permet d'appréhender le système dans son ensemble.

Les scientifiques sont d'accord : nous n'assisterons pas à un effondrement complet et soudain comme dans les fictions hollywoodiennes ; nous devons faire face à des phénomènes aux effets mosaïques et dominos, plus intenses et inégalement répartis dans le temps. Tous seront touchés, c'est une certitude, mais ni avec les mêmes amplitudes ni selon les mêmes temporalités.

La question des limites n'est certes pas nouvelle, elle a été envisagée dès 1972 avec le rapport Meadows (travaux du Club de Rome). Pourtant, en dépit des signaux et injonctions à agir, les travaux scientifiques montrent qu'il n'y a pas eu de transformations notables de nos activités, au contraire.

Pire, l'illimitisme, cette croyance selon laquelle *only the sky is the limit*, c'est-à-dire qu'il n'en existe aucune, est défendue par certains avec des moyens financiers et de communication considérables.

Un extrait de la conférence de Jeff Bezos du 9 mai 2019 en témoigne : « nous avons le choix », y est-il noté : « Voulons-nous la stagnation et le rationnement ? ou voulons-nous le dynamisme et la croissance ? C'est un choix facile, car si nous nous déplaçons dans le système solaire, pour toutes nos activités courantes, nous avons des ressources illimitées. » Peu importe alors les déchets que nous produisons, les destructions que nous occasionnons, les asservissements des populations et des écosystèmes que nous engendrons. Si cet illimitisme construit un récit simple dans un monde complexe, est-ce pour autant vers cela que nous voulons tendre ?

Reconnaître les limites, il est vrai, nous demande un effort individuel et collectif et implique de réexaminer nos approches : il nous faut intégrer les incertitudes, les interactions, les rétroactions, les effets cocktails entre les différentes menaces (climat-biodiversité) et le faire dans un souci constant d'interdisciplinarité et d'intersectorialité ; en privilégiant des approches systémiques, multi-échelles et probabilistes et favorisant l'étude du système Terre ou des échelons régionaux et locaux. Si les experts sont d'accord sur le fait que la trajectoire est négative, il faut l'examiner sur des temporalités diversifiées et l'urgence est là.

Il nous faut également réexaminer notre **rapport au temps** : François Hartog a défini notre régime d'historicité comme le présent omniprésent ou présentisme. Depuis 1989, nous sommes entrés dans cette phase nouvelle où le temps court et l'immédiat s'imposent, occupent tout l'espace et empêchent de structurer une réflexion adossée au passé et ouverte aux futurs possibles. Cette phase est liée aux incertitudes plus nombreuses d'un futur que nous ne sommes plus en capacité d'appréhender et à un passé devenu radicalement différent de celui qu'ont expérimenté les générations qui nous ont précédés. Comment alors se projeter, s'orienter et construire autant d'étapes nécessaires ?

Nos **relations entre humains et aux autres êtres vivants** sont à revoir. Nous partir de la vision anthropocentrique majoritaire dans les sociétés occidentales

qui prône l'ascendant de l'homme sur une nature à conquérir serait sans doute un premier objectif, et non des moindres. Dépasser cette toute-puissance, c'est prendre en compte notre fragilité, notre finitude et reconnaître notre appartenance et notre dépendance au vivant.

Mais le déclin de la biodiversité n'oblige pas seulement à considérer notre rapport aux autres êtres vivants non humains, les populations humaines seront également impactées avec une forte hétérogénéité, ce qui occasionnera des bouleversements géopolitiques majeurs. La nécessité d'une justice sociale chevillée à la justice environnementale a été fortement soulignée par les experts du dernier rapport du GIEC.

J'illustrerai ces aspects par un travail mené par deux historiens américains, Naomi Oreskes et Erik Conway, exposé dans leur ouvrage *L'effondrement de la civilisation occidentale* qui incite le lecteur à se projeter dans le futur (2073) et à faire une analyse rétrospective. Plusieurs dates jalonnent, d'après les auteurs, l'effondrement. Parmi les plus significatives : la fondation du GIEC en 1988, puis en 2009 la COP15 de Copenhague qui est considérée comme le moment de la dernière chance pour agir. Le déni et l'inaction l'ont pourtant emporté. Les auteurs proposent une explication qui repose sur l'image d'un « étau » que constitueraient « le positivisme », d'une part, « et le fondamentalisme du marché », de l'autre. La première met en cause le manque d'intervention des scientifiques dans la sphère politique ; la seconde incrimine, quant à elle, « le néolibéralisme, le capitalisme du laisser-faire » et interroge le sens de ce qui apparaît comme une soif d'expansion, d'exploitation, d'accumulation... toujours plus débridée, en contradiction avec la question des limites.

Ce n'est pas une crise de la biodiversité à laquelle nous faisons face, mais bien une crise de la responsabilité.

En intégrant la réalité des limites, comment agir ?

Les entreprises ont un potentiel d'action considérable, aux côtés des pouvoirs publics et des citoyens. Même s'il en existe bien d'autres, j'appuierai sur un aspect qui me semble remarquable : l'ingénierie de haute qualité qu'elles hébergent et stimulent.

En collaboration avec les scientifiques, l'ingénierie peut en effet favoriser l'intégration de la complexité des systèmes dans des scénarios systémiques, probabilistes à différentes échelles temporelles et géographiques. Elle peut également identifier les leviers, promouvoir ceux dont les bénéfiques s'additionnent et écarter ceux qui ont des effets pervers.

Pour obtenir des résultats probants, ceux dont nous aurons à répondre devant nos petits-enfants, les historiens du XXI^e siècle, qui dresseront le bilan sans concession de nos choix et nos actes, l'ambition doit être forte et sans ambiguïté. Il n'est plus question d'attendre ou de tergiverser, c'est aujourd'hui qu'il faut agir.

Pour conclure, si l'inventivité technique et sociale a permis à l'espèce humaine d'habiter la terre, elle doit également lui permettre de considérer ses limites, l'accompagner dans ces transformations urgentes dont certaines sont radicales et œuvrer à ce que notre Terre demeure habitable.

Table ronde « Présentation et débat autour de la version bêta du cadre de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) »

Antoine Sire (BNP Paribas) : La TNFD a commencé à la suite de la Taskforce for Climate-related Financial Disclosures (TCFD) lancée en parallèle de l'Accord de Paris en 2015. Lorsque la biodiversité a émergé comme un défi de même ampleur, un Informal Working Group a été constitué par quelques grands acteurs et a travaillé pendant une période de sept mois, durant laquelle des institutions publiques et acteurs économiques du monde entier, poussés par le rapport³ d'AXA et WWF, se réunissaient très régulièrement (plusieurs fois par semaine pour les plus actifs) et à l'issue de laquelle fut créée la TNFD. Les liens avec les membres de la TCFD sont restés étroits.

La double matérialité est une notion qui a fait consensus au sein des nombreux participants à cette *taskforce*, alors même que certains acteurs financiers n'ont pas spontanément cette vision. Les impacts de la nature et de la perte de biodiversité sur les entreprises sont le premier thème d'analyse des risques par les acteurs financiers ; l'analyse des impacts matériels des entreprises sur la nature a ainsi été comprise et intégrée par les participants comme élément complémentaire indispensable – ne serait-ce que parce que les activités à impact fort devront faire leur transition – c'est la double matérialité.

La lutte contre le *greenwashing* est un autre des moteurs de la TNFD. Un asset manager allemand a été récemment mis en cause pour avoir présenté comme durables des fonds qui ne l'étaient pas. Pourquoi l'a-t-il fait ? Sans doute parce que la prise de conscience récente de la nécessité d'agir pour le climat a conduit à montrer que l'on agissait, même si l'action n'est pas à l'échelle du défi. Il est essentiel de mettre en place des cadres communs qui assurent la crédibilité de la finance durable.

Camille Maclet (The Biodiversity Consultancy) - modérateur : Quel est l'objectif que la TNFD souhaite atteindre ?

Antoine Sire (BNP Paribas) : C'est simple : la finance a la capacité d'orienter les flux financiers

et doit donc être actrice du changement. La BNP Paribas est née pour financer la révolution industrielle, aujourd'hui, il est normal qu'elle soit actrice d'une nouvelle transition, prenant en compte des considérations autres que strictement financières, comme l'intérêt général et l'environnement. La vision de la TNFD est de donner aux acteurs de la finance et à tous ceux qui ont un impact réel sur la nature comme les entreprises, le WWF ou les autres acteurs de la société civile, des outils pour orienter différemment les flux financiers.

Dans le cas de BNP Paribas, cela se traduit par l'utilisation d'une grille d'analyse à remplir et étudier pour chaque investissement, qui prend en compte la trajectoire climat du client, dans le cadre de l'alignement des portefeuilles sur l'accord de Paris. Nous voulons préparer des outils du même ordre pour la biodiversité.

À toutes les étapes, le risque de *greenwashing* et de reporting inefficace existe, c'est pourquoi la valeur ajoutée de la TNFD est de viser la pertinence et l'efficacité.

Céline Soubranne (AXA) : En 2019, AXA a travaillé avec le WWF sur les risques spécifiques liés au climat et à ses liens avec la biodiversité, avec l'objectif de poser une valeur sur les risques et les services liés à la nature. Cela s'est traduit par le rapport *Into the wild: Integrating nature into investment strategies* (mai 2019) dont la création de la TNFD faisait partie des recommandations.

En effet, ce qui ne se mesure pas ne se pilote pas, et c'est pourquoi AXA a commencé à travailler au calcul de la valeur de la biodiversité. Nos économies sont dépendantes de la biodiversité mais exercent aussi une pression sur elle, ce qui exige une régulation. Pour ce faire, il faut commencer par un recensement des pratiques existantes, puis faire des recommandations. Le reporting permet à tous les acteurs de travailler en transparence avec leurs interlocuteurs.

3. *Into the Wild: integrating nature into investment strategies*. WWF and AXA, 2019.

Le risque est que le foisonnement d'initiatives de reporting ne permette pas de convergence. C'est ce qui a commencé entre la TCFD et la TNFD. Le risque vient entre autres de l'empilement des cadres de référence : il y a besoin de convergence entre la TCFD et la TNFD, avec la question des métriques qui reste centrale et complexe. Il existe un groupe de travail pour intégrer le climat et la biodiversité, notamment via l'atelier NEXUS, dans le cadre de l'initiative *Finance For Biodiversity* (F4B). Cette réflexion a donné lieu au rapport *The Climate-Nature Nexus: implications for the financial sector* (mai 2021) qui étudie les perspectives de rapprochement entre la TNFD et la TCFD. De plus, au sein de l'*Informal Working Group* de la TNFD, des ateliers communs à la TNFD et à la TCFD ont été organisés.

Au sein d'AXA, la mesure de l'impact biodiversité donne lieu à de nombreux travaux :

- publication du rapport *Climate and biodiversity* (juin 2022) : les deux sujets ont été intégrés pour la première fois en juin 2022. Le rapport présente le détail des résultats du CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*) développé avec BNP Paribas, Mirova et Sycomore par Iceberg Data Lab et basé sur l'indicateur d'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance* ou MSA) ;
- pour la mesure de l'impact biodiversité, AXA a commencé par l'évaluation de l'impact de ses sites, bien que ce poste recouvre une part mineure des impacts du groupe. Dans une approche tirée de son expérience dans le développement durable et l'innovation, le groupe a décidé de commencer par des *quick wins* sur ces sites pour apprendre. En ce sens, la mesure de l'impact des sites sur la biodiversité permet de tester et d'affiner la méthode de mesure développée par le groupe et de premières actions de réduction ;
- dans le même esprit, AXA a commencé à agir en faveur de la biodiversité en activant des leviers existant pour le climat, telle la politique d'exclusion des investissements, en l'appliquant aux activités qui exercent une menace directe sur les sites classés *World Heritage*, en particulier à la déforestation. De même, le groupe a mis en place une politique d'investissement positive en investissant un milliard d'euros pour la reforestation, et en lançant un fonds pour l'agriculture régénérative avec Unilever.

Camille Maclet (TBC) : Vous dites que l'attente d'une métrique unique n'est pas une excuse pour ne pas agir tout de suite : j'insiste sur ce point. Elizabeth Aceituno, quelles sont l'approche et la vision de WWF ?

Elizabeth Aceituno (WWF) : Le WWF travaille depuis longtemps sur les risques financiers liés à la perte

de biodiversité, comme en témoignent les rapports suivants :

- *Into the wild. Integrating nature into investment strategies*, mai 2019, WWF France et AXA ;
- *Nature's next stewards: Why central bankers need to take action on biodiversity risk*, juillet 2021, WWF Suisse.

Le WWF cherche à travailler avec les acteurs économiques et a engagé une réflexion systémique qui ne se limite pas à des actions de conservation. Pour que les entreprises puissent changer, il faut des outils de mesure. Nous avons travaillé avec des *think tanks*, gouvernements, entreprises, etc. et publié des rapports techniques. Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que les choses ne changeront pas « *by the market for the market* », mais dans un « *science based market* » et avec des politiques publiques.

Le WWF contribue ainsi en tant qu'organisation non gouvernementale aux initiatives des organisations internationales de référence en lien avec la biodiversité. La TNFD étant une initiative financée par l'ONU et fondée sur la science, elle s'inscrit dans le périmètre du WWF. Dans ce cadre, le WWF a apporté un soutien technique à la réalisation du rapport *Testing a nature-related risk framework in the consumer staples sector, Learnings from soy supply chains* (2022) réalisé par UNEP et Global Canopy.

La TNFD est très liée au cadre de l'action des États qui est attendu de la prochaine COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique : cet accord-cadre (*Global Biodiversity Framework*) doit définir des objectifs globaux pour la biodiversité qui sont essentiels pour cadrer l'action des organisations publiques et privées.

D'autres initiatives montrent l'importance de l'action publique pour l'intégration de la biodiversité dans le monde économique :

- le *Global Environment Facility* (GEF), qui est le bras financier de la CBD de l'ONU, a contribué au financement de la TNFD ;
- la publication de la coalition du G7 sur le climat et les risques environnementaux inclut des recommandations de « *greening finance* » et pas seulement de « *financing green* ».

L'enjeu est de rendre la TNFD, aujourd'hui approche volontaire d'acteurs de marché, réglementaire dans la plupart des États, et homogène dans le monde.

Camille Maclet (TBC) : Les objectifs de la TNFD rejoignent-ils ceux de la TCFD ?

Elizabeth Aceituno (WWF) : Oui. Faisons le parallèle avec le climat : le secteur privé s'est mobilisé sur le climat parce que les accords de Paris fixaient un objectif très clair. Il faudrait la même chose pour la biodiversité, ce qui exige des outils de mesure. La volonté politique est bien présente : la TNFD a été endossée par le G7, est présente dans les débats du G20, et les ministres des Finances de ces pays ont récemment publié un rapport commun. Je vois donc, sur le papier en tout cas, une volonté politique pour favoriser une convergence des ambitions.

Camille Maclet (TBC) : Une grande question est ainsi de savoir si la TNFD deviendra réglementaire, mais la taskforce fait face à un défi d'appropriation par le marché avant que cela ne devienne possible. On fait donc des tests, comme sur la version bêta du cadre, pour voir comment réagit le marché. Catherine Remy, comment cela se passe-t-il dans une entreprise comme TotalEnergies qui a commencé ces tests ?

Catherine Remy (TotalEnergies) : Nous avons trouvé les recommandations de la TNFD très pragmatiques : elle se base sur une itération de tests de sa version bêta à laquelle TotalEnergies participe. Les premiers retours d'expérience sur les piliers de la TNFD sont synthétisés ci-dessous :

- **Pilier Stratégie :** nous voulons tester différents scénarios : pour le climat, cela signifiait tester des scénarios à 1, 2 ou 4 degrés Celsius, mais pour l'érosion de la biodiversité, c'est très compliqué de définir des scénarios pour les tester. Honnêtement, nous avons trouvé cela très difficile.
- **Pilier Gestion des risques :** le recensement des dépendances est en cours mais le groupe se heurte à la difficulté de modéliser le vivant et d'évaluer les risques ;
- **Pilier Métriques et objectifs :**
 - > **Difficultés :**
 - rendre compte de la biodiversité dans son aspect global et dans son aspect local, au point de pouvoir fixer des objectifs pour le groupe ;
 - recenser les dépendances de l'entreprise à la biodiversité sur toute la chaîne de valeur.
 - > **Initiatives :**
 - lancement d'un pilote avec UNEP-WCMC (*UN Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre*) pour déployer l'indicateur BISI (*Biodiversity Indicators for Site-based*

Impacts) avec l'objectif d'avoir un indicateur site par site. Pour ce faire, le groupe a créé un registre de l'ensemble des impacts locaux sur dix sites sélectionnés. Deux métriques sont agrégées dans cet outil : le MSA.km² et la métrique STAR développée par l'UICN.

L'autre défi était de mesurer l'impact de nos activités sur la biodiversité. Notamment, comment comprendre dans un indicateur unique les nuances entre impacts local et global ? Ou encore, comment prendre en compte l'impact de toute la chaîne de valeur ? Nous cherchons aujourd'hui un indicateur local, site par site : ici, pour les éoliennes, là pour le solaire, ou encore pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement entre gaz et pétrole.

Ainsi, nous avons regardé pilier par pilier, pour voir si nous étions alignés sur les recommandations de la TNFD. La localisation des interfaces avec la nature est également clé : il faut gérer ses fournisseurs non pas au rang 1, mais en remontant à ceux qui ont un impact direct sur la nature.

Camille Maclet (TBC) : Avez-vous pu faire remonter votre expérience auprès de la TNFD ? Est-ce facile ? La taskforce est-elle à l'écoute ?

Catherine Remy (TotalEnergies) : Très bonne question, nous n'avons pas encore adressé de retour à la *taskforce*, mais c'est aussi l'objectif de cette journée.

Antoine Sire (BNP Paribas) : Nous sommes une banque, c'est-à-dire une entreprise qui fait du crédit et accompagne ses clients sur un certain temps. Nous avons donc besoin, pour distribuer les crédits, de prévoir un minimum comment évoluera la situation de notre client en conséquence de l'érosion de la biodiversité et aussi quel impact ses activités ont et auront sur la biodiversité (biodiversité entre autres, car il y a plusieurs autres considérations : droits humains, impact sur les communautés, droit des affaires, climat...) ; les activités ayant les impacts les plus importants sont aussi les plus exposées au risque de transition.



Atelier 1

Le contexte réglementaire français et européen

Cet atelier était dédié au rappel des différentes réglementations françaises et européennes qui régissent les pratiques de divulgation de données en lien avec les impacts et les dépendances à la biodiversité des entreprises et des institutions financières.

L'atelier a fait intervenir des régulateurs et des institutions financières qui ont présenté le volet biodiversité de leurs réponses aux obligations de divulgation liées à l'article 29 de la loi Énergie-Climat (au niveau français) et par la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR, au niveau européen).

La prochaine directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive⁴ (CSRD) qui réglera les déclarations extra-financières des entreprises sur leurs impacts environnementaux a également été évoquée.

Au-delà, un débat avec l'audience a permis d'étudier les questions suivantes :

- Comment répondre à ces réglementations ?
- Quelles sont les difficultés dans leur application ?
- Comment anticiper et s'adapter à ces nouvelles réglementations ?
- Quelles articulations, cohérence et efficacité entre ces régulations ?
- Quels sont les effets de l'application de ces réglementations ?

Intervenants

Aurélien Girault, Chargé de mission Finance durable, Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Jean-Guillaume Péladan, Directeur de la Stratégie Environnement, Sycomore Asset Management

Laurent Clerc, Directeur d'étude et d'analyse des risques, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Michèle Lacroix, Directrice du Développement Durable, SCOR

Animation :

Alexis Gazzo, Associé, Climate Change & Sustainability leader, France, EY

4. Adoptée en juillet 2022 et publiée en décembre 2022.

Table-ronde

Aurélien Girault (CGDD) : La réglementation s'enrichit depuis 5-6 ans en France et depuis 4 ans au niveau européen. En France, l'article 173-VI de la LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) a créé les premières exigences de reporting et de transparence pour les acteurs financiers ; l'article 173-IV pour sa part impose aux entreprises non financières de renforcer la transparence sur les données climatiques. Au niveau européen, les réglementations sont nombreuses : en 2018 et 2019 sont intervenus un plan d'action pour financer la croissance durable, incluant notamment la taxonomie européenne des activités durables, la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation de novembre 2019), ou encore le règlement *benchmark* qui encadre la fourniture et l'utilisation des indices de référence au sein de l'Union européenne.

En France, l'article 173-VI avait introduit un mécanisme de *comply or explain* mais son bilan d'application révèle que 10 % des entités concernées ne font en fait ni l'un ni l'autre. La SFDR a permis de mettre à jour la législation française, ce qui a conduit à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC) en 2020. Son objectif est de renforcer les exigences de transparence « ESG », tout en mettant la biodiversité au même niveau que le climat. Ce sujet de la biodiversité n'est pas bien connu ni maîtrisé, mais il est malgré tout utile de sensibiliser et obliger les acteurs à se poser des questions sur le sujet.

En parallèle, au niveau européen, la taxonomie est en cours de construction : les travaux techniques sur les critères de biodiversité devraient aboutir mi-ou fin 2023 plutôt que fin 2022 comme initialement prévu. Le sujet de la biodiversité est très complexe et il faut beaucoup de critères pour savoir si une activité mérite de voir les flux financiers qu'elle attire augmenter ou non. La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est étroitement connectée avec cette taxonomie ; c'est un cadre de normes de reporting en développement, qui inclut un volet biodiversité et reprend les six objectifs de la taxonomie. Ce volet n'est cependant pas achevé, l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) y travaille.

En complément, une proposition de règlement sur la déforestation importée est à l'étude, ainsi qu'une directive sur le devoir de vigilance ; avec la mise en place de process dédiés et une obligation de les faire auditer, elle ira plus loin que la transparence apportée par l'article 29 de la LEC. Tout récemment, la Commission européenne a enfin publié un « paquet Nature » qui prévoit la restauration des espaces et forêts détériorés d'ici 2050 et « l'usage durable » des pesticides.

L'actualité réglementaire est ainsi très riche aux plans français et européen. Beaucoup de choses sont pilotées au niveau européen, la Commission européenne s'est emparée des sujets de finance durable et de biodiversité.

Michèle Lacroix (SCOR) : La réglementation a toujours aidé à pousser ces sujets, c'est un soutien à la démarche des entreprises : tant que la pression réglementaire n'existe pas, il y a des actions volontaires ciblées de la part des entreprises, mais elles ont du mal à articuler une stratégie et une vision globales et à modifier leur comportement d'assureur et réassureur (dans le cas de SCOR), mais surtout le comportement de toutes les entreprises et des agents économiques.

La réglementation est une opportunité de faire remonter ces sujets jusqu'aux COMEX et aux Conseils d'Administration ; elle a mis en visibilité des indicateurs extra-financiers et réaffirmé l'importance de prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux et non la seule rentabilité incarnée par des indicateurs exclusivement financiers. Le passage de l'article 173 à l'article 29 de la LEC ne paraît pas si révolutionnaire. Le changement climatique a un impact négatif sur la biodiversité et la perte de biodiversité contribue à l'accélération du réchauffement climatique, ce ne sont pas deux sujets indépendants, l'article 29 amène une dimension supplémentaire à la thématique globale de la nature et de l'environnement mais dans une continuité d'esprit avec l'article 173 qui ne portait que sur le climat.

Sur le changement climatique, le KPI des émissions de GES fonctionne bien ; en revanche tous les acteurs sont un peu bloqués par la difficulté de trouver une métrique appropriée pour la biodiversité.

La réglementation et les engagements internationaux constituent un soutien extraordinaire pour que les entreprises puissent bâtir des stratégies climatiques et environnementales crédibles. À cet égard, SCOR attend que la COP15 sur la biodiversité à Montréal fixe des objectifs en termes de biodiversité.

Le secteur privé se mobilise par des initiatives nationales, européennes, internationales pour essayer de trouver des solutions et des métriques. Il faut commencer dès maintenant à faire de l'engagement sur la biodiversité, même sans métriques disponibles, pour surmonter les blocages de l'article 29.

En matière de climat, il s'agit d'identifier les secteurs les plus émetteurs, de repérer les grandes entreprises de ces secteurs, et d'agir avec celles-ci en priorité. Les organismes financiers ont alors deux possibilités : opérer par exclusion des investissements et participations non alignés avec l'Accord de Paris, ou bien les accompagner dans leur transition afin de les rendre moins nocifs pour le climat. Cette seconde voie est souvent préférée.

Climat et biodiversité sont fortement interdépendants, comme en attestent les feux en Australie : le changement climatique constitue un danger majeur pour la biodiversité, cette dernière étant un rempart majeur contre des effets trop délétères du changement climatique.

Laurent Clerc (ACPR) : Au niveau des superviseurs, le risque biodiversité est beaucoup moins mature que le risque climatique. L'article 29 de la loi Énergie-Climat rentre en application cette année et l'ACPR va devoir s'assurer que les établissements sont conformes. C'est un sujet nouveau et difficile : l'ACPR a un mandat de stabilité des institutions au niveau individuel, alors que la biodiversité est un risque systémique difficile à décliner en risque pour une entreprise donnée. Ce n'est donc pas forcément dans l'ADN des superviseurs. Peu de superviseurs considèrent d'ailleurs que c'est dans leur mandat au niveau international. Mais aux niveaux français et européen, la biodiversité est directement évoquée dans les textes, y compris avec la double matérialité qui vise non seulement l'impact de la nature sur la finance mais aussi l'impact de l'investisseur ou l'assureur sur la biodiversité et l'environnement.

L'année dernière, cinq ateliers ont été organisés sur la biodiversité avec les principaux acteurs de la place (des banques, des assureurs et des gestionnaires d'actifs). Leurs principaux enseignements sont :

- **fort engagement de la Place de Paris**, avec de nombreuses institutions signataires d'accords, des principes de l'Équateur, de la convention sur la protection des zones humides, avec également plusieurs initiatives collectives visant à développer des méthodologies ou encore la participation à des coalitions ;
- **difficulté à définir une stratégie d'alignement pour la biodiversité** comme cela a été fait pour le climat avec l'alignement sur la trajectoire d'émissions permettant l'atteinte des engagements de l'Accord de Paris : problème de diversité et de comparabilité des objectifs et des méthodes, problème d'agrégation des résultats, méthodologies et objectifs multiples ;

- **difficulté pour les établissements financiers à mesurer leurs dépendances et impacts** : les impacts sont indirects et diffus, les établissements financiers ne sont pas en première ligne et doivent donc comprendre ce que font leurs clients avec même un devoir de conseil ; les dépendances d'un établissement financier à la biodiversité sont aussi indirectes, alors que celles de secteurs comme la production alimentaire ou l'agriculture sont plus faciles à identifier ;
- **difficulté sur les indicateurs à développer** : l'année prochaine, les établissements devront reporter des indicateurs sur les impacts et dépendances en distinguant ce qui relève de l'impact du secteur d'activité et de la dimension géographique et locale (les impacts peuvent être très locaux, mais il est difficile pour une banque de localiser précisément l'impact local d'un prêt financier) ; la question des moyens financiers à y consacrer se pose ;
- **les publications volontaires (ex. : rapports TCFD) des établissements ne contiennent généralement pas l'information que recherchent les superviseurs** : les rapports restent très généraux, les méthodologies très hétérogènes, le lien entre impacts, dépendances et risques n'est pas explicite.

Face à un foisonnement d'initiatives privées mais encore émergentes, l'ACPR poursuit et encourage donc des travaux pour faciliter la convergence vers des métriques et des méthodologies communes.

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore AM) : Le tsunami réglementaire est une réelle opportunité pour Sycomore. L'enjeu est de rentrer dans un monde qui prend en compte les limites planétaires et notamment la biodiversité. Le b.a.-ba est d'informer et de sensibiliser. La TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) est une réelle opportunité en ce sens, en espérant qu'elle parvienne à absorber la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures), puisque le changement climatique est l'un des facteurs d'érosion de la biodiversité. Il est crucial de reconnaître et d'intégrer les interdépendances entre les enjeux climat et biodiversité.

Sycomore est une entreprise à mission depuis deux ans. Nous avons rendu publique notre stratégie vis-à-vis de la nature dès 2016 et nous pensons que la transparence constitue un élément essentiel, y compris en matière d'impact sur la biodiversité. De même, sans gouvernance adéquate et capable de se saisir des enjeux biodiversité, il n'est pas possible de construire et mettre en œuvre une stratégie biodiversité pertinente.

Pour Sycomore, c'est une gouvernance externe (le comité stratégique environnement créé en 2015) qui a guidé la construction de notre stratégie environnementale dite « stratégie capital naturel ».

Sur le volet « gestion des risques », la TCFD puis la TNFD sont des aides majeures. Bien qu'il s'agisse d'initiatives volontaires, elles constituent déjà une étape préréglementaire et donc invitent fortement les acteurs à s'en saisir. C'est en suivant les recommandations de la TCFD que Sycomore a structuré ses analyses des risques physiques et de transition liés au changement climatique mais aussi l'ensemble des risques environnementaux. Cette évaluation des risques constitue une partie significative de notre note extra-financière, qui elle-même influence nos prix-cibles des actifs et nos décisions d'achats des actions et obligations.

Sycomore n'a pas attendu qu'un travail sur les scénarios d'alignement à une trajectoire globale de retour à une biodiversité prospère soit initié par la TNFD. Il existe déjà une mine d'informations provenant de deux sources principales, d'une part les études scientifiques et les bases de données d'analyse de cycle de vie et, d'autre part, les labels environnementaux. Sycomore a co-construit avec les cabinets I Care et Quantis la métrique NEC (*Net Environmental Contribution*) qui agrège tous ces enjeux (climat et autres composantes environnementales qui exercent des pressions sur la biodiversité) pour positionner les éléments des portefeuilles d'investissement. La NEC permet de classer les entreprises et les agrégats d'entreprises (fonds, indices ou secteurs) sur une échelle de -100 % à + 100 %,

avec le 0 % comme moyenne mondiale de l'économie. Un gestionnaire d'actifs peut ainsi positionner l'ensemble de ses portefeuilles par rapport aux risques de transition et le gérer avec ce critère. La méthodologie NEC est publique ainsi que ses sources (*open source*).

Des outils de mesure des impacts des entreprises sur la biodiversité commencent à émerger. Sycomore en utilise deux : la NEC pour positionner l'entreprise par rapport à la moyenne mondiale, score relatif d'alignement ou contribution nette, et la CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*), mesure d'empreinte absolue en surface d'équivalent artificialisation. Grâce à ces outils, les analystes arrivent à améliorer leur évaluation de la stratégie et des politiques biodiversité des entreprises. Par exemple, l'analyse de l'empreinte biodiversité de L'Oréal, telle que produite par la CBF, montre qu'elle provient à 99 % de son scope 3 (principalement amont) et à 99 % aussi de l'usage des sols (pour les approvisionnements en matières premières notamment végétales). La politique de L'Oréal est donc à analyser en priorité sur sa chaîne d'approvisionnement.

Ces indicateurs permettent de juger si l'entreprise a une stratégie qui intègre ses impacts les plus matériels. Les outils NEC et CBF montrent aussi les secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité et confirment que les secteurs les plus à risque ne sont pas les mêmes que ceux identifiés pour le changement climatique : pour la biodiversité, six secteurs représentent 90 % des impacts : papier et forêts, services financiers et assurance, industrie, chimie, boissons et alimentation, et approvisionnement en métaux et minéraux.

Échanges entre intervenants

Quelles sont les mesures qui permettraient d'avancer ? Il y a un tsunami réglementaire, mais comment suivre des métriques, des méthodologies et des scénarios consensuels qui ne sont pas encore disponibles ? Comment articuler et mettre en cohérence les différents niveaux de réglementation (IFRS, ISSB) ? Comment avancer pour que les choses se mettent en place de manière efficace ?

Laurent Clerc (ACPR) : En ce qui concerne la biodiversité, il n'y a pas vraiment de travaux convergents à l'international hormis ceux conduits par la TNFD. Concernant le climat, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a proposé des standards. À l'échelle européenne, l'EFRAG, qui travaille pour la Commission européenne, a créé un standard biodiversité (ESRS 4). En France, il existe aussi quelques labels : le label ISR,

piloté par le ministère des Finances, et le label Greenfin, contrôlé par le ministère de l'Écologie.

La Fondation IFRS (International Financial Reporting Standards) commence à travailler sur son standard environnemental. Sur le climat, on observe une bonne convergence avec les indicateurs demandés par la Commission européenne. La seule nuance entre la Commission européenne et les IFRS semble résider dans la prise en compte de la double matérialité : l'Europe s'intéresse autant aux impacts des institutions financières qu'aux risques qui pèsent sur elles tandis que la Fondation IFRS se concentre sur les risques. Enfin, le *Network for Greening Financial System* (NGFS) – le réseau des banques centrales et des superviseurs créé notamment à l'initiative de la Banque de France – a commencé à travailler sur des scénarios prospectifs

d'évolution de la biodiversité. Il n'y a pas de consensus fort comme sur le climat. Les banques centrales de Chine, de France et des Pays-Bas sont motrices dans ce travail sur le développement de métriques et de scénarios, mais elles n'ont pas encore le même degré de maturité sur la biodiversité que sur le climat.

Aurélien Girault (CGDD) : Des initiatives ambitieuses émergent, mais il y a surtout des institutions de niche qui se consacrent à ce sujet. Le rôle des institutions européennes et internationales est indispensable (OCDE, OMC, FMI, banques multilatérales de déve-

loppement, etc.). L'OCDE a formé un comité sur les marchés financiers, l'intégration des sujets ESG y est très récente. La Commission européenne travaille avec des institutions hors Union européenne sur des points de convergence entre la taxonomie européenne et les taxonomies présentes dans d'autres juridictions.

Il faut de la convergence dans les KPI mais aussi dans l'ambition et ce n'est pas encore le cas. Les sujets environnement et biodiversité doivent être intégrés dans les institutions. La France et l'Europe sont en avance mais l'enjeu est aussi d'entraîner toutes les institutions au niveau mondial.

Échanges avec l'audience

Y a-t-il un besoin d'organiser et réglementer les labels qui sont créés à profusion ?

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Il n'y a pas un trop-plein de labels aujourd'hui dans la finance (Greenfin qui est très exigeant, ISR qui est générique, Finansol qui se concentre sur l'économie solidaire), il y en a même beaucoup moins que dans beaucoup d'autres secteurs (alimentation, construction, cosmétiques, etc.). C'est donc récent dans la finance, où ils constituent un véritable outil de communication auprès du grand public et contribuent à mieux informer les épargnants. À noter que le label Greenfin, innovation française réussie, mériterait d'être plus connu.

Laurent Clerc (ACPR) : Les labels sont très importants pour les superviseurs. Le risque de *greenwashing* est toujours présent. L'AMF travaille sur ces sujets car les labels sont cruciaux pour la confiance des investisseurs, et a déjà publié une recommandation.

Aurélien Girault (CGDD) : Le label ISR est piloté par Bercy et Greenfin est piloté par le ministère de la Transition écologique. Le fonctionnement de ces labels est donc garanti par les pouvoirs publics. L'enjeu est aussi d'étudier comment les articuler avec l'écolabel européen sur les produits financiers qui devrait être opérationnel début 2024 (à confirmer). D'autres enjeux résident dans la réglementation des labels financiers (l'ISR est en refonte) et l'articulation entre les labels aux niveaux français et européen pour améliorer la visibilité et lisibilité pour l'épargnant.

Michèle Lacroix (SCOR) : L'investisseur institutionnel doit être capable d'orienter son portefeuille, de piloter

ex ante. Il va falloir apprendre à orienter les choix et pas uniquement à mesurer. Nous sommes encore très loin d'avoir une métrique, et d'être capables de l'appliquer à un contexte international (par exemple, dans les pays émergents, il y a très peu de données, alors que ces pays concentrent souvent les *hot spots* de biodiversité). Nous ne sommes pas du tout en capacité de faire des simulations de portefeuille qui prennent en compte d'autres paramètres que ceux liés au couple risque/rentabilité, ni de faire des choix selon des métriques et des scénarios spécifiques à la biodiversité. Dans ce contexte, un label peut avoir un intérêt. L'objectif du label doit aussi être bien clair : ces dispositifs fonctionnent bien pour informer les épargnants, mais ils ne sont pas forcément utiles pour piloter une stratégie de décarbonation ou de préservation de la biodiversité pour un portefeuille. Il convient de toujours se demander « pour quoi faire ? » : sur le climat, un portefeuille peut être neutre en carbone ; cela n'aura aucune conséquence sur la réduction des émissions de GES au niveau planétaire s'il se contente d'investir dans des entreprises non carbonées. Ce n'est pas par des labels qu'on résoudra les crises du climat et de la biodiversité.

Pourquoi le calendrier de la CSRD est-il si différent de celui de la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ?

Aurélien Girault (CGDD) : Certains retards ont été constatés en raison du processus de décision européen, suspendu aux décisions des co-législateurs (les États membres et les parlementaires européens). Le processus de négociation européen entraîne une inertie. Cette dynamique décalée a aussi été observée pour la taxonomie : les acteurs non financiers (les entreprises) n'étaient pas impliqués dans la proposition initiale de la

Commission européenne. Les régulateurs apprennent en marchant et ont en partie mesuré l'ampleur des travaux après avoir annoncé les calendriers de ces réglementations. Tous ces éléments politiques et techniques ont conduit à décaler le calendrier. Les travaux liés au développement de la CSRD ont commencé en retard notamment parce qu'il a fallu revoir les *non-binding guidelines* de la NFRD (*Non Financial Reporting Directive*).

À défaut de disposer d'un niveau de granularité suffisant, n'allons-nous pas être contraints d'utiliser des données sectorielles plutôt qu'à l'échelle de l'entreprise ? ou des données à l'échelle européenne plutôt que française ? Est-ce que le régulateur va accepter ces données sectorielles plutôt que des données environnementales spécifiques à l'entreprise ?

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Une quantité importante d'information est déjà disponible. Même si les données proposées par les fournisseurs de données ESG anglo-saxons (qui constituent un oligopole) sont de qualité médiocre, beaucoup d'autres informations (nature et certification des produits et services vendus, sur lesquelles les entreprises sont transparentes et souvent très vocales) sont déjà largement disponibles. En tant qu'asset manager, nous avons donc les moyens de connaître les ordres de grandeur des impacts, même si le processus d'apprentissage est lent, car il nécessite une montée en compétence importante. Il est possible de commencer à décider autrement sans attendre que des trajectoires soient disponibles, ou que la taxonomie européenne soit achevée. La taxonomie a encore des lacunes énormes (elle ne comporte rien sur l'alimentation ou le textile qui ont pourtant des impacts très lourds). Les informations déjà disponibles permettent toutefois de faire beaucoup de choses.

L'ambition de la CSRD est-elle de couvrir toutes les entreprises, y compris les PME ? Des réglementations ESG spécifiques aux PME vont-elles émerger, où ? Et que peuvent faire les banques pour récupérer ces données ?

Laurent Clerc (ACPR) : La CSRD est désormais applicable à un plus grand nombre d'entreprises (environ 11 000) et les seuils ont été abaissés : toute entreprise européenne de plus de 500 salariés ou dépassant les 40 millions d'euros de chiffre d'affaires est concernée depuis janvier 2022. Le seuil sera abaissé à 250 salariés en 2024 permettant d'élargir l'application de la CSRD à environ 50 000 entreprises. L'application de critères ESG sur les décisions d'investissement permettra de collecter beaucoup d'informations sur les entreprises.

Souvent, l'information est collectée ponctuellement lors d'une décision d'investissement, mais le suivi de l'information dans le temps n'est pas fait. La problématique est de maintenir le lien avec l'activité réelle qui, elle, est financée au cours du temps. Des risques et des ambiguïtés persistent : est-ce que les plans de transition tels qu'entendus au niveau européen sont des plans de décarbonation, des plans de réduction d'impacts ou de diminution des dépendances ? Il reste encore beaucoup de clarifications à apporter sur ces questions.

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Les PME emploient 60 % à 70 % des personnes salariées en Europe. Or, ces réglementations sont surtout conçues pour s'appliquer aux grandes entreprises. L'avantage de la TNFD est qu'elle s'applique à tous les acteurs économiques. Risques physiques et risques de transition peuvent être analysés et anticipés indépendamment de leur taille. Mais, en effet, la réglementation ne va pas tout résoudre, car elle ne s'applique pas à tous, et elle s'applique seulement au niveau européen. L'avantage de la NEC, c'est que plus l'entreprise est petite, plus c'est facile à calculer.

Michèle Lacroix (SCOR) : Les institutions financières ne pourront pas changer leurs politiques d'investissement sans ces données. Les PME non concernées par la législation risquent d'être pénalisées, car ce processus de transparence fait partie du processus d'octroi des prêts, et donc de la possibilité de financement des PME. Elles doivent s'y préparer.

Est-ce qu'avec ce reporting systématique, on ne va passer des occasions intéressantes de décarboner ? Quel est le risque à ne pas avoir les bons projets ?

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Plus il y aura de transparence, moins il y aura de risques cachés. L'important est aussi d'évaluer les éventuels arbitrages entre climat et biodiversité, car cibler un seul enjeu est un piège.

Michèle Lacroix (SCOR) : C'est tout l'intérêt de l'élaboration d'une stratégie. On parle beaucoup de risques, mais il ne faut pas oublier les opportunités. La théorie du changement qui sous-tend la politique de SCOR se décline en trois volets : décarboner le portefeuille, y compris de façon sectorielle, pour réduire le risque, accroître l'engagement avec les entreprises pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs trajectoires de décarbonation, et investir dans les activités bas carbone pour accélérer leur déploiement. Si on

considère que l'on traite le changement climatique sous l'angle du risque seulement (le premier volet), on perd des pans entiers de la réussite de la diminution des émissions de GES et de la contribution de l'entreprise à cette diminution. Il ne faut pas oublier la capacité des acteurs financiers à faire évoluer l'économie et à faire changer les comportements.

Dans quelle mesure les opportunités sont-elles prises en compte dans la CSRD et les travaux de l'EFRAG ? Est-ce que l'EFRAG a prévu des clauses de revoyure pour prendre en compte les métriques issues des travaux de la TNFD ? Quel sera le contrôle de toutes ces données, notamment sur l'exigence de plausibilité des chiffres ?

Laurent Clerc (ACPR) : Les standards sont soumis à consultation publique. Dans les textes européens, on parle d'impact négatif, mais pas vraiment d'opportunités. À part les activités à impact négatif, le reste est encouragé.

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : C'est avec les mêmes outils qu'il faut mesurer les risques et les opportunités ; par exemple, la NEC permet de faire les deux, et a été conçue pour cela.

Alexis Gazzo (EY) : Concernant l'EFRAG, les standards sont très denses et poussés, s'inspirent au départ de la logique de la TCFD avec des notions de risques et d'opportunités.

En termes de vérification, cela peut être le rôle du commissaire aux comptes ou d'un autre vérificateur à condition de suivre une procédure d'accréditation qui sera décidée au niveau national dans la transposition de la directive. Nous ne savons pas encore quels organismes endosseront ce rôle, il s'agira peut-être du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C).

Est-ce qu'une fusion entre la TNFD et la TCFD est désirable ?

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Oui, le plus vite possible. La TNFD a été construite pour intégrer la TCFD et l'élargir à la nature, au-delà du seul climat ou du seul carbone. Elle plaide pour une approche intégrée entre climat et biodiversité, autrement dit pour traiter le « *climate-nature nexus* » selon les termes de la TNFD.

Alexis Gazzo (EY) : L'objectif de la TNFD est d'être très cohérent avec la TCFD, les principes ont même peut-

être été transposés trop systématiquement au début : la TNFD était quasiment une reproduction de la TCFD, alors que les situations sont très différentes entre le climat et la biodiversité du fait de l'absence d'indicateur universel de mesure de la biodiversité équivalent à la $teqCO_2$. On observe aujourd'hui une volonté très claire de mettre en cohérence ces deux cadres, mais peut-être sans aller jusqu'à la fusion.

Est-ce que tous ces cadres vont porter une planification écologique (cf. Plan de Transformation de l'Économie Française - PTEF) ?

Laurent Clerc (ACPR) : L'importance d'une régulation financière est aujourd'hui reconnue, mais ce qui manque, c'est une politique énergétique, des choix d'orientation structurels. La finance et la régulation ne peuvent pas tout, ce sont les choix d'orientations structurelles en matière de stratégie énergétique qui sont essentiels.

Jean-Guillaume Péladan (Sycomore) : Le PTEF, Plan de Transformation de l'Économie Française, publié par The Shift Project en janvier 2022, est un très bon guide pour les choix politiques à opérer qui vont bien au-delà de la politique énergétique. Il nous permet par exemple de vérifier si ce que dit la NEC est cohérent avec ces travaux de qualité. Par contre, la TNFD ou la TCFD ne sont pas du tout des guides politiques, mais seulement des recommandations pour intégrer le climat et la biodiversité dans la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques, les objectifs et indicateurs des acteurs financiers.

Laurent Clerc (ACPR) : Effectivement, la finance ne peut pas porter l'ensemble de la responsabilité de l'action ; il faut également plus de volonté politique. Le rôle des pouvoirs publics est fondamental, la transparence sur ce que font les acteurs privés est nécessaire mais pas suffisante. Ce qui est intéressant, c'est que la taxonomie est à la croisée des chemins : elle contraint à plus de transparence mais amène aussi à réaliser une *due diligence* au début de l'exercice de reporting. Des négociations concernant la mise en place d'un paquet bancaire et assurantiel (projets de réglementations européennes) sont en cours et traitent de la place du climat et de l'environnement dans la prise en compte des risques, et de la façon dont cela peut affecter la vision des fonds propres des institutions bancaires. La comptabilité écologique et l'intégration du passif naturel dans les bilans sont aussi abordées dans ces discussions. Il va falloir prendre des décisions qui vont déranger. On n'arrivera pas à transformer l'économie sans impulsion politique accrue en faveur de l'environnement.

Atelier 2

Vers un objectif mondial
« *Nature positive* » ?

Par analogie avec le climat, nombre d'acteurs cherchent à définir des trajectoires mondiales de réduction des pressions puis d'inversion de la dynamique d'érosion de la biodiversité. Décliner ces trajectoires à l'échelle d'une entité (portefeuille, entreprise, projet, site, produit ou service) permettrait aux acteurs économiques de se doter d'objectifs et de stratégies pour la biodiversité, et de les mettre en œuvre.

Dans ce contexte, est apparu l'objectif « *Nature positive* » défini comme l'ambition de « stopper et inverser la perte de la nature d'ici 2030 et de la restaurer entièrement d'ici 2050 avec 2020 comme année de référence »⁵. L'atteinte de cet objectif « d'entière restauration » repose donc sur la mise en œuvre à grande échelle de projets de compensation, de restauration écologique ou de renaturation.

Autour des interventions de représentants de réseaux d'entreprises, d'acteurs scientifiques et de professionnels de la restauration écologique, cet atelier a ouvert le débat autour des questions suivantes :

- Que signifie le concept de « *Nature positive* » pour les acteurs financiers et industriels ?
- Quelles sont les limites et les conditions de succès de la compensation, même s'il ne peut y avoir *stricto sensu* de compensation de biodiversité et d'écosystème perdus, de la restauration écologique ou de la renaturation ?

Intervenants

Antoine Cadi, Directeur de la Recherche et de l'Innovation, CDC Biodiversité

Denis Couvet, Président de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

Fabien Quétier, Head of Landscapes, Rewilding Europe

Nadine McCormick, Manager, Nature Action, World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)

Animation :

Sylvie Gillet, Directrice du Développement et de la Biodiversité, ORÉE

5. Locke, Harvey, et al., *A nature-positive world: the global goal for nature* (2021).

Table-ronde

L'atelier débute par le rappel que des outils législatifs existent ou sont en cours de discussion pour répondre à l'urgence écologique et climatique, notamment la loi Énergie-Climat votée en 2019 et la loi Climat et Résilience de 2021 inspirée des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. De plus, la demande des consommateurs évolue et exige une augmentation de l'attention portée par les entreprises à leurs impacts sur le changement climatique et la biosphère. Néanmoins, la pression de la part des parties prenantes ne suffit pas à transformer le monde économique, et on observe donc une pression toujours croissante sur la nature et les services écosystémiques pourtant essentiels : 50 % de l'économie mondiale repose sur des services non comptabilisés.

Le monde économique a lancé un nouvel appel aux pouvoirs publics pour adopter lors de la prochaine COP15 l'objectif mondial d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. L'une des difficultés majeures de la mise en place de mesures concrètes en ce sens est pourtant l'absence de métrique universelle des impacts comme des contributions positives. Malgré cela, le terme « *Nature positive* » cherche à décrire une inversion de l'impact de l'humanité sur la nature, et l'atelier est consacré à sa bonne compréhension et aux conséquences de son utilisation.

Le terme « *Nature positive* » revient à poser la question suivante : « Peut-on adopter pour la biodiversité un objectif similaire à celui du climat (limitation du réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle à +2 °C et si possible le plus près possible de 1,5 °C) ? » Quel est l'équivalent du « zéro émission nette de gaz à effet de serre » pour la biodiversité ? Certaines expressions comme le « *Not net loss from 2020* » ou le « *net positive/net gain by 2030* » mettent en évidence la nécessité d'un bilan des effets négatifs et positifs. L'expression « *Nature positive* » recouvre ces nombreuses approches différentes sur lesquelles les entreprises pourraient s'aligner.

La session commence par un échange entre Nadine McCormick, à distance, et Sylvie Gillet.

Sylvie Gillet (ORÉE) : Quelle est l'origine de ce concept « *Nature positive* » ? Quand et pourquoi cette notion a-t-elle émergé, à destination de qui ?

Nadine McCormick (WBCSD) : J'ai posé la même question à Gavin Edwards, *Global Coordinator, Nature & People* au WWF International, qui est l'un des auteurs

principaux de l'article « *A nature-positive world – the global goal for nature* » publié en avril 2020. Il semble que la graine a été semée à Davos en 2019, quand des dirigeants de grandes ONG et des coalitions d'entreprises telles que le WBCSD se sont rencontrés et ont échangé sur la puissance du terme « *net zero* » (zéro émissions nettes) pour mobiliser l'action contre le changement climatique en se demandant quel pourrait être l'équivalent du « *net zero* » pour la biodiversité. Après plusieurs ateliers et consultations, l'article publié en 2021 a donné trois objectifs de protection et restauration de la biodiversité à atteindre progressivement :

- *no net loss from 2020* : pas de perte nette à partir de 2020 ;
- *net positive by 2030* : impact net positif en 2030 ;
- *full recovery by 2050* : restauration complète en 2050.

La publication décrivant le « but global pour la nature » était accompagnée par un grand appel à l'action pour assurer un monde équitable, « *nature-positive* » et sans émissions nettes. Plus de 300 organisations l'ont signé dans la perspective de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique, y compris des organisations de l'environnement et aussi humanitaires, confessionnelles, des peuples indigènes et communautés locales, et aussi des coalitions d'entreprises comme le WBCSD et *Business for Nature* et leurs membres. Les gouvernements ont aussi commencé à utiliser le concept, puisqu'il a été mentionné dans un communiqué du G7. Le projet de Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique, qui doit être adopté lors de la COP15 reportée à décembre 2022, contient actuellement neuf fois le terme « *Nature positive* », malheureusement encore entre crochets ; on espère qu'après les négociations, cet objectif ambitieux sera adopté⁶.

Sylvie Gillet (ORÉE) : Peut-on traduire « *Nature positive* » en français et le rapprocher de notions existantes ?

Nadine McCormick (WBCSD) : D'abord, on parle d'un monde avec une nature « en positif » à partir de 2030, c'est-à-dire que globalement l'activité humaine est favorable à la biodiversité. Pour être plus bref, on dit « *Nature positive* » ; on pourrait dire en français « positif pour la nature ».

6. Le terme ne figure pas finalement dans l'accord adopté en décembre 2022.

Cela ne suffit pas à rattacher ce concept aux pratiques actuelles. En effet, après que le concept a été publié, les membres du WBCSD m'ont demandé si, pour eux, « *Nature positive* » signifie la même chose que « Impact positif net sur la biodiversité », ce qu'ils font sur leurs sites et dans leurs opérations depuis des années, quand ils pratiquent la séquence Éviter-Réduire-Compenser. En quoi est-ce différent ?

Pour répondre à cette question au niveau de l'entreprise, nous avons lancé un processus participatif l'été dernier avec plus de 100 représentants d'entreprises, des ONG et des scientifiques. L'objectif était d'apprendre ensemble, voir où il y avait des convergences et divergences sur le sens de ces expressions. Les conclusions tiennent en six étapes d'actions, les « *building blocks* », fondées sur le cadre d'action volontaire des entreprises déjà bien établi (mesurer-s'engager-agir-rendre compte) mais en l'enrichissant : évaluer et prioriser, s'engager, mesurer et valoriser, agir, transformer et rendre compte.

Le premier ajout est une étape de priorisation des impacts matériels de l'entreprise ; on ne peut pas tout mesurer tant sont riches les interactions de l'entreprise avec la nature dans le cycle de vie de ses produits et sa sphère d'influence, mais on sait où sont les impacts significatifs.

Le second ajout est une étape de transformation, au-delà de l'action, qui concerne le business model de l'entreprise et sa sphère d'influence, au-delà de ses sites donc.

À noter qu'on parle de la nature et pas de la biodiversité. Cela crée toujours des confusions. La *biodiversité* est une caractéristique de la nature en bonne santé. On peut avoir les terres, l'eau douce et les mers avec des éléments vivants dégradés, mais il faut voir les interactions entre éléments vivants et non vivants pour juger de la santé globale de la nature. De plus, le terme « nature » est plus facile à communiquer que « biodiversité » pour les non-experts dans les entreprises.

Deuxième message : on parle d'inverser la tendance à la perte de la nature. Pour cela, il faut arrêter la perte ET améliorer l'état de la nature. Cela signifie que, pour inverser la courbe, il faut appliquer les concepts de la séquence Éviter, Réduire, Compenser afin, d'un côté, d'éviter et réduire toutes les pressions négatives sur la nature (artificialisation des sols, surexploitation des ressources vivantes, pollution, changement climatique, expansion des espèces invasives) ET de l'autre côté, de restaurer et régénérer la nature pour avoir globalement une contribution positive pour la nature.

Finalement, comme le but global pour la nature est au niveau de la planète et que c'est un but commun à tous

les acteurs étatiques et non étatiques, cela nécessite des actions de la part de chaque acteur du système.

Dans ce contexte, les actions au niveau des sites sont toujours importantes, mais elles ne suffiront pas. Il s'agit d'appliquer les principes de la hiérarchie – éviter, réduire et aussi restaurer et régénérer – à tous les acteurs dans la sphère de contrôle et d'influence de l'entreprise, c'est-à-dire, au-delà des sites :

- dans les paysages, sur les sites et hors des sites, penser aux solutions fondées sur la nature, à mettre en œuvre dans les territoires, avec les communautés locales ;
- pour des produits, appliquer la circularité pour minimiser le besoin de ressources et les pollutions induites durant tout le cycle de vie ;
- au niveau de l'entreprise, engager tous les employés et transformer les modèles d'entreprise et même la mission de l'entreprise, qui doit être régénérative et juste ;
- dans les chaînes de valeur de la production et la consommation, l'entreprise peut utiliser son influence pour demander aux gouvernements des politiques plus ambitieuses ; c'est déjà la mission de Business for Nature.

Des informations plus détaillées et des ressources utiles peuvent être trouvées dans la publication du WBCSD « *What does nature-positive mean for business?* ».

En bref, pour une entreprise, devenir « positive pour la nature » ou « bonne pour la nature » nécessite une approche plus **stratégique dans l'entreprise** et **systémique hors de l'entreprise**, afin de provoquer les transformations nécessaires dans le système plus large qu'influence chaque entreprise.

Sylvie Gillet (ORÉE) : En quoi cette notion est ou sera-t-elle utile pour les entreprises ?

Nadine McCormick (WBCSD) : Bien sûr, l'image que j'ai évoquée là est très ambitieuse, peut-être qu'elle semble irréalisable, mais cette transformation est nécessaire.

Comme l'objectif « positif pour la nature » nécessite une approche systémique, on peut aussi décomposer les éléments du système d'une entreprise par action et maturité. On va examiner l'alignement, mais au lieu de simplification, le faire plus en détail, en décomposant les étapes du cycle de vie et adaptant au secteur et à la maturité de l'entreprise.

7. *What does nature-positive mean for business?* WBCSD, 2021

En termes de maturité, au WBCSD, on parle souvent d'un voyage, ou un chemin en faveur de la nature, du niveau 0 (l'entreprise ne connaît rien à la nature et ne s'en préoccupe pas), au niveau 1 (c'est vraiment le début, souvent philanthropique et/ou lié à la gestion des risques), puis aux niveaux 2 avec beaucoup plus d'actions et 3 où l'approche pour la nature devient plus stratégique, jusqu'au niveau 4 où les décisions de l'entreprise incorporent systématiquement la nature.

Comme le but « positif pour la nature » nécessite une approche systémique, on peut aussi décomposer les éléments du système par thème. Par exemple, si on applique les niveaux de maturité aux évaluations des impacts et dépendances significatifs, une entreprise peut commencer par une analyse de niveau très global (par exemple, avec l'outil ENCORE) avant de lancer une étude approfondie sur certains éléments. On voit par exemple que la plupart des membres du groupe sur la nature du WBCSD ont évalué leurs impacts sur l'eau douce, mais très peu se sont intéressés à leur impact sur les mers, par exemple.

Pour les engagements, on peut commencer avec une cible assez vague, mais finalement il faut la fonder sur la science en se dotant d'une base de référence avec des indicateurs précis, éventuellement locaux, auxquels on peut ensuite comparer la réalité.

En termes de périmètre, souvent les entreprises commencent par des actions dans leurs sites, mais après il faut élargir et aller au-delà, dans les chaînes de valeurs prioritaires car à l'origine des impacts les plus impor-

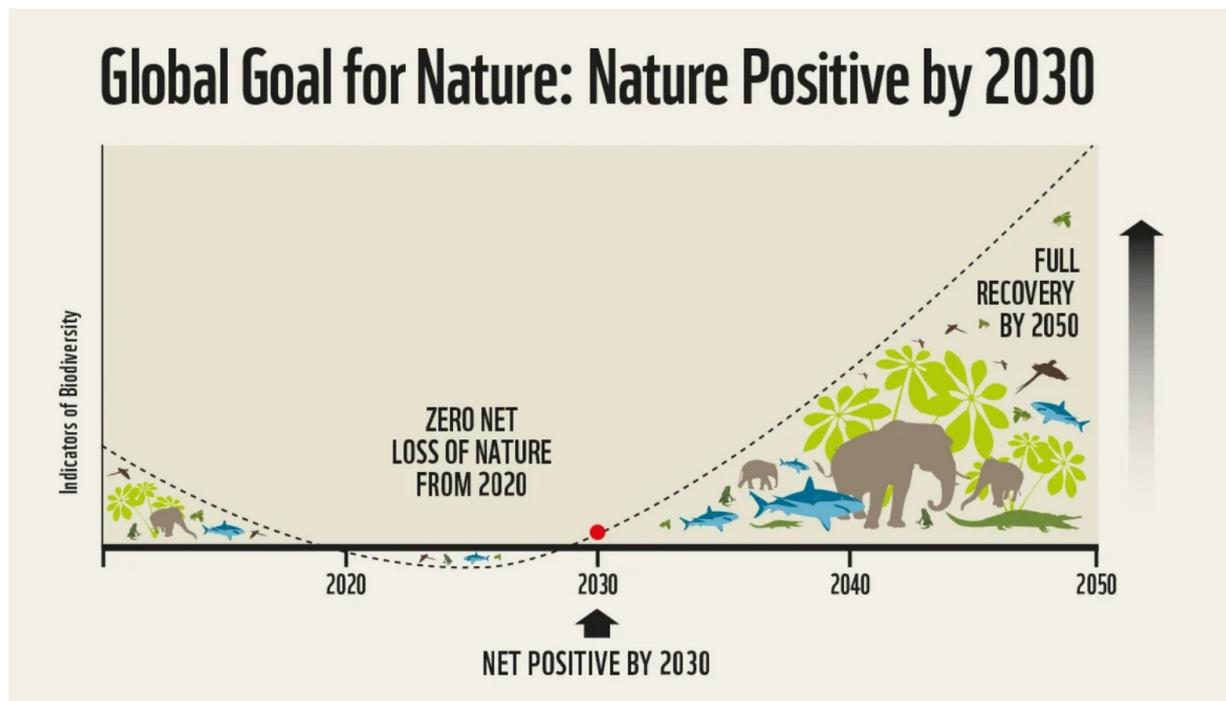
tants. La discussion avec nos membres au WBCSD laisse penser que « positif pour la nature » constitue un parapluie pour encadrer et donner sens à toutes les actions, pour être plus stratégique. Par exemple, les actions de bonne gestion des eaux usées font partie du sujet, autant que les actions sur les plastiques.

L'appel à l'action Nature positive présente⁸ :

- la vision d'un monde « positif pour la nature » d'ici 2030, mais aussi équitable et avec zéro émission nette ;
- le fait d'arrêter et d'inverser rapidement la perte de biodiversité pour garantir un monde positif pour la nature d'ici à 2030 ;
- un appel qui invite le monde entier à inverser la perte de biodiversité et à devenir « positif pour la nature », donc à améliorer l'état de la nature d'ici 2030 par rapport à la référence 2020 ;
- l'appel aux acteurs est aussi disponible en français⁹.

Sylvie Gillet (ORÉE) : La notion de « positif pour la nature » est-elle heuristique ? Comment faire pour qu'elle ne rajoute pas à la confusion mais éclaire les actions des acteurs économiques ?

Nadine McCormick (WBCSD) : Le schéma ci-dessous décrit un concept et non une trajectoire réaliste pour le monde entier. Certaines entreprises peuvent



8. <https://www.naturepositive.org/naturecalltoaction>
 9. https://f.hubspotusercontent20.net/hubfs/4783129/NDNP/PDFs/NSA%20CTA_French.pdf

cependant viser une telle trajectoire pour leurs activités et celles de leur sphère d'influence.

Denis Couvet (FRB) : Il pourrait y avoir trois points prometteurs dans la notion de *Nature positive*.

- Le terme « nature » plutôt que « biodiversité » nous renvoie aux limites mouvantes de nos connaissances scientifiques (par exemple, on estime que 80 % des espèces de notre planète nous sont inconnues), même s'il est essentiel d'utiliser la connaissance existante. Admettre une certaine ignorance et l'incertitude justifie le principe fondamental de précaution juridiquement en vigueur en Europe.
- Ensuite, le terme de nature est holistique, il insiste sur les niveaux supérieurs d'organisation, au-delà de l'opposition entre les sciences occidentales, plutôt analytiques, de laboratoire, et les méthodes vernaculaires empiriques plus intégratives (qui sont très pertinentes dans le cas du projet de la grande muraille verte en Afrique par exemple) ; il inclut la biodiversité et la géodiversité, c'est-à-dire la diversité du milieu physico-chimique qui influence les évolutions de la biodiversité et détermine son maintien.
- Enfin, le mot « nature » est englobant et le concept « *nature-positive* » s'applique à tous les écosystèmes (naturels et gérés par les humains, y compris les espaces artificialisés, les cultures agricoles et les espaces urbains ou industriels), invitant encore à brouiller la séparation entre nature et culture.

À l'inverse, les limites de l'expression « *nature-positive* » viennent d'abord de ce que c'est un concept flou ; s'il permet d'ouvrir le dialogue entre personnes de cultures différentes, il peut aussi induire en erreur.

On peut faire n'importe quoi en pensant utiliser ce concept ! Il faut au contraire faire attention à ne pas penser que tout est réalisable, de n'importe quelle manière, et trouver un juste équilibre dans la définition des termes, des objectifs, et des méthodes... En tant que scientifiques, il faut respecter des définitions et critères précis. Le concept de « *nature-positive* » s'applique à tous les écosystèmes ; par exemple, les chercheurs en agroécologie recommandent de laisser 20 % des surfaces en habitats semi-naturels non cultivés où se développent une flore et une faune sauvages ; laisser ces 20 % ne veut pas forcément dire que l'on est « *nature-positive* », cela dépend aussi de ce qu'on fait sur les 80 % travaillés, des types d'agriculture et de la façon dont sont répartis ces 20 %.

La deuxième limite réside de nouveau dans l'absence d'indicateur, de métrique universelle sur l'état

de santé d'un écosystème. La métrique MSA (*Mean Species Abundance*) est bien conçue mais non suffisante et incomplète, car elle prend mal en compte le fonctionnement de l'écosystème considéré ou la biodiversité socioculturelle, c'est-à-dire des influences mutuelles de la biodiversité et des cultures humaines.

Les relations entre les humains et la nature sont diverses (anthropologie et diversité bioculturelle) et font partie de l'écosystème. La diversité biologique des forêts tropicales, par exemple, dépend en partie des activités humaines. Le secteur financier devra donc différencier les objectifs selon les territoires et faire un travail d'agrégation de données locales très variées, mais ne pourra pas imposer des actions ou modes de gestion de manière uniforme.

Il y a également des enjeux politiques : améliorer le système démocratique en articulant mieux les pouvoirs publics élus, les institutions privées et la société civile sera une des clés de la transition écologique. La nature se gère au niveau local et l'équilibre entre acteurs locaux et globaux est aussi un enjeu de démocratie. Un enjeu est de mettre en relation les acteurs locaux (définissant des objectifs stratégiques appropriés) et globaux (fournissant les moyens, notamment financiers).

En conclusion :

- pour un acteur économique, il est utile de fonder son action sur la science, y compris sur les savoirs vernaculaires ;
- il est recommandé de convenir des objectifs locaux avec les communautés locales qui peuvent aider à les définir par leurs connaissances et contribuer à les respecter ensuite par leurs propres actions au voisinage.

Les engagements d'entreprises doivent respecter les principes déjà bien connus sur la nature et son fonctionnement :

- la nature est complexe et le vivant a ses propres dynamiques encore mal connues ; elle est holistique et toutes ses composantes évoluent ensemble ;
- il est le plus souvent difficile de prévoir les conséquences des actions, indirectes, lointaines ou de long terme, ce qui invite à respecter le principe de précaution.

Enfin, le concept questionne le rôle des entreprises et leur capacité à inverser les courbes de perte de biodiversité.

Antoine Cadi (CDC Biodiversité) : Le rôle de CDC Biodiversité est de réconcilier économie et biodiversité. La responsabilité des acteurs économiques est reconnue à la fois au niveau de leurs impacts mais aussi au niveau de leur responsabilité, tout particulièrement sur leur capacité à trouver des solutions et des financements pour réduire leur empreinte et engager des actions de restauration à grande échelle.

Le dialogue est très difficile entre les pays du Nord et ceux du Sud en matière de conservation du vivant à l'échelle mondiale car les pays en développement ont à peine de quoi financer les aires actuellement protégées. Une ambition « *net positive* » ne peut pas reposer uniquement sur l'impôt et des transferts financiers. Il faut inventer de nouveaux outils, fournis si possible par les secteurs économiques, sinon ils devront subir les évolutions réglementaires de plus en plus ambitieuses et rapides.

Le concept « *net positif* » fait passer un message à valeur pédagogique, fournit une voie de progrès rassurante pour les décideurs et les incite à prendre des initiatives en faveur de la biodiversité sans attendre d'avoir tout mesuré, quantifié ou objectivé.

De son côté, la notion de « *Nature positive* » apporte une certaine souplesse dans la planification, notamment territoriale. Cette ambition doit aussi porter sur la chaîne de valeur (en aval et amont), des études proposant une approche macro (comme le *Global Biodiversity Score* ©) permettent d'appréhender l'entièreté d'une empreinte d'entreprise ou de portefeuilles d'investisseur. Cela permet de changer le niveau d'ambition des échanges et des partages de solutions entre les investisseurs et entrepreneurs.

L'effort sera collectif, la transversalité et le travail avec la chaîne de valeur sont importants, et la mesure d'empreinte doit être globale. On ne peut agir seul. Il faut parvenir à changer le niveau du débat, le hisser dans les hautes sphères de décision et arriver à « éco-conditionner » les échanges. La Caisse des Dépôts vise à faire évoluer dans ce sens les échanges entre investisseurs, entreprises et collectivités.

Fabien Quétier (Rewilding Europe) : À quoi pourrait ressembler une trajectoire « positive pour la nature » ? Les Alpes, en France, offrent un exemple parlant. On les voit souvent, aujourd'hui, comme un havre de nature, mais ceci résulte d'un retour de la nature suite à un état particulièrement dégradé au milieu du XIX^e siècle : plusieurs espèces (grands mammifères, nombreux rapaces, etc.) avaient été éradiquées avec la démocratisation des armes à feu et donc la hausse de

la chasse ; les forêts avaient été coupées pour l'énergie (bois de chauffe), la mise en culture et le pâturage des troupeaux. Le minimum forestier en France date de la deuxième moitié du XIX^e siècle et les Alpes étaient rases. On parlait « d'Oisans Chauve », par exemple, et les habitants n'avaient que les déjections de leurs troupeaux pour se chauffer. Face à des phénomènes d'érosion catastrophiques, l'administration des eaux et forêts est intervenue par des reboisements.

C'est l'exode rural vers les vallées et les centres urbains, mais aussi les vagues d'émigration vers les Amériques (connaissez-vous les Mexicains de Barcelonnette ?), qui ont redonné de l'espace à la nature dans les Alpes, sans doute au prix de dégradations ailleurs, et de l'avènement des énergies fossiles. La forêt a repoussé et de nombreuses espèces sont revenues. D'autres ont été réintroduites, notamment les cervidés réintroduits par les chasseurs, puis les bouquetins ou les vautours. La plus grande disponibilité en proies a permis le retour d'un prédateur, le loup.

La nature alpine d'aujourd'hui résulte d'une « inversion de la courbe » spectaculaire. On parle d'un « réensauvagement » (*rewilding*) qui résulte de forces économiques, culturelles et politiques macroscopiques : l'industrialisation, les moyens de transport et les mouvements de population, mais aussi l'instauration des plans de chasse, la protection des espèces et des opérations ciblées de restauration écologique ou de réintroduction d'espèces. Aujourd'hui, le tourisme de nature est un des principaux secteurs économiques de ces territoires et la faune sauvage est souvent le socle d'une nouvelle identité pour les habitants.

La connaissance de cette dynamique pose plusieurs questions : comment répliquer ce processus de restauration ? le rendre plus rapide ? le reproduire dans plus d'endroits ? Comment donner une perception positive de ces espaces en restauration aux populations locales ? C'est la mission de Rewilding Europe qui travaille sur dix territoires différents en Europe, à différents stades de perte ou de gain de biodiversité. Même là où certains espaces sont perçus comme étant au maximum de leur biodiversité, ils ont en fait encore du potentiel d'amélioration, avec le temps comme facteur essentiel.

Sylvie Gillet (ORÉE) : Comment faire rimer *Nature positive* et *People positive* ?

Fabien Quétier (Rewilding Europe) : Une approche systémique – socio-écologique – des territoires, dans leurs spécificités, est nécessaire, en impliquant les populations locales. Il faut veiller à ce que la transfor-

mation des territoires vers plus de nature soit profitable aux populations, qui sont souvent vulnérables et ont peu d'opportunités économiques. Pour cela Rewilding Europe travaille avec les acteurs locaux, soutient l'entrepreneuriat rural et investit dans des modèles économiques qui favorisent le retour de la nature. Le tourisme est un axe majeur de valorisation de ces espaces réensauvagés, mais d'autres filières peuvent y contribuer, notamment dans le secteur

primaire (forêt, agriculture, élevage, etc.) et en lien avec différents services écosystémiques (grand cycle de l'eau, séquestration de CO₂ atmosphérique, etc.). Un travail avec les parties prenantes est nécessaire pour élaborer et porter un récit commun, positif, sur ces espaces réensauvagés et les opportunités qu'offre une nature plus riche et plus résiliente. Une représentation positive permettra de susciter de la fierté vis-à-vis de la nature dans ces territoires.

Échanges avec l'audience

Quelles évolutions peuvent être attendues pour que le terme de « *Nature positive* » soit vraiment utile ?

Nadine McCormick (WBCSD) : Des actions de reporting ont lieu à haut niveau : il faut embrasser la complexité et décomposer le reporting par secteur, par étapes de la chaîne de production, et aussi en fonction de la maturité des entreprises, vers une intégration à tous les niveaux des enjeux de nature.

Denis Couvet (FRB) : Il est essentiel de se préoccuper de l'agriculture et de la soutenabilité de nos modes de vie urbains, de nos régimes alimentaires, ce qui recouvre à la fois l'idée de nature en ville et de réduction de l'empreinte de nos modes de vie.

Fabien Quétier (Rewilding Europe) : La biodiversité n'est pas un secteur en soi mais elle s'intègre dans les enjeux d'un système au niveau local : c'est à ce niveau de territoire qu'il faut construire les indicateurs et les stratégies, et pas juste en regardant la population d'une espèce par exemple.

Antoine Cadi (CDC Biodiversité) : Nous avons besoin d'accepter et de mettre en œuvre le principe de la séquence ERC, en réduisant au mieux l'impact et en assumant qu'à partir du moment où le projet est réalisé, il y a un impact résiduel et donc une nécessaire compensation. Les conditions pour atteindre l'objectif de « *Nature positive* » doivent être précisées et intégrées dans les approches actuelles.

Atelier 3

**Du local au global :
quels indicateurs de biodiversité
pour quelles situations ?**

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) définit la biodiversité comme la « diversité biologique dans ses différents niveaux d'organisation (du gène au paysage), ses différentes dimensions (composition, structure, fonction, etc.), les interactions entre individus, espèces, etc. et avec l'environnement, et sa dimension évolutive (au sens darwinien) »¹⁰. À l'image de cette complexité, la recherche académique utilise une très grande diversité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour la mesurer.

Certains de ces indicateurs sont aujourd'hui utilisés par des acteurs économiques pour mesurer l'impact de leurs activités sur la biodiversité à différentes échelles (portefeuille d'investissement, entreprise, site, projet, produit ou service).

Alors que certaines approches favorisent la possibilité d'agrèger les résultats de la mesure grâce à un indicateur unique, d'autres préfèrent utiliser une diversité d'indicateurs spécifiques à chaque situation.

Cet atelier fera d'abord intervenir des entreprises, acteurs financiers et académiques et ouvrira ensuite le débat autour des questions suivantes :

- Quels sont les critères de sélection des indicateurs utilisés par les différents acteurs pour mesurer la biodiversité ?
- Comment articuler les mesures de la biodiversité à différentes échelles ?
- Quels effets peuvent avoir les indicateurs sur les actions qu'ils orientent ?

Intervenants

Christine Deneriaz, VP Environnement, Imerys

Élodie Milleret, Biodiversity Product Specialist, Iceberg Data Lab

Guillaume Neveux, Directeur Associé, I Care

Pierre-Yves Burlot, Directeur du Développement Durable, Séché Environnement

Animation :

Hélène Soubelet, Directrice générale de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

10. Aurélie Delavaud, Elodie Milleret, Stanislas Wroza, Hélène Soubelet, Ana Deligny, Jean-François Silvain (2021) *Indicateurs et outils de mesure – Évaluer l'impact des activités humaines sur la biodiversité ?* Coll. Expertise et synthèse. Paris, France : FRB, 96 pages

Table-ronde

L'atelier a été construit en 3 parties, chacune permettant des échanges avec le panel autour de trois questions relatives aux indicateurs.

Quels sont pour vous les qualités et les défauts principaux que peuvent avoir les indicateurs d'impact sur la biodiversité et pourquoi ?

Les intervenants ont cité les qualités suivantes :

- capacité à transformer les pratiques et capacité à convaincre ;
- caractère intégré pour raconter une histoire complète et suivre les évolutions ;
- capacité à faire « boussole », apporter des éléments de compréhension de la biodiversité de nature à faciliter le pilotage sur les dimensions scientifiques et politiques ;
- caractère pédagogique et capacité à communiquer auprès de l'ensemble de l'entreprise et donc au-delà des personnes expertes.

Les défauts cités ont été :

- simple, donc faux : certains ne capturent pas la complexité de la biodiversité ;
- méthode de calcul « boîte noire » donc peu transparente et dont les acteurs ne comprennent pas les fonctionnements sous-jacents ;
- métrique unique incapable d'interpréter la complexité du vivant et l'aspect multidimensionnel, fonctionnel et local de la biodiversité ;
- rigide : le chemin est important pour intégrer les pressions et les affiner.

Le risque d'un **indicateur institutionnalisé** est qu'il soit mal « choisi », et contre-productif en induisant en erreur les stratégies opérationnelles des entreprises et de redirection des flux financiers des investisseurs. Il est aussi préférable, de manière générale, de garder séparées les pressions dans les indicateurs de pression, plutôt qu'introduire une pondération, donc une substituabilité qui fait perdre la compréhension de la réalité et présente des risques pour l'action.

Quelle est pour vous l'échelle pertinente d'un indicateur de biodiversité et comment l'articuler avec les autres échelles ?

Il y a une déconnexion entre les différentes échelles, or il faut une vision globale des *hot spots* de biodiversité sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, donc initier un dialogue pour une évolution d'ici deux ou trois ans.

Il convient de se poser certaines questions : « Pourquoi un indicateur ? Quel est l'objectif réellement recherché ? »

Pour appréhender les enjeux liés à la biodiversité, l'échelle du site est pertinente, car cela permet de mesurer l'efficacité d'un plan d'action, c'est là qu'on peut agir. Le savoir est détenu par ceux qui font localement et qui ont la connaissance du fonctionnement des écosystèmes.

Le savoir-faire des équipes sur le terrain est un élément très important à reconnaître et prendre en compte. Une démarche pragmatique consiste à piloter sur la base de mesures *bottom-up* (à l'échelle des sites) que les écologues et les ONG savent utilement simplifier et ordonner. Les indicateurs « locaux » s'appuient sur des bases de données très spécifiques et il est donc souvent difficile de les comparer avec celles d'autres sites.

Les indicateurs plus intégrés, consolidés au niveau de l'entreprise, sont aussi utiles au pilotage car ils permettent de mesurer l'impact théorique de l'activité et d'orienter certaines décisions.

L'échelle du pays peut aussi être pertinente, et disposer d'indicateurs comparables est nécessaire pour prendre des décisions à cette échelle ; ils permettent d'agréger les impacts et sont forcément simplifiés. L'agrégation des compétences et des savoir-faire de terrain peut servir à dépasser la vision sectorielle et à affiner les relations pression – impacts sur la biodiversité. Ces connaissances locales devraient servir à enrichir les modèles globaux. Les analyses de cycle de vie des produits sont les outils les plus pertinents pour saisir les relations causales entre pressions et impacts.

La mesure à l'échelle du produit ou du service peut être holistique et aider à identifier les produits les plus néfastes.

Il y a des compromis à faire entre opérationnalité, spécificité et caractère intégré, comparabilité, et capacité à agréger ces données pour le suivi à différentes échelles géographiques. L'enjeu n'est pas uniquement de faire le lien entre ces différents indicateurs mais aussi

de le faire entre les différentes composantes de l'entreprise : un lien plus étroit entre les écologues, qui ont une expérience et une connaissance précieuses du terrain, et les décideurs serait particulièrement utile.

La perte de précision lors du passage du local au global doit être palliée, par exemple avec le cadre état-pression-réponse. Il est possible de modéliser ces impacts à partir du chiffre d'affaires par activité (modélisation top-down) et d'estimer les impacts et les pressions sur la biodiversité par type d'investissement. Enfin, il convient également de distinguer les entreprises qui ont des impacts principalement directs de celles qui affectent la biodiversité plus indirectement. Ces derniers ne devraient pas être négligés.

Engager ce travail dès maintenant permet aux entreprises de se doter de premiers arguments opposables aux tiers pour répondre à leurs parties prenantes et de se prémunir d'un risque de réputation trop important. Les indicateurs (biodiversité comme climat) sont imparfaits. Il faut donc être transparent et travailler avec des tiers pour construire une confiance autour de son image : certificateurs ou associations environnementales par exemple.

Quels sont les risques que vous associez au déploiement massif d'un indicateur non pertinent sur la biodiversité, au regard de votre expertise ou domaine d'activité ?

Il y a un risque de perte de lien entre ceux qui savent faire et ceux qui pilotent. Il faut veiller à ne pas décorréler la décision stratégique des réalités de terrain. La finance s'est rapidement orientée vers des indicateurs agrégables mais qui pourront accentuer certains risques s'ils deviennent la seule norme. La perte de pertinence des mesures, les données inutiles et inexploitable sont à éviter car pouvant avoir des effets inverses et contribuer à la perte de biodiversité par les décisions qu'elles orientent. En effet, le risque d'un indicateur unique institutionnalisé est qu'il convienne mal aux spécificités d'une activité donnée, qu'il réoriente mal les stratégies opérationnelles et d'investissement et devienne donc contre-productif.

Ces indicateurs pourraient induire en erreur les institutions financières, avec un risque de reporting erroné sur la biodiversité qui limiterait leur capacité à contribuer à l'atteinte d'objectifs environnementaux internationaux. Il convient donc de favoriser et d'encourager la mesure des impacts spécifiquement pour chaque facteur d'érosion et de réaliser cet exercice en cohérence avec d'autres indicateurs d'impact plus opérationnels. Des progrès importants restent

donc à faire pour que la communauté financière puisse comprendre les phénomènes et faire évoluer ses décisions en conséquence ; les développements sont particulièrement attendus en ce qui concerne la mesure des dépendances et des impacts positifs ; le dynamisme actuel des acteurs est encourageant.

Vous êtes pendant trois minutes dans un ascenseur avec l'un des membres de notre panel et vous en profitez pour lui passer des messages sur vos besoins ou vos enjeux.

Élodie Milleret (Iceberg Data Lab), pouvez-vous présenter à **Christine Deneriaz (Imerys)** les principaux éléments à prendre en compte dans la mesure de l'impact sur la biodiversité ?

«L'important est de bien définir son besoin entre les indicateurs d'état et la mesure des impacts. Pour ce dernier, l'utilisation d'une méthodologie reposant sur le cadre état-pression-réponse est utile.»

Christine Deneriaz (Imerys), pourriez-vous expliquer à un concepteur d'outil de mesure d'impact comme **Guillaume Neveux (I Care)** les besoins des industriels en termes de pilotage de la réduction de leurs pressions directes sur la biodiversité ?

« Les niveaux de maturité et les niveaux de connaissance peuvent être différents : il est important de pouvoir injecter des données locales et précises.»

Guillaume Neveux (I Care), pourriez-vous tenter de démontrer à **Pierre-Yves Burlot (Séché Environnement)** ce qui fait la force des outils de mesure d'impact agrégables par rapport aux indicateurs locaux plus spécifiques ? Qu'est-ce qui manque pour avoir un pouvoir transformant ?

« La consolidation permet d'entraîner l'émulation. Il faut créer des dialogues avec les écologues, avec une entrée terrain pour alimenter et consolider les modèles plus globaux. Si les entreprises ne s'en saisissent pas, d'autres le feront à leur place.»

Pierre-Yves Burlot (Séché Environnement), pourriez-vous présenter à **Élodie Milleret (Iceberg Data Lab)** certaines des principales lacunes de connaissance qui limitent l'utilisation des résultats de recherche académique sur les indicateurs dans le quotidien d'un industriel ?

« Les comptages de la faune et de la flore sont très souvent utilisés à l'échelle locale pour suivre l'état de la biodiversité. L'enjeu est de transformer l'information par site en une information agrégée à l'échelle du groupe afin d'orienter les décisions. La consolidation à

l'échelle du groupe des données issues de comptages écologiques par site permet de rendre ces données opposables à tiers. Si les résultats de l'évaluation sont

difficilement comparables, ils ne permettront pas aux investisseurs de choisir les investissements les plus vertueux.»

Échanges avec l'audience

Un indicateur unique standardisé sur la biodiversité présenterait de nombreux avantages. Il aurait clairement un effet transformatif sur les entreprises, les sites industriels et les acteurs financiers puisqu'il fournirait un moyen de quantification, de représentation et de compréhension très utile pour orienter les investissements. C'est un moyen de communication puissant, à la fois en interne et en externe. Son aspect intégré permettrait de raconter une histoire et de suivre son évolution au cours du temps, de comparer des acteurs différents.

Néanmoins, il conduirait à simplifier la réalité alors que la biodiversité est complexe par nature. Un risque de contre-productivité pèserait alors sur l'institutionnalisation d'un tel indicateur, induisant en erreur le pilotage stratégique, le reporting sur la biodiversité ainsi que la réorientation des flux au niveau des institutions financières. Il faut donc faire **attention à tout indicateur unique qui prétend représenter l'ensemble de la relation entre un acteur et la biodiversité**. Un indicateur unique masque la complexité du problème : même pour le climat où il existe un indicateur unique (teqCO₂), l'usage par tous d'un même indicateur n'a pas permis de stopper les activités émettrices ; au contraire, la compensation permet à certains de continuer à émettre. La même erreur ne doit pas être reproduite pour la biodiversité. Il ne faut pas que l'indicateur permette d'aménager les pratiques plutôt que de réduire ou arrêter les activités néfastes.

Quel est le positionnement de ces questions avec les travaux sur la taxonomie qui va se rigidifier ? Peut-on mettre en place une comptabilité financière des impacts ?

Pour quantifier les pressions, il faut des données. La taxonomie a pour objectif, sur la base de critères assez détaillés par secteur, d'orienter les flux financiers en fonction des risques associés à la nature sur une activité. Les modèles les plus aboutis exigent une double matérialité, pour représenter les impacts ou l'absence d'impact de l'activité sur le capital naturel dans la comptabilité par rapport à une approche locale. Cela caractérise le déficit ou le bénéfice en termes de biodiversité.

La comparabilité complète des activités (postulat de base de tout indicateur unique) est illusoire, car elle pose trop de questions sur les poids relatifs des enjeux. Néanmoins, des outils existent : l'audit ISO 14001 permet de donner une visibilité de l'analyse environnementale par les entreprises : RTE avance ainsi sur le calcul de son empreinte biodiversité, en fondant son analyse environnementale sur cette norme.

Pour caractériser les pressions, la mortalité des oiseaux est un indicateur pertinent dans certains contextes (sites où le gyrobroyage est pratiqué par exemple pour l'entretien sous les lignes électriques), mais pas dans tous. Il existe également des travaux cherchant à chiffrer tout ce travail, par exemple via une échelle d'artificialisation sur sept niveaux.

Pour être robuste, il convient de bien identifier et classer les objectifs par priorité : les espèces envahissantes peuvent stocker du carbone plus rapidement que d'autres, être considérées comme utiles sur ce critère, mais elles ont aussi des inconvénients sur les espèces endémiques. Comment pondérer ces deux effets ? Jusqu'à où laisser se développer ces espèces ?

Il y a eu quelques arrêts d'activités en raison d'effets néfastes sur le climat (décisions des actionnaires, des étudiants, des financeurs), qui ont eu un effet médiatique. C'est encore peu le cas pour la biodiversité et les entreprises ont maintenant le devoir d'aller le plus vite possible.

Comment évaluer une empreinte à partir des indicateurs ?

Les entreprises et encore plus les acteurs financiers sont dépendants des méthodes et bases de données sous-jacentes, sans toujours en maîtriser les mécanismes. Il faudrait donner à chaque acteur la possibilité de construire sa propre méthodologie, avec un cadrage institutionnel pour guider l'importance relative des enjeux. Est-ce que des objectifs émergeront du cadre politique ? Quelle est la valeur de tel ou tel élément de biodiversité au Brésil, en France ? La CBD pourrait-elle donner des objectifs globaux par secteur industriel et par secteur géographique ? La redevabilité et la transparence sont en tout cas indispensables

pour donner confiance dans des engagements volontaires d'entreprise.

Il ne faut pas opposer les deux méthodes d'évaluation à l'échelle locale et globale, ce sont des regards croisés. Les industriels essaient de produire des indicateurs de qualité écologique et des indicateurs de sites. Par exemple, dans le cas des rejets d'eau de refroidissement des centrales thermiques, le suivi obligatoire implique de suivre les impacts sur les populations aquatiques, la modélisation peut intervenir ensuite pour établir la relation de cause à effet.

Le sujet est complexe, notamment dans sa dimension locale, dont il faut prendre en compte les spécificités. Il faut établir une ligne de base et qualifier l'impact réel. Pour le niveau global, l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est un outil très performant mais la communication des résultats est complexe. De plus, l'évaluation de l'incertitude n'est jamais faite, ce qui décrédibilise ces outils.

Pour valoriser les actifs, il faudrait pouvoir connaître la dépendance d'une entreprise à des services écosystémiques rendus et qualifier ses impacts positifs

et négatifs sur la biodiversité. Les travaux de l'Office français pour la biodiversité (OFB) sur le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature (EEN, act4nature France) vont dans ce sens. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont entrées dans les habitudes des entreprises, il reste à faire de même pour la biodiversité, c'est en cours.

La dynamique est positive par rapport à 2019 : nous savons que la prise en compte de la complexité et la réduction des incertitudes avancent. Cette incertitude est intrinsèque au modèle, aux données, mais le cadre doit être transparent sur le niveau d'approximation qui est fait. Les négociations actuelles de la CBD autour du cadre mondial pour la biodiversité incluent un volet important sur les indicateurs.

Un autre indicateur devrait s'imposer car il est proposé par la CBD : l'intégrité des écosystèmes qui est applicable à tous les écosystèmes, naturels ou gérés. Il intègre une notion dynamique, le risque d'effondrement, en plus de la fonctionnalité (l'écosystème fournit des services écosystémiques quantifiables) ainsi que la surface de l'écosystème (en hectares).

Atelier 4

La diversité des formats de reporting : avantages, inconvenients, articulations et évolutions

La diversité des formats de divulgation des impacts et dépendances à la biodiversité des entreprises et des institutions financières continue de s'enrichir : *Global Reporting Initiative (GRI)*, *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*, questionnaires du *Carbon Disclosure Project (CDP)* et d'autres sont en cours d'élaboration (*International Sustainability Standards Board, Corporate Sustainability Reporting Directive*, et cadre de divulgation de la TNFD).

Si elle alimente les analyses extra-financières réalisées par les agences de notation extra-financières et les investisseurs, cette diversité peut être perçue comme contraignante pour les entreprises interrogées.

Cet atelier propose d'ouvrir le débat autour des questions suivantes :

- Quels sont les avantages et les inconvénients de cette diversité de demandes ?
- Quelles sont les articulations et évolutions souhaitables et à prévoir ?
- Quels équilibres entre conformité réglementaire et reporting volontaire ?
- Ces standards sont-ils utiles au dialogue Entreprise-Finance sur la biodiversité ?

Intervenants

Eliza Mahdavy, Responsable de la performance ESG, EDF

Luc Olivier, Gérant, La Financière de l'Échiquier (LFDE)

Stéphane Voisin, Directeur de Programme Finance Verte et Durable à l'Institut Louis Bachelier (ILB)

Animation :

Julie Mary, Directrice Sustainability, Deloitte

Table-ronde

Les formats de reporting sont aujourd'hui très divers et évolutifs. Pourquoi ? Lesquels utiliser, faut-il choisir et comment ?

Des initiatives volontaires émergent, mais apparaissent plus difficiles à structurer que celles sur le climat dont elles s'inspirent : TNFD, GRI, SBTN, CDP Water et CDP Forests élaborent les premiers formats de reporting.

En parallèle, la mise en place de cadres réglementaires nationaux et internationaux s'accélère :

- la SFDR qui exige des acteurs financiers le repérage des *principal adverse impacts* dont dix concernent la nature ;
- la taxonomie européenne, encore très tournée vers le climat ;
- la CSRD en préparation et en France la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui est un large cadre d'analyse des risques ESG et examine les enjeux biodiversité ou liés aux ressources naturelles avec un regard complémentaire ;
- les standards de l'EFRAG : 13 projets de normes sont en cours d'élaboration, dont un sur l'eau et un sur la biodiversité.

Il n'est pas simple de s'y retrouver aujourd'hui car aucun de ces nombreux cadres n'est complètement abouti.

Panorama des référentiels : avantages et inconvénients de la diversité

En 2019, les impacts environnementaux hors climat étaient encore largement sous-estimés. La Caisse des Dépôts (CDC) avait ainsi lancé une enquête auprès des entreprises où elle a investi (dont EDF) pour mesurer l'exposition de son portefeuille au risque climat, en Europe surtout mais aussi aux États-Unis. Pour la première fois, cette enquête intégrait d'autres risques environnementaux que le climat. La CDC a conclu que la quasi-totalité des entreprises sous-estimaient ces risques (eau, déchets, biodiversité) pourtant significatifs : une seule entreprise avait mentionné la biodiversité et une autre l'artificialisation des sols. Le succès du colloque DEFi est un signe de progrès : les banques poussent vers de nouveaux indicateurs portant sur la biodiversité et plus uniquement le climat, les entreprises s'interrogent sur comment réduire leurs impacts et comment répondre efficacement aux attentes de la communauté financière. Les investisseurs s'interrogent sur les impacts et risques de leurs investissements.

La prise de conscience est quasi généralisée : chez EDF, le collectif « Pour un réveil écologique » fournit un exemple de questionnement venant des salariés, partie prenante importante : il a été reçu par Jean-Bernard Lévy (PDG de EDF), et traite de biodiversité autant que de climat.

La question se pose de savoir comment décrire ces interactions et alimenter le dialogue entreprises-finance pour faire évoluer les entreprises vers la transition écologique.

Les cadres de reporting ont souvent commencé par couvrir les enjeux liés à la forêt et à l'eau, comme l'a fait le CDP. Désormais, la **prise de conscience générale est rapide, mais le niveau de maturité des formats de reporting reste encore faible**. Les entreprises sont donc amenées à choisir elles-mêmes les plus adaptés à leur activité.

EDF va au-delà de la réponse aux demandes qui lui sont adressées, avec des initiatives qui lui sont propres :

- **pack ESG** : publication d'un fichier Excel qui contient toutes les données ESG. Ces données vont vraiment au-delà du climat et offrent une vision globale sur les impacts et risques environnementaux de l'entreprise, avec, par exemple, la consommation d'eau dans toutes les régions. Cet enjeu est régionalisé, avec des tendances sur trois ans ;
- **rapport d'impact** : l'idée est de montrer qu'on peut avoir des impacts négatifs en tant qu'énergéticien, en construisant un barrage par exemple, mais aussi contribuer aux Objectifs de Développement Durable 6 (eau douce) et 15 (biodiversité terrestre) en minimisant les impacts écologiques de ces infrastructures (en construisant des passes à poissons, etc.).

Pour tenir compte de la biodiversité, tous les acteurs ont besoin d'outils de mesure et de reporting communs ; les outils reposant sur l'indicateur MSA permettent de mesurer l'impact, mais ils ne mesurent pas la dépendance aux services rendus par la biodiversité. Des initiatives telles que Natural Capital Finance Alliance ou Finance for Biodiversity Pledge vont dans le bon sens. Les outils sont complexes et de très nombreuses données sont requises pour les exploiter pleinement. Des start-up, comme Planet Tracker, essaient de répondre à ce besoin.

On constate une très grande disparité entre les acteurs et les secteurs. Les analystes financiers n'ont que

quelques notions sectorielles pour qualifier les impacts : le secteur pétrolier a un impact négatif, le secteur de la « tech » un impact plus incertain. Au contraire, les acteurs d'infrastructure sont en avance : ils géolocalisent grâce à des outils qui aident à évaluer la proximité de leurs actifs avec des zones protégées ou fragiles.

Le reporting actuel n'est pas suffisant. La Financière de l'Échiquier développe des scores internes et utilise les réponses aux questionnaires du CDP pour classer les entreprises et compléter les données qu'elles ont publiées. L'analyse ESG basée sur ces outils agrégeables n'est généralement pas suffisante, et est complétée par un dialogue avec les entreprises pour mieux comprendre leur impact, leur stratégie et les encourager à faire plus.

La biodiversité est très peu visible dans l'offre globale de données ESG et un mauvais résultat sur ce critère peut être compensé par un bon score sur les critères sociaux et de gouvernance. Ces données ne sont donc pas suffisantes : il n'y a pas de standardisation et les signaux sont complexes à analyser. Le risque est de négliger la biodiversité au motif qu'on manque de connaissance. Pour pallier ce problème, un investisseur engagé peut demander à des entreprises de fournir des données : l'engagement et le dialogue sont des leviers d'actions importants pour orienter ces décisions.

Le mot le plus fréquent pour qualifier les différents formats de reporting biodiversité est **complexité**, notamment parce que le thème de la double matérialité est entré dans ces formats. Ce concept implique à la fois de mesurer les impacts des entreprises sur la biodiversité mais aussi les dépendances et les risques.

Une autre difficulté réside dans la nécessité de localiser les impacts et les dépendances car ils n'ont pas la même matérialité selon leur localisation et leur environnement. Les enjeux liés aux impacts et dépendances indirects, en amont de la **chaîne de valeur**, sont également considérables et certains acteurs comme Ecovadis cherchent à développer des solutions.

Le développement d'outils spécifiques à la biodiversité se poursuit et l'enjeu est d'accorder le même niveau d'importance au climat et à la biodiversité.

L'usage de ces formats de reporting est aussi complexe et délicat que la fourniture des données. Les différents formats visent en effet à répondre à plusieurs types de demandes de différents types de parties prenantes, dont bien sûr la communauté financière.

Les agences de notation : leur demande classique porte sur les sites situés à proximité de zones protégées ou hébergeant des habitats d'espèces en voie de disparition ; elles travaillent surtout sur des moyennes de données obtenues en agrégeant des situations difficilement comparables ; elles peuvent donc négliger certains impacts localement significatifs mais dilués dans la moyenne. De même, les risques ponctuels et locaux peuvent être masqués par l'utilisation de ratios intégrés.

Selon Luc Olivier (LFDE), **l'investisseur** doit prendre des décisions éclairées et le sujet de la biodiversité accélère dans le milieu de l'investissement responsable alors que le climat est maintenant plus largement intégré. La démarche est proactive, il faut commencer à éclairer les décisions avant d'avoir des outils parfaits.

Les demandes de données des investisseurs ont pour objectif d'orienter leurs décisions d'investissement. En revanche, investir uniquement dans des secteurs à faible impact ne sert pas toujours les enjeux de transition : il peut être plus utile de financer la transition écologique des entreprises ayant des impacts significatifs pour qu'elles les réduisent. Le reporting doit aussi servir à décrire cette dynamique de transition.

Le monde économique est en **transition** et l'année 2020 a fait l'objet de beaucoup d'avancées sur le sujet. **Les investisseurs n'attendent pas** la structuration des cadres réglementaires et des référentiels pour s'interroger sur les enjeux. Les multiples investissements dans les énergies renouvelables témoignent de cette dynamique, même s'ils caractérisent la transition climatique plus que la prise en compte de la biodiversité. Cependant, le court-termisme des marchés financiers reste encore très présent comme le montrent les mouvements de valeurs lorsque le cours du pétrole s'envole.

Comme pour le climat, la transition devrait être rapide mais prendra un certain temps : **les entreprises avancent étape par étape** dans cette transition en faveur de la biodiversité, pour laquelle il n'existe pas encore de scénarios ou trajectoires de référence analogues à ce qui existe pour les émissions. Sauf pour quelques secteurs plus avancés (extraction minière, etc.), elles sont dans une phase de prise de conscience de leurs impacts négatifs et cherchent à les mesurer et les **réduire**. Le dialogue avec la finance peut accélérer cette prise de conscience.

Le reporting dans le dialogue Entreprise – Finance : Approcher **les enjeux ESG de façon holistique** : le reporting est la base d'un dialogue qui est absolument nécessaire, et ne peut se limiter ni au climat, ni à

l'environnement. La **transition juste** est un sujet à intégrer aussi dans ce dialogue.

En cas d'absence de connaissance comme c'est le cas actuellement pour la biodiversité, l'investisseur suit une logique d'évitement des risques : « je ne sais pas, je reste dans le flou, donc je ne l'intègre pas ». Il y a là un vrai danger pour l'allocation de fonds à destination de projets favorables à la biodiversité.

Le reporting doit aussi pouvoir être utilisé pour **fixer des objectifs**. BNP Paribas, par exemple, produit un reporting précis sur le sujet avec des indicateurs et des objectifs.

Les fonds à impact biodiversité limitent aujourd'hui les impacts et ne sont pas *nature-positive* pour le moment.

Selon **Eliza Mahdavy (EDF)**, les entreprises ressentent le besoin d'entretenir un dialogue plus régulier avec leurs investisseurs pour comprendre leurs attentes et leur répondre efficacement. La World Benchmarking Alliance avait développé une méthodologie basée sur une approche top-down sur le climat ; les résultats initiaient une dynamique « *name and shame* » car aucun dialogue n'était fait avec les entreprises et seules 1 % des 2 000 entreprises analysées répondaient aux attentes de cette méthode. Concernant la méthodologie « nature », la WBA a créé des groupes de travail avec les différents secteurs pour que chacun puisse s'exprimer. Les entreprises ont besoin d'être écoutées et de co-construire ces outils. Il y a de ce fait un besoin absolument clé de **ressources humaines** dans les entreprises pour traiter le sujet, et donc un enjeu de formation important.

Luc Olivier (LFDE) rappelle que les investisseurs, en achetant des actions, ne financent pas EDF, mais acquièrent une capacité d'accès à la direction et aux équipes. Une fois admis que le reporting ne suffit pas, les investisseurs ont besoin d'informations qualitatives et il y a un entrain collectif des investisseurs pour dialoguer et sensibiliser la direction générale des entreprises. L'engagement de celles-ci doit croître, avec des objectifs fixés à horizon de deux ou trois ans, et si aucun progrès n'est fait, un investisseur engagé devrait procéder à un désinvestissement. Sans cette menace, certaines entreprises n'avancent pas suffisamment rapidement et cette pression a un vrai effet sur l'écosystème.

Les entreprises sont en bas de la chaîne de l'information. La TNFD met la charge de la preuve sur elles, l'information sera bientôt bien meilleure, surtout si le dialogue entre acteurs est direct. Une institution financière peut faire des conditionnalités sur la biodiversité par exemple. Le rapport de force est difficile, s'il y a abondance de financements mais que la plupart des offres ne prennent pas en compte la nature, les entreprises ne sont pas contraintes. Les controverses et les risques existent, cela pousse à faire attention, les sujets sociaux et les populations sont aussi essentiels. Le dialogue entre entreprise et finance sur ces sujets se fait en coulisses, il répond en premier lieu à l'atténuation du risque de réputation.

Échanges avec l'audience

Les cadres de reporting seront-ils intégrés dans la CSRD, et si oui comment ?

La TNFD et la CSRD sont tous deux des cadres de reporting. L'EFRAG ne contribue pas au développement de la taxonomie, même si les équipes sont en contact. La CSRD reste européenne alors que les acteurs ont besoin de cadres et de normes au niveau global. C'est ce souhait qui a donné lieu aux travaux pilotés par la TNFD. L'ESG souffre de trop de standards et les acteurs souhaitent plutôt une simplification et une convergence des cadres. En revanche, la biodiversité ne se prête pas facilement à la simplification.

En 2021 l'ONU adopte un cadre comptable sur les écosystèmes et les services écosystémiques (EASEA), est-il transposable aux entreprises ?

La comptabilité environnementale reste presque de la science-fiction pour l'instant, il est difficile de monétiser les impacts, et même monétisés localement ils ne sont pas additifs ou comparables. Cela s'accélère très vite, on observe une bataille des référentiels, et plusieurs acteurs cherchent à occuper le terrain ; la souveraineté des référentiels est une question essentielle. Le fait que l'IFRS s'empare du sujet confirme l'importance de l'enjeu. L'ESG sera sans doute intégrée à la comptabilité tôt ou tard.

Entre données brutes et monétisation, les agences de notation constituent une étape intermédiaire : comment additionnent-elles tout cela ? Le font-elles toutes de la même façon ?

Les entreprises ne sont pas pour l'instant associées au travail des agences sur leurs données : les méthodes d'évaluation et de production de ces données ne sont pas transparentes.

Beaucoup sont en phase d'apprentissage sur le sujet de la nature : Moody's additionne les volumes de déchets à différents niveaux de radioactivité par exemple, ce qui reste très général et insuffisamment granulaire. Il y a deux écoles : une plus qualitative et une qui consiste à se baser sur des moyennes, en pondérant différentes notes ; cette dernière n'est utile ni pour l'analyse des impacts ni pour celle des risques. Il faut au contraire plusieurs notations séparées (biodiversité, énergie, climat) mais ces évaluations resteront toujours réduites par rapport à la réalité.

Les notes varient d'une agence à l'autre, et comme au niveau financier, on observe une grande hétérogénéité. La biodiversité reste un point d'attention parmi d'autres critères ESG. La note ne suffit pas, l'analyse qualitative est essentielle.

C'est pourquoi les investisseurs envoient des questionnaires pour compléter les informations dont ils disposent ; on ne sait pas ce qu'il y a dans la « boîte noire » des méthodes de calcul conçues et utilisées par les agences.

Quels sont les leviers réglementaires qui pourraient être efficaces ?

Luc Olivier (LFDE) : Le gros danger, c'est de croire que les impacts et les risques sont intégrés dans la valorisation d'entreprise. La vision des investisseurs est très loin d'être parfaite et des difficultés à évaluer les interconnexions entre des sociétés persistent (par exemple entre les secteurs des pesticides et de l'agroalimentaire). Il convient donc d'adopter une vision systémique. Les fonds de transition doivent mesurer les avancées et les progrès des entreprises dans lesquelles ils investissent et il faut envisager de désinvestir si aucun progrès n'est fait.

La taxonomie arrive des années après la création des fonds verts qui ont déjà réorienté leurs capitaux. Le *Green Deal* a provoqué lors de son annonce une envolée des valeurs « vertes ». La taxonomie ne devrait pas faire évoluer les flux, et les fonds « verts » souffrent aujourd'hui car le pétrole a augmenté et les valeurs du secteur aussi ; le marché se rappelle de son appât du

gain à court terme que l'investissement dans certaines valeurs polluantes permet aujourd'hui de satisfaire. Savoir où devraient aller les capitaux ne suffit pas, il faudrait dans un monde idéal des obligations réglementaires pour contraindre les acteurs à flécher les investissements.

Comment se fait le dialogue avec les clients sur le sujet de la biodiversité ?

Luc Olivier (LFDE) : Il y a d'une part les clients particuliers, qui ont peu d'intérêt ou ne savent pas qu'il est possible de placer de l'argent sur des activités vertueuses, même si le niveau de connaissance général sur le sujet s'améliore. La pédagogie et la sensibilisation peuvent se faire sur les réseaux sociaux et en dialoguant avec les conseillers bancaires notamment. D'autre part, les clients institutionnels sont en avance (fonds de pension) grâce à leurs horizons à très long terme, où l'enjeu biodiversité devient essentiel. L'article 9 de la SFDR encourage les fonds à impact.

Stéphane Voisin (ILB) : On va vers un monde où le reporting va être de plus en plus intensif, avec du *machine-learning* sur du texte ou de l'image, qui sera très précis. Beaucoup d'acteurs se développent sur le sujet, certains sont déjà rachetés, on peut obtenir énormément de données par satellite ; en les couplant à des capteurs, on aura une information très riche, la fréquence du reporting pourrait presque exister en temps réel. Cela pourrait d'ailleurs alimenter de nouvelles controverses. Les controverses sont le seul outil en temps réel aujourd'hui, une entreprise peut sortir du CAC40 ESG en cas de controverse mal gérée.

Mots de la fin

Actuellement, nous vivons des moments historiques car nous assistons à la construction d'un nouveau système de données extra-financières avec un pouvoir de transformation des entreprises. Pour pérenniser cette intégration, il faut des normes consensuelles, en cours d'élaboration. C'est à horizon d'au moins trois ans que nous verrons l'aboutissement de ce cadre dont les éléments arrivent par morceaux, notamment portés par des business models plus durables et résilients aux changements.

Entre-temps, les acteurs devraient s'écouter, se comprendre mutuellement et co-construire les actions positives pour agir. Il est nécessaire de former la communauté financière grâce à un nouvel alphabet sur le climat et la biodiversité et accélérer le reporting volontaire.

Eliza Mahdavy (EDF) : On construit un nouveau système où l'extra-financier devient aussi important que le financier. On a besoin de normes et de cadres précis et consensuels pour le structurer. Ce travail est en cours mais n'est pas encore achevé ; c'est très complexe et on a peu de temps pour changer notre rapport à la nature. On essaie d'aller vers plus de « vertu ». Il faut se comprendre et s'écouter, on doit co-construire du positif par l'action.

Luc Olivier (LFDE) : Il faut former la communauté financière pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées sur la biodiversité, le reporting est aujourd'hui utile mais pas parfait. Les investisseurs devraient être proactifs sur le sujet. L'additionnalité est nécessaire, les actions d'engagement doivent avoir une vraie incidence, et nous devons accepter de désinvestir si nécessaire.

Stéphane Voisin (ILB) : Il faut changer de paradigme. On doit créer des outils d'analyse qui intègrent la différence de la biodiversité et sa granularité très fine. C'est un vrai sujet pour les institutions financières et on est encore très loin de savoir le traiter.



Plénière

**Comment structurer et utiliser
des engagements pour relever
le défi de la biodiversité ?**

Les dispositifs d'engagements à destination des entreprises et acteurs financiers ont pour objectif d'encourager des actions volontaires de ces acteurs en faveur de la biodiversité. Divers dispositifs permettent de structurer des engagements en faveur de la préservation et de la restauration de la nature.

Dans cette plénière, plusieurs dirigeants d'entreprises et d'institutions financières présenteront les engagements qu'ils ont pris au sein des initiatives act4nature international, Entreprises Engagées pour la Nature (EEN), *Finance for Biodiversity Pledge* (FFBP) et d'autres.

Ces interventions devraient permettre d'éclairer les questions suivantes :

- Quels résultats concrets visent ces dispositifs et les atteignent-ils ?
- Quel rôle ces initiatives jouent-elles dans la structuration et la mise en place d'actions favorables à la biodiversité ?
- En quoi ces dispositifs, et plus particulièrement le dispositif act4nature/EEN, peuvent-ils être utiles aux décisions des acteurs financiers ?
- Quelle complémentarité entre act4nature et *Finance for Biodiversity Pledge* ? Quel usage par les acteurs ?

Intervenants

Bernard Chevassus-au-Louis, Président d'Humanité & Biodiversité

Cécile Cabanis, DGA, Tikehau Capital

Christophe Bordin, Directeur de l'Engagement Sociétal, Ferrero et vice-Président de l'Alliance pour la Préservation des Forêts

Elsa Favrot, CSR Business Director, Engie

Michèle Lacroix, Directrice du Développement Durable, SCOR

Nathalie Lhayani, Directrice de la Politique Durable, Groupe Caisse des Dépôts

Patrick Sochnikoff, Group Senior VP, Corporate & Social Responsibility, Sodexo

Stanislas Pottier, Senior Advisor de la Direction générale, Amundi

Animation :

Frédéric Denhez, Écrivain, journaliste et écologue

Table-ronde

L'objectif de cette plénière était de mettre en valeur les engagements récemment pris par la plupart de ces acteurs (Tikehau Capital, SCOR, Sodexo et Engie) dans le dispositif act4nature international, dans le *Finance for Biodiversity Pledge* (Amundi) et dans la charte d'engagement de l'Alliance pour la Préservation des Forêts (Ferrero).

Cécile Cabanis (Tikehau Capital) : Tikehau Capital est un gestionnaire d'actifs alternatif fondé en 2004 par deux entrepreneurs de la finance. La société approche aujourd'hui les 35 milliards d'euros d'actifs sous gestion répartis entre :

- de la dette privée, qui représente le principal volume des encours et vient en soutien aux entreprises de taille moyenne pour accompagner leurs projets de développement ;
- du *private equity*, par l'apport de capitaux stables à des entreprises privées dotées d'un bon potentiel de croissance ;
- de l'immobilier : le fonds aide les entreprises à dégager des ressources en allégeant leur bilan d'immobilisations coûteuses en capital.

Tikehau Capital gère les sujets ESG au même titre que les enjeux financiers, s'intéressant autant à l'analyse extra-financière que financière des entreprises qu'elle finance ; ce sont les mêmes analystes qui gèrent les deux sujets.

Son engagement se déploie à deux niveaux :

- évaluer les impacts sur la biodiversité des entreprises dans lesquelles Tikehau Capital investit ou qu'elle finance, afin d'exclure celles qui ne respectent pas un certain nombre d'engagements ;
- participer à inverser la tendance et élaborer un nouveau paradigme économique alors que le GIEC et l'IPBES ne cessent de nous rappeler que nous devons agir maintenant. Cela se traduit par deux stratégies :
 - l'investissement dans l'agriculture régénérative et le financement de bio-intrants et bio-fertilisants – pour rappel l'agriculture représente un quart des émissions de gaz à effet de serre – en aidant des agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'apporter les premiers fonds de cette transition ;
 - la gestion d'un fonds de reconversion immobilière incluant des critères de biodiversité.

Ainsi, le fonds est engagé sur des aspects et actions bien spécifiques et non larges et imprécis.

Patrick Sochnikoff (Sodexo) : Sodexo est une entreprise multinationale française fournisseur de services de restauration collective. Elle regroupe 425 594 salariés, et sert 100 millions de consommateurs répartis dans 56 pays. Elle s'engage pour la biodiversité à tous les échelons de sa chaîne de valeur via un cahier des charges strict. **Quelques exemples montrent différents modes d'action :**

- approvisionnement responsable : depuis 2010, Sodexo est le premier groupe de son secteur à retirer de sa chaîne d'approvisionnement les espèces menacées. Le groupe a pour objectif de s'approvisionner exclusivement en huile de palme durable d'ici 2025, et d'étendre cet engagement aux approvisionnements en soja, bœuf et papier d'ici 2035 ;
- augmentation de la part de protéines végétales dans les repas servis estimée aujourd'hui à un tiers ; ceci suppose de s'approvisionner davantage en protéines végétales ;
- améliorer le recyclage des déchets : l'entreprise s'est engagée à réduire le gaspillage alimentaire de sa production de 50 %, en générant moins de déchets de production et en incitant les consommateurs à adopter un comportement plus responsable. L'entreprise évalue et publie ce qui a été gaspillé, et conduit des campagnes de sensibilisation. Par exemple, pour ses approvisionnements en bœuf, Sodexo exclut les modes d'élevage intensifs. Par ailleurs, les carcasses qui sont livrées en cuisine sont découpées sur place et entièrement utilisées.

Elsa Favrot (Engie) : Les activités du groupe Engie sont à la fois dépendantes des services rendus par la biodiversité et ont un impact sur celle-ci : la fragmentation et la perturbation des habitats entraînées par l'emprise territoriale des sites (installations de stockage de gaz, canalisations de transport de gaz, centrales thermiques, parcs éoliens et photovoltaïques), l'émission de GES et polluants atmosphériques ainsi que l'accélération du développement des espèces exotiques envahissantes favorisée par les infrastructures linéaires ou sites industriels en sont des exemples.

Engie s'engage à lutter contre l'érosion mondiale de la biodiversité et à remédier à ses impacts négatifs de plusieurs façons :

- en nouant des partenariats : Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), France Nature Environnement, et d'autres à l'étranger ;
- en publiant des engagements précis : intégration de critères de biodiversité dans les analyses de cycle de vie pour réaliser une analyse approfondie des dépendances et impacts des activités tout au long de la chaîne de valeur, non-utilisation de produits phytosanitaires (démousseurs, fongicides...) sur tous les sites y compris urbains d'ici 2030, identification des aires protégées situées à moins de 15 km des sites, soutien à leur préservation et définition de mesures pour réduire au maximum les impacts négatifs sur ces zones, sensibilisation à la biodiversité de l'ensemble du personnel, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, etc. ;
- à titre volontaire, Engie s'est engagé à être partout conforme aux réglementations françaises (cf. 1976, loi ERC), plus strictes qu'à l'étranger.

Stanislas Pottier (Amundi) : Amundi est une société de gestion de portefeuille. Avec 2064 milliards d'euros d'encours gérés, elle se classe à la huitième place des entreprises de gestion d'actifs dans le monde. Aujourd'hui, elle gère 50 % de l'épargne salariale et des retraites en France.

L'atténuation du changement climatique est la première façon de lutter contre l'érosion de la biodiversité et des outils comme l'indicateur de la tonne équivalente carbone permettent d'intégrer la compensation.

Il est plus difficile d'envoyer des signaux efficaces aux marchés pour la biodiversité que pour le climat, de se mettre d'accord sur des méthodes d'analyse et de *rating*, de mesurer ses impacts et de réfléchir à un cadre réglementaire. Amundi a rejoint le *Finance for Biodiversity Pledge* en 2021 et participe à trois groupes de travail : océans, mesure des impacts, *advocacy* pour le renforcement du cadre réglementaire.

Amundi milite pour que ses clients soient eux-mêmes exigeants en étant force de proposition en matière de financements responsables. Ses demandes sont plutôt bien acceptées car un consensus se construit sur l'équilibre à trouver entre épargne et responsabilité.

Il faut d'ailleurs également trouver un équilibre entre les engagements climat, biodiversité et sociaux pour

mettre en place une transition juste. Celle-ci doit trouver une acceptation sociale et être opérée en consultation avec toutes les parties prenantes.

Les engagements pris par Amundi pour la biodiversité sont nombreux. Voici les principaux :

- dialogue actionnarial pour réduire l'empreinte carbone des entreprises dont Amundi est actionnaire ;
- choix d'investissements dans des projets à biodiversité positive (ex. : friche Kodak) ;
- formation des gestionnaires d'actifs sur les enjeux liés à la biodiversité ;
- évaluation de l'empreinte carbone générée par les biens et services lors des appels d'offres d'Amundi, et déploiement d'une méthodologie permettant de comparer les offres et leur empreinte sur une base commune ;
- évaluation de l'empreinte carbone du groupe et de ses impacts sur les cinq pressions sur la biodiversité ;
- définition d'un plan d'action chaque année pour respecter ces engagements (notamment celui de zéro émission nette d'ici 2050).

Nathalie Lhayani (Caisse des Dépôts) : La Caisse des Dépôts a une filiale (CDC Biodiversité) qui travaille depuis longtemps sur ce sujet, ce qui a facilité l'élaboration d'un plan d'action. Mais l'ensemble du groupe est engagé pour la biodiversité, dans tous ses métiers :

- l'empreinte biodiversité du groupe est mesurée avec le Global Biodiversity Score. Les premiers résultats de cette empreinte seront publiés prochainement ;
- parmi les entreprises dans lesquelles CDC a des engagements, le dialogue est tenu en priorité avec celles du secteur agroalimentaire et de l'industrie chimique. Le secteur du textile sera bientôt ajouté ;
- la Banque des territoires investit pour renaturer d'anciens sites industriels ;
- la Caisse des Dépôts soutient la recherche et la formation sur ces sujets.

Michèle Lacroix (SCOR) : SCOR est une société de réassurance française. En tant que réassureur, elle entend développer une expertise de haute qualité et partager

ses connaissances sur l'émergence des menaces qui fragilisent les sociétés et les économies. Pour un réassureur, les deux côtés de son bilan sont concernés par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité : les risques associés peuvent conduire à la baisse de la valorisation de ses actifs, et causer des difficultés à son passif si les demandes d'indemnisation des assurances augmentent. C'est pourquoi SCOR cherche à agir depuis longtemps en faveur de la protection de la biodiversité, et ce principalement par trois leviers sur lesquels elle s'est engagée :

- sensibilisation en interne des collaborateurs, jusque dans les sphères décisionnelles (comité exécutif, conseil d'administration) et sensibilisation des entreprises dans lesquelles la société investit ;
- financement et implication dans la recherche via la *Finance for Biodiversity Foundation* qui a, parmi d'autres initiatives, un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle pour réaliser une étude pionnière à grande échelle sur les risques liés au déclin de la biodiversité dans le cadre de la Chaire Biodiversité et (Ré)assurance SCOR-MNHN créée en 2019 ;
- tests des conséquences de la réalisation de divers scénarios sur des parties de portefeuilles.

Christophe Bordin (Alliance pour la Préservation des Forêts) : Il est important de garder en tête que nous protégeons certes la planète et ses écosystèmes mais l'enjeu réel est de protéger les personnes, car en détruisant la biodiversité et les équilibres biochimiques, c'est l'avenir de l'humanité que nous mettons en péril.

Les entreprises qui rejoignent l'Alliance pour la Préservation des Forêts prennent des engagements tant environnementaux que sociaux :

- atteindre l'objectif Zéro déforestation, c'est s'assurer que tous les fournisseurs des chaînes d'approvisionnement ne déforestent pas bien sûr, mais aussi protègent les autres écosystèmes à haute valeur en carbone comme par exemple les tourbières ou les mangroves ;
- respecter l'habitat naturel des espèces animales ;
- veiller au respect des droits de l'homme (sanctuarisation des forêts où vivent des communautés locales, respect du droit fondamental qu'est le CLIP – Consentement libre informé et préalable des peuples autochtones).

Pour respecter ces engagements, l'Alliance pour la Préservation des Forêts a développé un programme d'achats responsables pour aider les entreprises à se saisir de l'enjeu de la déforestation et conversion des écosystèmes. Ce programme repose sur un outil d'autoévaluation permettant à chaque entreprise d'évaluer son niveau de maturité sur le sujet et sur une plateforme d'échanges des bonnes pratiques entre les membres.

Membre fondateur de l'Alliance pour la Préservation des Forêts, Ferrero, dont je suis le Directeur de l'engagement sociétal, est très investi au sein de cette coalition d'entreprises engagées, convaincu que c'est collectivement que l'on pourra agir plus efficacement et plus rapidement. Aujourd'hui Ferrero est reconnu par WWF comme l'un des industriels les plus transparents et les plus respectueux des critères de production d'huile de palme durable. Nous sommes heureux de mettre notre expertise en la matière au service d'entreprises de petite et moyenne taille qui composent l'Alliance pour la Préservation des Forêts.

Bernard Chevassus-au-Louis (Humanité & Biodiversité) : La restauration de la biodiversité est le combat du siècle. L'enjeu est de s'engager dans la durée avec réalisme. La préoccupation envers la biodiversité doit être au cœur même et dans tous les aspects de l'entreprise.

Plusieurs questions méritent d'être posées : comment se construit au sein des entreprises la responsabilité de la biodiversité ? En quoi des actions qui se veulent bonnes pour la biodiversité peuvent être négatives ? Concernant les solutions innovantes fondées sur la nature pour protéger le climat en utilisant la biodiversité, souhaitons-nous à terme conserver un système d'innovation ouvert ou en faire un avantage comparatif ? Les entreprises seront-elles capables de coopérer et de se transmettre leurs solutions pour protéger la biodiversité ?

Par ailleurs, il existe un risque à se convaincre que l'on passerait du mauvais au bon de façon linéaire. Autrement dit qu'après une période de deux siècles à détruire la biodiversité, d'un coup, parce que les entreprises s'y intéressent, elles agiraient dans le bon sens. En réalité, en permanence, les entreprises vont agir avec des impacts négatifs résiduels qui vont continuer d'exister et des impacts positifs dont on espère qu'ils grandiront.

Une question mérite d'être posée aux entreprises, et dans les entreprises : « qu'est-ce qui vous empêche de faire plus ? »

La protection de la biodiversité s'inscrit dans le temps long alors que les entreprises sont confrontées à des

impératifs de court terme. Il existe des moyens de réconcilier ces deux temporalités, mais ils restent largement sous-développés et sous-adoptés.

Aujourd'hui, on a les outils pour mesurer l'impact sur la biodiversité mais il n'y en a pas un, unique, actionnable ; on utilise les indicateurs appropriés en fonction de la finalité de l'action. Si on veut une idée de l'impact local, alors il faut tel indicateur, et inversement. Il n'y a donc pas une mesure qui ferait consensus. L'image du tableau de bord d'un avion est utile : pour bien « piloter » la biodiversité, il faut de nombreux indicateurs pour en avoir une compréhension nuancée.

Il faudrait dépasser le problème de la non-perfection de la mesure de notre impact sur la biodiversité et s'engager non pas sur des obligations de moyens (mesurables) mais sur des obligations de résultat, sur la base de critères harmonisés. Il faut abandonner les objectifs de rendements déraisonnables dans l'exploitation des sols et milieux naturels.

Un retour de la puissance publique s'impose pour :

- obliger toutes les entreprises à respecter un certain nombre de règles pour préserver la biodiversité, à l'échelle de l'Europe au moins ;
- définir une nouvelle comptabilité sur tous les scopes ;
- rassembler l'ensemble des acteurs autour de cette même comptabilité.

Pour **Bernard Chevassus-au-Louis**, cela pourrait être à l'État de donner l'exemple et de commencer à revisiter le PIB en fonction des dommages commis sur les écosystèmes et de sa contribution au dérèglement climatique.

Deux messages pour les entreprises, à retenir de cette journée :

- vous allez entendre parler de biodiversité pendant longtemps, ce n'est que le début ;
- vous n'échapperez pas à la complexité, et à la nécessité de trouver des compromis entre différents enjeux.

Atelier 5

Mesure d'empreinte et trajectoires pour la biodiversité

Par analogie avec les trajectoires existantes pour le climat (alignement 1,5 °C ou 2°C), nombre d'acteurs cherchent aujourd'hui à utiliser des trajectoires globales de restauration de la biodiversité et à les décliner à l'échelle d'institutions financières, d'entreprises ou de territoires. En réaction, la communauté scientifique rappelle que la complexité et les spécificités locales inhérentes à la biodiversité rendent la définition de ces scénarios et leur déclinaison à ces différentes échelles extrêmement difficile. Cette recherche d'alignement à des trajectoires globales induit une perte importante d'information par rapport à la réalité du terrain et risquerait *in fine* d'engendrer des effets inverses aux ambitions initiales de protection et de restauration de la nature.

Conscientes de ces limites et de cette complexité, certaines entreprises et institutions financières décident néanmoins d'engager de premières actions et mettent en œuvre des projets de mesure de leur empreinte biodiversité. Elles font appel à une diversité d'outils et de méthodologies, dont la plupart sont encore évolutifs et en cours d'élaboration, pour suivre et divulguer leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances aux services écosystémiques.

Cet atelier a fait intervenir des entreprises, des institutions financières et des acteurs académiques qui ont présenté des travaux de définition de trajectoires et des résultats de mesure de leur empreinte biodiversité réalisée avec différentes méthodologies. Un débat avec les participants a ensuite été ouvert autour des questions suivantes :

- Est-il possible d'élaborer une trajectoire mondiale de réduction de perte de biodiversité ?
- Comment définir des limites basées sur la science à l'échelle locale ou mondiale ? Comment les adapter à une entreprise ?
- Quels outils de mesure d'empreinte biodiversité et pour quels usages ?
- Comment intégrer la diversité des points de vue sur les différentes composantes de la biodiversité ?

Intervenants

Esther Finidori, VP Environnement, Schneider Electric

Robert-Alexandre Poujade, ESG Analyst, Biodiversity Lead, BNP Paribas Asset Management

Sylvain Boucherand, CEO, BL Evolution

Animation :

Anne-Sophie Chelbaya, Présidente et Cofondatrice, Moonshot

Table-ronde

Aujourd'hui, il y a une obligation de **rapporter ce qui est « matériel »**. Mais l'importance de la biodiversité est très sous-estimée, du fait que, jusqu'ici, la matérialité était jugée selon l'avis des parties prenantes internes et externes, qui toutes manquaient de conscience de l'importance du sujet ; le sujet n'a donc que rarement été approfondi par les entreprises. Aujourd'hui, il faut montrer la matérialité des impacts et dépendances pour se faire entendre par les dirigeants et autres décideurs, ce qui est difficile pour les impacts indirects et les risques diffus.

Concernant les recommandations de la TNFD, plusieurs entreprises sont quasiment déjà alignées sur certains piliers (*risk management* et métriques) ; sur la gouvernance, il y a encore un écart très important. **Esther Finidori (Schneider Electric)** confirme qu'il est compliqué pour les entreprises dont les activités ne sont pas en lien direct avec la nature (telles que l'agroalimentaire ou l'industrie pharmaceutique) de quantifier l'impact des activités directes et indirectes sur la biodiversité et les risques associés. Le sujet de la biodiversité peine donc à émerger. En effet, la biodiversité n'est abordée que si elle est matérielle pour l'entreprise. Or on ne juge matériel que ce que l'on connaît. Au fur et à mesure que les méthodes permettant d'apprécier les impacts et risques associés à la biodiversité seront déployées, l'évaluation de la matérialité de la biodiversité va augmenter.

En 2019, Schneider a utilisé le Global Biodiversity Score, l'outil de mesure des pressions et impacts sur la biodiversité développé par CDC Biodiversité. Cet outil permet de quantifier l'ensemble des pressions causées par une activité sur la biodiversité en un indicateur agrégé, le MSA (*Mean Species Abundance*).

Ce travail a permis de confirmer que l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est concentré sur le Scope 3 et que la pression liée au changement climatique est prépondérante. Il a aussi permis d'identifier deux autres pressions importantes : l'usage du bois et l'activité minière pour la production de métaux. Malgré les limites associées à la méthode (telles que les incertitudes et certaines pressions non quantifiées), un tel bilan biodiversité est très utile **pour identifier des « hotspots » sur l'ensemble de la chaîne de valeur et identifier des leviers d'actions**. Cette mesure d'empreinte biodiversité a été déterminante pour placer la biodiversité au cœur de la stratégie environnementale du groupe, portée par le Comité Exécutif, et pour être en mesure d'articuler une stratégie robuste en faveur de la biodiversité.

Tout exercice de quantification des impacts sur la biodiversité comporte aujourd'hui des limites : des *known unknown* (les impacts sont identifiés mais l'entreprise ou les méthodes existantes ne sont pas en mesure de les quantifier) et des *unknown unknown* (impacts non identifiés). Il y a un certain inconfort pour une entreprise à publier des chiffres d'empreinte qui sont par construction incomplets, et ce d'autant plus si l'entreprise doit s'engager à réduire ce chiffre. Il faut collectivement arriver à dépasser cette limite, pour au contraire favoriser une généralisation des méthodes de quantification et engager un cercle vertueux d'amélioration continue, tant en termes de méthode de quantification que d'actions.

La vision de Schneider Electric est donc qu'il faut publier les bilans biodiversité même s'ils ne sont pas parfaits, et qu'il faut agir même sur les leviers qui ne sont pas quantifiables. Complémenter l'évaluation de l'empreinte par des indicateurs qualitatifs apparaît donc essentiel.

Concernant la gouvernance, l'approche par la mesure de l'impact est complémentaire de l'approche par les risques. Aujourd'hui, les risques posés par la perte mondiale de biodiversité apparaissent comme critiques et permettent de traiter du sujet au plus haut niveau dans les entreprises, notamment avec les directions financières et directions des risques. L'analyse des risques doit également être au cœur du dialogue avec les investisseurs, tel que favorisé par le cadre de reporting proposé par la TNFD.

Sylvain Boucherand (BL Evolution) : Le rapport de l'IPBES a mis en avant le concept de pression et a identifié les cinq principaux facteurs d'érosion de la biodiversité et leurs liens avec les activités humaines, ainsi que la dépendance de celles-ci au bon fonctionnement des écosystèmes. Cela a été l'élément déclencheur de la large prise de conscience de l'importance de la biodiversité par les entreprises.

Depuis, différentes initiatives complémentaires ont émergé pour fournir des référentiels, méthodes, outils ou cadres pour améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité par les entreprises : comme la Commission de Normalisation Biodiversité AFNOR/ISO ; les Science-based targets pour la Nature ou encore la TNFD.

La TNFD s'articule autour d'une logique de gestion des risques, pas uniquement sur la mesure de l'empreinte, ce qui offre un cadre pour une approche stratégique de la biodiversité.

L'évaluation des impacts est évidemment une étape essentielle dans ce processus global, en distinguant métrique, indicateur et outil, mesure et évaluation. Il existe des outils d'empreinte globale agrégée mais aussi des indicateurs de mesure de pression, intéressants quand l'entreprise veut être précise dans le pilotage de telle ou telle pression par exemple. De plus, la question des « bons outils » ne peut trouver de réponse que lorsque l'on sait quelles sont la finalité et la cible visées : avoir une vision globale ou fine de ses enjeux, parler à des investisseurs ou à un COMEX, suivre dans le temps les effets d'une feuille de route, travailler sur le terrain, etc.

À chaque finalité ses outils ou approches, d'autant que les résultats restent tout de même dépendants des méthodes et bases de données sous-jacentes. Pour pallier cela, il se développe de nombreux outils spécialisés qui peuvent être utilisés : par exemple, sur la question de la surexploitation des ressources marines, sur une pression ou pollution particulière, sur des zones spécifiques voire des ressources comme l'eau. Avec un état des lieux et une priorisation adaptés, il est maintenant possible de rentrer dans la définition de trajectoires de réduction des pressions ainsi que de contribution à la restauration de la biodiversité.

En conclusion, la biodiversité est encore aujourd'hui souvent absente des analyses de matérialité, de risques et de la gouvernance des entreprises, ce que la TNFD va fortement aider à corriger pour les entreprises et institutions financières qui vont l'utiliser. Espérons qu'à moyen terme il y aura une bonne prise en compte de la biodiversité dans l'analyse de risques, qui permettra d'enclencher les transformations profondes des activités économiques, nécessaires pour revenir dans les limites planétaires.

Robert-Alexandre Poujade (BNP Paribas AM) : L'empreinte biodiversité que nous avons publiée en juin 2022 nous permet d'établir une base de référence à partir de laquelle nous pourrions surveiller nos performances futures. Elle fournit également une boussole de haut niveau pour déterminer où une analyse plus approfondie des émetteurs individuels est justifiée. Cela complète l'ensemble d'outils et d'analyses que nos analystes ESG effectuent au niveau du secteur et de l'émetteur, et aide à déterminer des cibles d'engagement. Nous sommes optimistes quant à l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à souligner que de nombreux défis restent à relever. La biodiversité dans ou sous le sol, la biodiversité marine, le risque d'extinction ou la richesse des espèces n'ont pas encore été pleinement pris en compte, et certaines pressions, comme les espèces envahissantes et la surconsommation des ressources, n'ont pas encore été modéli-

sées. Cela ne veut pas dire que les scientifiques n'ont pas de bonnes données sur ces aspects du problème, mais il reste un manque de données utilisables par les investisseurs, liant des impacts spécifiques à des entreprises individuelles. Il s'agit là d'une étape importante avant de pouvoir parler de trajectoire, car nous comprenons que les entreprises sont directement reliées à chacune de ces pressions supplémentaires.

Autre point clé pour l'accès à la donnée : la collaboration. Nous jouons notre rôle en tant que parties prenantes actives dans de nombreuses initiatives et partenariats en faveur de la biodiversité, tels que la Capitals Coalition, la TNFD, PBAF, ALIGN, WWF Biodiversity Risk Project, Aligned Accountability, et CDP Biodiversity. Nous allons également lancer avec d'autres investisseurs Nature Action 100. Nous continuons d'encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à divulguer des données quantitatives utilisables sur les pressions exercées sur la biodiversité, comme les tonnes de GHG émises ou les hectares de terres converties. Cela a des synergies importantes avec nos autres travaux d'empreinte environnementale déjà réalisés (empreinte carbone, eau et forêt).

Nous encourageons également les fournisseurs de données à tenter d'aligner leurs mesures de la biodiversité sur les recommandations des cadres PBAF et ALIGN. Une attention particulière devrait être accordée à spatialiser les données. Nous invitons également les fournisseurs de données à mettre au point des méthodologies pour mesurer l'impact positif, qui fait partie intégrante de l'évaluation de l'impact global sur la biodiversité. Nous envisageons d'étudier les liens entre l'empreinte biodiversité d'un émetteur et les autres indicateurs que nous utilisons pour orienter nos investissements, tels que les composantes « E » de nos scores ESG. Cela nous permettrait d'identifier les complémentarités et de faire progresser la convergence des outils que nous employons à l'interne. Notre système propriétaire de notation ESG est essentiel pour nous permettre de générer des rendements d'investissement durables à long terme pour les clients, tout en ayant un impact positif sur l'environnement, l'économie et la société. Enfin, nous persévérons dans nos efforts pour réduire l'impact négatif de nos investissements sur la biodiversité, en particulier sur le changement d'utilisation des sols – par exemple grâce à notre engagement pour lutter contre la déforestation.

Atelier 6

La biodiversité sous-marine dans le dialogue Entreprise - Finance

Régulation des cycles de l'eau, atténuation des effets du changement climatique, production de la moitié de l'oxygène que nous respirons et fourniture de plus de 20 % de protéines animales consommées dans le monde : malgré les nombreux services irremplaçables qu'ils fournissent aux personnes, la dégradation des mers et des océans sous l'effet de pressions anthropiques se poursuit à un rythme inquiétant.

La mise en œuvre de solutions visant à protéger ces écosystèmes et à développer les activités économiques ayant un impact réduit sur les milieux marins dépend majoritairement de leur capacité à accéder à des financements et à des investissements importants.

Cet atelier a fait intervenir des entreprises et des acteurs financiers dont les activités sont liées à la protection, à la restauration des écosystèmes marins et au développement d'activités maritimes aux impacts environnementaux réduits. L'atelier a ensuite ouvert un débat pour identifier les conditions permettant de mieux flécher les flux financiers vers ces solutions et accélérer leur passage à l'échelle.

Intervenants

Adrien Comte, Manager Expert, Nature-based Solutions, EcoAct

Eric Schoumsky, Natural Capital Solutions, Société Générale Corporate Investment Banking

Karen Degouve, Directrice Finance Durable, Fédération Bancaire Française (FBF)

Karim Selouane, PDG et fondateur, Resallience

Animation :

David Laurent, Directeur de la Transition Écologique, Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Table-ronde

Introduction par David Laurent (EpE)

De nos jours, l'écosystème des océans est sujet à un paradoxe qui met en péril sa préservation. S'il fournit gratuitement des services indispensables à l'homme (alimentation, voies navigables...) et à la planète (régulation des cycles biogéochimiques, captation de CO₂, réserve de biodiversité...), il est pourtant soumis à des pressions fortes au premier rang desquelles nous trouvons les activités humaines, elles-mêmes à 80 % d'origine terrestre.

L'économie bleue représente plusieurs trillions de dollars par an dans de nombreux secteurs, mais la part dédiée au verdissement y est faible ; dans cette part, la biodiversité marine vient très loin après le climat dans les priorités des acteurs de la finance durable ; il en va de même quand on compare biodiversité marine, peu étudiée, et biodiversité terrestre qui rentre désormais dans les préoccupations de la communauté financière. Ce décalage vient du manque d'outils de mesure et d'action, du caractère diffus des impacts et des risques, et de liens de causalité directe encore plus difficiles à établir.

La dégradation des océans est d'autant plus difficile à endiguer que le caractère diffus de ces pressions, impacts et risques rend ardue leur mesure par les entreprises ou encore l'identification de leurs responsables par les pouvoirs publics. L'océan, milieu liquide où les impacts se diffusent, rend difficile la mobilisation des acteurs pour réduire des impacts locaux modestes mais qui s'accumulent dans l'océan entier.

À cela s'ajoute une gouvernance de cet écosystème aussi hétérogène que lacunaire. Compte tenu de la difficulté à diagnostiquer précisément leurs impacts sur l'océan, comment les acteurs privés, entreprises et acteurs financiers, peuvent-ils s'organiser pour préserver cet écosystème aussi fragile qu'indispensable à notre société ?

Pour répondre à cette question, les intervenants se sont attachés à présenter des exemples concrets d'outils et des modèles de financement de projets visant à protéger la biodiversité marine ; à partir de leurs points bloquants, ils ont exploré des solutions pour les améliorer.

Karen Degouve (FBF) revient d'abord sur l'histoire de la finance durable, qui très longtemps a été réduite à la finance climat : les enjeux de biodiversité et de

capital naturel aujourd'hui encore ne font qu'émerger. Cela est dû à trois facteurs :

- l'arrivée tardive d'indicateurs de mesure des impacts sur la biodiversité marine. Or pour les institutions financières, « ce qui ne se mesure pas n'existe pas » ;
- l'aspect diffus et local des impacts sur la biodiversité rend difficile leur diagnostic ;
- l'absence d'accord international sur la biodiversité qui de la même manière que les Accords de Paris sur le climat (2015) aurait impulsé un changement dans la prise en compte de celle-ci par les acteurs privés.

En questionnant les entreprises sur leurs impacts directs et indirects sur la nature, leur dépendance à celle-ci et la possibilité de déployer des actions pour la préserver, l'initiative Act4nature, lancée par l'association des Entreprises pour l'Environnement et de nombreux partenaires en 2018, a permis de créer une dynamique collective pour valoriser et préserver la biodiversité. Elle a conduit les entreprises signataires à prendre des engagements forts sur la gestion de leurs actifs physiques, reconnus comme SMART (spécifique, mesurable, additionnel, *relevant*, temporellement encadré) et les établissements financiers à développer des produits de financement, comme les *green bonds*, *blue bonds*, ou encore les *Sustainability Linked Loans* qui incitent l'emprunteur à avoir des objectifs ambitieux et prédéterminés de performance en matière de durabilité et en particulier de biodiversité.

Concernant la biodiversité marine, une question demeure : pourquoi, alors que l'économie des océans est estimée à 2,5 trillions de dollars par an, n'a-t-elle attiré que 13 milliards de dollars sur une décennie ? Pourtant la finance bleue existe depuis longtemps et son périmètre d'action est très large (régénération, pêche durable, énergies marines...).

La finance bleue durable est plus innovante, son existence peut être datée de 2018 avec d'une part le lancement de l'initiative financière des Nations unies « *Principles for responsible banking* », qui mentionne la nécessité de prendre en compte la biodiversité dans les activités bancaires, et d'autre part les « *Sustainable Blue Economy Finance Principles* » promus par UNEP-Fi qui constituent le premier cadre mondial destiné aux banques, aux assureurs et aux investisseurs pour financer une économie bleue durable.

Alors que la finance bleue durable fait son chemin via la création d'outils financiers innovants, l'enjeu aujourd'hui est de faire émerger chez les entreprises des projets finançables pour préserver, valoriser et régénérer la biodiversité marine.

Ces projets pourraient être de plusieurs types :

- utilisation de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour des aménagements d'adaptation au changement climatique du trait de côte : préservation ou restauration d'écosystèmes naturels tels que mangroves, cordons dunaires, récifs coralliens, utilisation de certains phénomènes physiques tels que des courants marins fournissant des apports alluvionnaires. Ces projets peuvent porter à la fois sur les zones urbanisées et sur les zones qui les séparent les unes des autres. Les montants requis ne peuvent cependant être estimés qu'après des analyses physiques suffisantes pour leur dimensionnement ;
- aires marines protégées (AMP) : tributaires de fonds publics, certains outils tels que le *Debt for nature swap* permettent à des acteurs privés de refinancer les États porteurs de tels projets ;
- dans une approche plus large, tous les projets de diminution des impacts des activités économiques (rejets du transport maritime ou d'effluents terrestres, pêche responsable, aménagements marins et littoraux).

Les facteurs limitant le développement des SfN commencent toutefois à être bien compris, à défaut d'être levés :

- taille des projets, souvent trop petits pour attirer des financements internationaux ; l'agrégation peut être une solution mais est tributaire de l'identification de projets nombreux présentant de fortes similarités ;
- faible résilience de certaines SfN au changement climatique : perte de 70-90 % des récifs coralliens dans le cas d'un réchauffement de plus de 1,5 °C, et jusqu'à 99 % pour +2 °C. Les mangroves sont plus résistantes mais sont victimes de destructions liées aux activités humaines et à la pression pour l'occupation des côtes ;
- les projets portant sur des écosystèmes transfrontaliers impliquent d'aligner les acteurs (e.g. réglementation de la pêche des pays engagés dans le *Great Blue Wall*) ;

- le faible recul historique sur ces projets exige davantage de temps d'instruction des dossiers et peut parfois conduire à une dépriorisation ou à une surestimation du risque financier.

L'objectif reste que les porteurs de tels projets puissent s'appuyer sur une finance bleue durable bien ancrée pour accomplir leurs ambitions pour le développement et la protection des écosystèmes marins.

Karim Selouane (Resallience) : Resallience est un bureau d'études filiale de Vinci dédié à l'adaptation des territoires, des villes, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique.

L'espace marin est bordé par une zone margino-littorale, souvent point de frictions, tensions ou de conflits d'occupations ; elle représente des enjeux importants pour tous les acteurs, et en particulier pour un groupe comme Vinci spécialisé dans les métiers de la concession et de la construction liés aux territoires.

Quelques chiffres illustrent cette importance : il faudrait 750 milliards d'euros par an pour adapter les villes côtières, 30 milliards par an sur 10 ans par exemple pour Jakarta, capitale de l'Indonésie, dont 40 % de la surface se trouve déjà sous le niveau de la mer.

D'après une étude du think tank *Nature Climate Change*, à l'horizon 2100 si l'on suit le scénario RCP 8.5 du GIEC et même si des efforts sont réalisés entre-temps, le retrait du trait de côte à travers le globe serait de 240 mètres, ce qui entraînera la destruction de 50 % des plages mondiales et affectera 2 milliards d'habitants dans le monde. La question du trait de côte est importante car l'économie mondiale est concentrée à 70 % à moins de 300 km des côtes. La diminution du PIB liée au recul du trait de côte peut être estimée à 20 % au même horizon.

Comment une entreprise comme Vinci peut-elle disposer de modèles pour appréhender ces phénomènes et en conséquence mieux dimensionner les infrastructures et leurs coûts ? En quoi les solutions fondées sur la nature permettent-elles de minimiser ces risques et de repenser la construction des villes côtières ? Définir des réponses à ces questions est la raison d'être de Resallience.

Aujourd'hui Vinci Resallience mène 75 projets et agit dans plus de 65 pays avec l'ambition de proposer des solutions techniques pour investir dans des projets d'infrastructures d'adaptation au changement climatique. Elle fonde son expertise sur des partenariats ambitieux noués avec des observatoires, des

opérateurs de réseau, des villes et États insulaires ou d'autres entreprises telles que Sixense, une entreprise qui surveille l'état et le comportement des ouvrages, sécurise leur construction et en optimise la maintenance.

Le projet WACA, par exemple, concerne une zone côtière d'Afrique de l'Ouest, très sableuse donc très sensible ; toute l'économie y est concentrée, avec beaucoup d'infrastructures mais certaines villes semblent condamnées à disparaître dans quelques décennies.

Le projet OSS Saint-Louis, pour sa part, améliore la connaissance des aléas et risques dans les zones côtières et vise à développer des indicateurs pour sensibiliser les acteurs. Il porte sur la ville de Saint-Louis au Sénégal, zone très menacée par la montée du niveau de la mer, et cherche à caractériser les conditions hydrologiques et climatiques dans lesquelles les tempêtes se produisent, puis à spécifier les zones les plus vulnérables. L'approche est basée sur le croisement de données modélisées, relevés satellitaires, données socio-économiques. Ces observations sont concentrées sur trois zones. Saint-Louis est considérée comme zone représentative des enjeux côtiers en Afrique de l'Ouest, et le projet est soutenu par l'*International Finance Corporation (IFC)* pour caractériser les investissements soutenable à long terme.

Un autre projet vise à aider les micro-États insulaires dans leurs décisions, avec des *stress tests* pour évaluer le risque climatique et prévoir des investissements d'adaptation qui incluraient des solutions fondées sur la nature, car la Banque Mondiale veut intégrer de plus en plus de ces solutions dans ses portefeuilles. Il s'agit donc de mesurer la robustesse d'une infrastructure et sa durabilité avant et après adaptation. Des projets similaires sont répliqués dans d'autres endroits insulaires.

Le financement de l'adaptation au changement climatique peut mobiliser des partenariats public-privé. En Dominique, où on estime le coût d'adaptation à 30 % du PIB, 15 % de ces investissements sont orientés vers des solutions fondées sur la nature. Le standard utilisé est celui de la Banque Mondiale, ensuite un indicateur est co-construit avec les autorités locales. L'outil est commun, les indicateurs sont spécifiques.

Toutes ces initiatives sont soutenues par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), qui a un programme de soutien aux zones côtières. La *Coalition for Disaster Resilient Infrastructure* ou encore la *Coalition for Climate Resilient Investment* soutiennent les investissements en zone côtière, ce sont deux coalitions portées par des gouvernements pour mettre en

avant la résilience des infrastructures, souvent avec des solutions fondées sur la nature. La question de la relocalisation des populations déplacées est également très complexe.

Adrien Comte (EcoAct) : EcoAct accompagne ses clients dans la réduction des émissions et les aide notamment à trouver des financements (via les crédits carbone notamment) et à développer des projets (par exemple, des projets de foyers de cuisson améliorés en Afrique de l'Est pour réduire le besoin en biomasse, favoriser la protection et la restauration des écosystèmes marins, etc.).

L'océan est l'écosystème qui séquestre et stocke le plus de carbone (quatre fois plus que le système terrestre) par unité de surface. Il est très dégradé à l'échelle mondiale pour des raisons diverses comme la pollution des activités de transport et de plaisance, la déforestation des mangroves ou encore le changement climatique.

Le carbone est une source importante de financement de la biodiversité, c'est un service rendu par l'océan facilement modélisable, mais il en existe bien d'autres : pêche, protection des côtes, services de loisir... Les niveaux de risque sur ces services augmentent avec le réchauffement climatique.

À ce titre, le Label Bas Carbone a joué un rôle primordial dans la création d'un cadre transparent pour financer des projets de réduction des émissions de carbone sur le territoire français. Il permet de récompenser des projets d'atténuation du changement climatique, en leur ouvrant des perspectives de financement de la part de collectivités locales, d'entreprises et des financeurs qui agissent de manière volontaire pour le climat. EcoAct prépare deux méthodologies dédiées à l'océan pour le Label Bas Carbone, plus précisément sur les mangroves et sur les herbiers de posidonie, qui prennent en compte les co-bénéfices sur la biodiversité.

Aujourd'hui, il y a un enjeu à intégrer les risques environnementaux autres que le climat (notamment le coût de l'inaction) dans la pondération du capital. Le principal frein aux investissements de réduction des impacts sur la biodiversité, moindres que ceux de réduction des émissions de carbone, est le problème de la comptabilité des coûts du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité ; ces derniers sont plus difficiles à estimer en l'absence de scénarios et de trajectoires fondés scientifiquement. À titre d'exemple, avec les normes comptables actuelles, un projet de restauration de la Grande Barrière de corail ne serait pas rentable alors qu'en réalité le coût de l'inaction sur ce sujet est faramineux.

Éric Schoumsky (Société Générale Capital Investment Banking) : Société Générale CIB accompagne les entreprises qui développent des business models à impact positif sur l'environnement.

La transition vers la neutralité carbone des activités maritimes et l'exploitation soutenable des ressources marines soulèvent d'immenses défis financiers. Transformer ces défis en nouvelles opportunités d'investissement profitables pour tous et bénéfiques pour la planète est l'objet de la « finance bleue ». En étant une banque présente en Afrique et en Outre-Mer, Société Générale mesure bien, et à l'échelle de la planète, combien ces enjeux vont devenir plus importants.

Concrètement son action se déploie sur trois niveaux de démarches :

- des démarches de coopération : l'urgence est systémique, donc l'efficacité des actions environnementales passera par des coalitions, alliances, et autres coopérations, par exemple entre banques, entre industries, entre privé/public et entre les pays (*i.e.* le « *Great Blue Wall* » ou les Principes Poseidon pour le shipping par exemple) ;
- des démarches d'exclusion : à travers la prise en compte des éléments de biodiversité, dans les politiques sectorielles, par exemple sur les pratiques de pêche ;
- des démarches d'accompagnement des clients en transition : c'est un des rôles clés du banquier, en proximité et conseil de ses clients, de promouvoir, par ses métiers de financement, d'investissement et de conseil, ces transformations positives. À ce titre, Société Générale est engagée dans le programme du Science Based Targets Network visant à aider les entreprises à définir une stratégie et un cadre d'action positifs pour la nature.

Concrètement cela se traduit par la mise en place de mécanismes de financements innovants :

- dans la continuité des *green bonds* la banque a, fin 2020, pris part à l'initiative de Bank of China sur une émission de « *blue bond* », une première en Asie, et la 4^e émission de ce type dans le monde. Cette initiative a permis de lever US\$942 millions pour la protection des océans. Comme pour les *green bonds*, le capital levé via cet instrument sera dédié à des projets en lien avec le maritime (protection des écosystèmes, réduction de la pollution, ou construction de l'éolien off-shore). Comme pour les *green bonds*, nous nous appuyons sur les standards ICMA (*International Capital Market Association*) ;

- dans le cadre du *Great Blue Wall*, Société Générale regarde aussi le sujet des *Debt for Nature Swap* qui sont des mécanismes de refinancement des pays en voie de développement et qui bénéficient via ce mécanisme de conditions de financement améliorées sous réserve d'en consacrer une partie à des projets de conservation et de restauration de la nature, notamment des aires marines protégées ;
- en s'appuyant sur les mécanismes de finance carbone, la banque cherche à promouvoir les solutions fondées sur la nature présentant de multiples bénéfices (Carbone, Biodiversité, Sociaux) afin de préserver ou restaurer des aires naturelles ;
- enfin, pour citer d'autres secteurs où les nouvelles réglementations et les innovations vont porter des transformations des activités de nos clients, Société Générale est active dans les activités de pêche et d'alimentation issue de la mer, du tourisme-hôtellerie-nautisme-croisières, etc. Dans tous ces domaines, la R&D ouvre de vastes champs de potentiel où le banquier peut accompagner ses clients ;
- notamment présente aux côtés des acteurs locaux à travers ses filiales africaines, la banque propose un programme d'entrepreneuriat et aide les petites et moyennes entreprises à l'aide de ses « **Maisons des PME** ».

Conclusion

À travers ces échanges, quelques recommandations ont été formulées pour améliorer le dialogue Entreprises-Finance sur les enjeux très actuels de la biodiversité marine :

- intensifier les discussions entre ONG, entreprises, scientifiques et pouvoirs publics, performants chacun dans leur domaine, mais aujourd'hui difficiles à accorder ;
- encourager voire rendre obligatoire l'étude de la mobilisation de SfN dans le cadre des projets d'aménagements, d'infrastructures et d'adaptation ; une meilleure connaissance des paramètres critiques et des services rendus serait utile à leur financement ;
- encourager voire rendre obligatoire l'intégration de critères biodiversité dans la finance carbone et les méthodologies de crédit carbone ;
- renforcer les capacités locales (techniques, financières, environnement) pour la réalisation des projets ;

- développer des outils de partage de connaissance, de dialogue et de retours d'expérience (centre de ressources, colloques, intégration dans les agendas du monde financier...) associant entreprises, acteurs financiers ainsi que législateurs et bailleurs publics ;
- renforcer le cadre réglementaire (intégration des SfN dans les stratégies d'adaptation et d'aménagement, mécanismes financiers...) pour faciliter les investissements et passer d'une logique de coûts à une logique d'investissements ;
- encourager les cadres territoriaux assurant une cohérence des projets des acteurs publics et privés (exemple du *Great Blue Wall* dans l'océan Indien) et facilitant également la mise en place d'un soutien direct aux PME, l'appui local étant essentiel à la réussite des projets ;
- comptabiliser le coût de l'inaction afin que les institutions financières intègrent à long terme les risques associés aux impacts des entités qu'elles ont en portefeuille, et passent d'une vision en termes de coûts de restauration imposés à un projet à une vision en termes d'investissements.



Atelier 7

Gouvernance et modèles économiques des Solutions fondées sur la Nature

D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont des actions s'appuyant sur les écosystèmes naturels pour lutter contre le changement climatique, mieux gérer les risques naturels, assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau¹¹.

Le Pacte de Glasgow pour le climat et le rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES rappellent le rôle central des SfN pour faire face aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de nos sociétés. Le déploiement à grande échelle de ces solutions reste cependant limité par la difficulté de leur associer un modèle économique pérenne.

Introduit par des interventions d'ONG, d'acteurs financiers et de pouvoirs publics, cet atelier a ouvert le débat sur plusieurs questions :

- Quels modèles économiques, montages financiers et gouvernance des SfN ? Comment changer l'échelle de leur développement ?
- Comment les acteurs financiers peuvent-ils gérer le risque en lien avec le financement des SfN ?
- Sachant qu'il s'agit souvent d'opérations uniques avec des spécificités locales, comment éviter le risque de standardisation ? Comment financer des projets sur-mesure ?

Intervenants

Audrey Coreau, Directrice Acteurs et Citoyens, Office Français de la Biodiversité (OFB)

Gérard Bos, Head Enterprise and Investment, IUCN

Laurent Piermont, Président, Le Printemps des Terres

Roslyn Stein, Directrice Climat et Biodiversité, AXA

Sophie Tremolet, Directrice Eau, Europe, The Nature Conservancy

Animation :

Jean-Pierre Maugendre, Directeur du Pôle Milieux Naturels et Biodiversité, Veolia

11. <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Table-ronde

Les SfN sont souvent présentées comme une solution clé pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour l'adaptation au changement climatique – voire pour la séquestration du carbone. Correspondent-elles réellement à ce portrait flatteur ? Si oui, quels sont les freins à leur mise en œuvre ?

Audrey Coreau (OFB) : Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) peuvent être définies comme l'ensemble des actions qui permettent de protéger, gérer de manière durable ou restaurer des écosystèmes, tout en étant utilisées pour relever un enjeu sociétal ou pour le bien-être humain (atténuation des émissions ou adaptation au changement climatique, mais aussi contribution à la santé humaine, à la sécurité alimentaire ou à la qualité de l'eau) et en ayant des co-bénéfices pour la biodiversité. **Il faut nécessairement ces trois composantes pour pouvoir utiliser le terme de SfN :**

- s'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes en les préservant ou en les restaurant ;
- contribuer à répondre à un enjeu sociétal ;
- apporter des bénéfices nets à la biodiversité.

L'OFB s'intéresse au sujet en lien avec le changement climatique car nombre d'actions contribuant à la réduction des émissions (donc à la lutte contre le changement climatique) peuvent être « grises », c'est-à-dire avoir un impact net négatif sur la biodiversité. Il faut des SfN qui sont bénéfiques au climat et à la biodiversité, et le projet Artisan de l'OFB vise à définir et caractériser des actions qui remplissent ces deux critères tout en étant favorables à l'adaptation au changement climatique : renaturation d'espaces urbains pour lutter contre les îlots de chaleur (désartificialisation, renaturation, plantation d'arbres, etc.), notamment dans les cours d'école ; structuration d'un réseau de haies bocagères dans des zones d'agriculture intensive pour lutter contre le ruissellement ou l'érosion des sols ; restauration de dunes, mangroves, coraux sur le littoral contre l'érosion éolienne et les risques de submersion marine. Chaque type d'écosystème peut être restauré pour répondre à un défi sociétal, notamment pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation des écosystèmes eux-mêmes.

Par exemple, la commune de Saint-Martin dans le Cher a restauré l'écosystème fluvial pour se prémunir des inondations. Ailleurs, une coopérative viticole utilise l'enherbement entre les rangs de vigne pour

faire face à l'augmentation des températures et éviter l'érosion.

Le projet Artisan a consisté à choisir dix sites de démonstration de SfN sur le terrain, à mettre en place un réseau d'animateurs en région pour faire émerger des projets d'adaptation des territoires au changement climatique, créer des guides techniques, constituer des centres de ressources pour monter en compétences et faire en sorte de susciter ou faire aboutir de nouveaux projets solides et robustes.

Analyse des freins et des leviers à la généralisation des SfN :

- **en amont, enjeux d'acceptabilité sociale :** appréhension face au changement de pratique, donc enjeu de sensibilisation, d'acculturation et de formation pour faire connaître les solutions et faire monter en compétence les porteurs de projet ;
- **SfN accusées de ne pas être convaincantes :** elles sont parfois en effet moins spectaculaires qu'une solution artificielle, ou produisent leurs effets progressivement dans le temps ; il faut donc les objectiver, montrer leurs limites et leurs risques, et les rendre plus visibles ;
- **freins autour des enjeux de gouvernance, du cloisonnement des compétences :** les SfN demandent souvent la coopération de plusieurs types d'acteurs, privés et publics, et sont donc plus complexes à monter qu'une solution artificielle ;
- **enjeux d'aménagement du paysage :** ceci signifie que les SfN touchent des acteurs divers qui doivent donc travailler en commun, ce qui demande des formations, des règles de gouvernance, une évolution des cadres de décision ;
- **freins de l'accès aux moyens techniques** nécessaires (opérateurs de génie écologique, études, réseaux pour former les personnes qui aimeraient mettre en œuvre des projets de SfN) ;
- **frein de l'accès au financement :** contraintes administratives, coûts d'investissement, coûts d'entretien, question des marchés publics : le Code des marchés publics peut-il valoriser les SfN, en changeant quelle règle ?
- **frein de l'accès au foncier** pour des projets qui ont parfois une emprise foncière plus importante que les solutions grises ;

- **frein des normes et standards existants ;**
- **frein réglementaire :** comment les documents d'urbanisme peuvent-ils intégrer les SfN ?
- **frein sur le retour d'expérience et le suivi de long terme :** certaines solutions sont encore en phase d'expérimentation.

Beaucoup d'acteurs visent à prendre en charge ces freins. L'objectif d'ici 4 à 5 ans est de mettre en œuvre les SfN expérimentées et prouvées, pour apporter des bénéfices à la biodiversité et lutter contre le changement climatique.

Le projet Life Artisan s'est surtout intéressé aux collectifs pour le moment. Il faut aller au-delà, car les SfN permettent le rapprochement de métiers et de secteurs différents et demandent un travail en commun sur un territoire.

Roslyn Stein (AXA) : AXA a deux perspectives différentes sur les SfN, celle d'assureur et celle d'investisseur.

En tant qu'investisseur institutionnel, AXA cherche à préserver, restaurer ou gérer durablement, et commence à trouver des opportunités d'investissement dans la restauration d'espaces naturels. Ce que cherche un investisseur institutionnel, c'est la rentabilité financière avec une vue sur le long terme et un profil de risques adapté à son secteur. Par exemple, AXA gère 60 000 hectares de forêts en Europe, des actifs non polluants, largement insensibles aux cycles économiques et qui ont donc un profil de risque et un rendement qui correspondent aux besoins d'AXA quand on inclut le service rendu par l'absorption de CO₂. **Il existe donc déjà des opportunités pour les investisseurs institutionnels dans le domaine des forêts, qui permet d'investir dans des actifs neutres en carbone.** Les SfN qui sont aussi réductrices de carbone sont les meilleures pour un investisseur. AXA a pris l'engagement d'investir 1,5 milliard d'euros dans les forêts sur les marchés développés en Europe, mais aussi sur les marchés émergents.

Comment la gestion de cet investissement intègre-t-elle la biodiversité ?

Cela commence dès la période de *due diligence* qui permet d'identifier les opportunités d'investissement selon des objectifs de rentabilité, les contraintes de gestion de risques et des critères de biodiversité, qui limitent l'intensification de l'exploitation forestière.

La gestion des actifs se fait à long terme, ils restent dans le portefeuille très longtemps, au moins une dizaine d'années. Elle comporte trois activités : le respect de la réglementation locale dans l'exploitation, la certification (toutes les forêts AXA sont certifiées pour leur exploitation durable) et enfin des initiatives volontaires pour améliorer la gestion forestière, notamment dans le contexte du changement climatique. Ces initiatives peuvent consister en gestion forestière adaptée à des particularités locales (autres usages), en *continuous cover forest* pour éviter les coupes rases et se rapprocher de la régénération naturelle, en projets de recherche (3 % des forêts d'AXA sont consacrées à la recherche pour améliorer les pratiques de gestion, notamment pour atténuer et s'adapter au changement climatique). La rentabilité ne s'appuie pas aujourd'hui sur la valorisation des crédits carbone, mais cela pourrait être une option, pour le moment les ventes de bois suffisent.

Hormis les forêts, il y a aussi les fonds à impact, les *natural capital funds*, qui ont une stratégie d'investissement très différente : ils prennent des participations dans des entreprises ayant des projets de SfN, avec la perspective d'attendre 7-8 ans pour percevoir les rendements après une phase de développement. C'est donc aussi un investissement sur le moyen-long terme. 500 millions d'euros sont investis par AXA dans ces fonds, notamment dans les pays émergents. En Asie du Sud-Est, il peut s'agir de restauration de forêts et de préservation des espèces menacées qui y sont présentes. Le rendement financier intègre alors des crédits carbone, certifiés pour être accrédités auprès des marchés volontaires. Les forêts après restauration sont de très bonne qualité, l'idée est ensuite d'arrêter l'exploitation pour les préserver et en développer la biodiversité. Il n'y a pas beaucoup d'opportunités de restauration de telles forêts, mais elles ont le mérite d'exister.

En tant qu'assureur, AXA peut se donner la mission de valoriser des écosystèmes, même si ce mode de gestion n'est pas le plus rentable. Des partenariats public-privé ont été établis dans certaines régions du monde avec le cofinancement de banques multilatérales de développement (BMD) notamment. Dans quelques cas, AXA a réussi à assurer des récifs coralliens. Ce n'est pas le cœur de métier d'un assureur, ce n'est pas ça qui fait gagner le plus d'argent, mais les récifs coralliens sont menacés par le changement climatique, et ils rendent des services écosystémiques très importants, d'où ce concept innovant : les récifs coralliens sont assurés contre les aléas naturels par AXA en partenariat avec les BMD et sous un certain nombre de conditions sur l'usage par les communautés locales ; ce mécanisme aide les communautés locales à prendre en compte

l'importance de ces services écosystémiques. **L'assurance peut ainsi contribuer à la prise en compte du capital naturel et des services écosystémiques.**

Le mécanisme est celui de l'assurance paramétrique qui repose sur la prédéfinition avec le client d'un aléa qui, lorsqu'il se produit, déclenche automatiquement un paiement qui doit être utilisé pour une réponse précise à l'aléa. Donc ce n'est pas exactement une valeur financière donnée au récif, mais cela s'en rapproche et reconnaît sa valeur d'actif fournissant des services.

Que ce soit dans l'un ou l'autre métier d'AXA, les SfN apparaissent ainsi comme des actifs peu sensibles aux cycles économiques et produisant des bénéfices dans la durée, ce qui en fait des produits bien particuliers potentiellement attractifs pour les assureurs.

Laurent Piermont (Le Printemps des Terres) : L'enjeu lié à la biodiversité est qu'elle réclame des investissements importants mais n'est pas solvable. L'IPBES chiffre les besoins pour restaurer la biodiversité à 700-800 milliards de dollars par an, alors que les flux actuels sont de 50 milliards, et que ces financements sont essentiellement publics.

Trois grandes différences peuvent être identifiées entre les leviers pour financer la biodiversité et ceux utilisables pour freiner le changement climatique :

- **la rentabilité** : pour le climat, un levier économique prioritaire est l'économie d'énergie, qui trouve facilement son financement, c'est assez simple et on ne change pas de métier ; ce que produit la restauration d'un écosystème bénéficie à tous, et il est difficile d'en privatiser les bénéfices – elle ne « paye » pas, d'où la prééminence des financements publics ;
- **la substituabilité** indispensable à beaucoup de mécanismes financiers n'existe pas pour la biodiversité. Il y a une substituabilité certaine entre éviter, réduire et financer concernant le climat puisque les émissions réduites ici peuvent compenser celles émises ailleurs. Pour la biodiversité, un écosystème détruit est détruit, il est unique et son remplacement par un autre en un autre lieu n'est pas équivalent. La substituabilité par les fonctions qu'il remplit ne mène à rien ;
- **les modalités d'intervention** : pour le climat, il faut des investissements matériels, de l'énergie, de l'ingénierie. Pour restaurer une forêt, il faut surtout beaucoup de matière grise et du temps. Cela recoupe le frein d'invisibilité qu'a relevé Audrey Coreau.

L'expérience du Printemps des Terres conduit **Laurent Piermont** à formuler quelques **recommandations pour une entreprise ou un investisseur** qui veut se lancer dans la restauration d'écosystèmes :

- les projets doivent être locaux, concrets, fondés scientifiquement, certifiés indépendamment, et leur utilité doit être bien comprise par les personnes concernées à un titre ou un autre ;
- l'investisseur a intérêt à se placer du point de vue des solutions et de l'activité qu'il finance : on peut distinguer trois catégories d'entreprises pour trois types de SfN :
 - certaines entreprises dépendent directement de la consommation des ressources de la nature (agroalimentaire, gastronomie, construction, pêche, agriculture...) : l'action financée doit tourner autour de la préservation de l'écosystème et du caractère renouvelable de la ressource, donc intégrer une limite en volume produit ;
 - d'autres travaillent sur la ville et ses extensions : le principe est celui de la séquence éviter, réduire, compenser ;
 - certaines entreprises ont un lien avec la nature sans être obligées de la consommer ou de la détruire ; elles peuvent changer de business model et adopter un fonctionnement de SfN, tout en continuant à gagner de l'argent avec des activités « à biodiversité positive » telles que tourisme durable ou activités liées à des masses d'eau restaurées ;
- mesurer : même si la mesure est locale, elle est importante pour qualifier les SfN et s'assurer qu'elles sont réellement et durablement « à biodiversité positive » ; l'unité de la biodiversité est la surface.

Le Printemps des Terres a été créé avec l'idée d'agir sur les territoires agricoles et forestiers, et d'avoir un territoire d'intervention à offrir aux entreprises qui veulent agir en compensation de leurs impacts. Le Printemps des Terres identifie des projets où il y a de l'additionnalité écologique à concrétiser, friches industrielles, forêts sinistrées ou autres ; il achète les terrains, met en œuvre et finance tous les investissements sur plusieurs années, produit des services environnementaux accrus et mesurables, et propose le financement de ces investissements et services environnementaux à des entreprises intéressées. Ce qui intéresse les entreprises : de beaux projets, la possession du terrain, l'obtention d'une mesure de surface de biodiversité restaurée pour que l'entreprise quantifie la restauration effectuée et la compare à sa propre empreinte. Dans le modèle du Printemps des Terres, l'entreprise cliente donne 5 euros pour chaque mètre carré de biodiversité restaurée ; ceci valorise

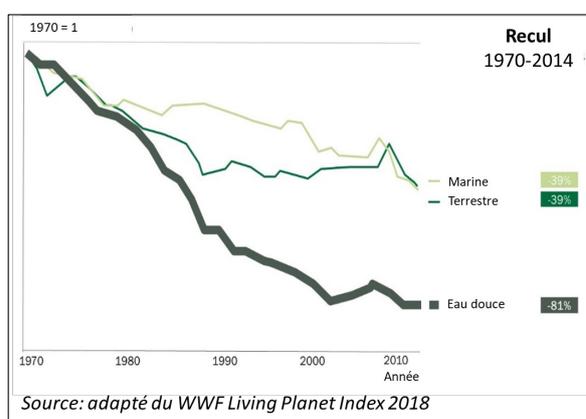
la biodiversité à 50 000 euros par hectare, ce qui permet de vraies réhabilitations dans la durée et est très supérieur à la valeur de terrains non constructibles. L'entreprise a donc une mesure de son effort.

En résumé, les SfN et projets pour la biodiversité ont besoin de moins d'énergie et d'ingénierie que ceux liés au climat, mais ont beaucoup plus besoin de temps et de matière grise car ils sont complexes et font intervenir des acteurs très diversifiés dans leurs objectifs et leurs métiers.

Sophie Tremolet (TNC) : The Nature Conservancy est une organisation non gouvernementale de protection de l'environnement née il y a 70 ans et dont la mission est de protéger les terres et les ressources hydriques dont dépendent toutes les formes de vie. Elle travaille sur les défis conjoints du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. TNC devient propriétaire de terrains pour les protéger et en améliorer la performance environnementale. Elle travaille dans plus de 70 pays, est très focalisée sur les USA et l'Amérique latine, mais agit aussi dans le reste du monde. Son approche se veut basée sur la science, elle met l'accent sur les études qui permettent d'identifier où les SfN peuvent avoir l'impact positif le plus important.

Pour passer à grande échelle sur les SfN, et faire face aux défis sociétaux, TNC se focalise d'abord sur **l'approvisionnement en eau douce et la réduction des risques naturels** car l'effondrement de la biodiversité est très marqué pour les espèces d'eau douce. Comme le montre l'illustration ci-dessous, leurs populations ont reculé de 81 % depuis 1970.

Plus de 75 % des bassins versants en Europe ont été modifiés et connaissent de fortes pressions affectant la qualité et/ou la quantité de la ressource en eau, ce qui affecte très fortement la biodiversité. La question est : comment inciter les acteurs à investir dans ces SfN, en Europe plus particulièrement ?



Les SfN peuvent améliorer la sécurité de l'eau en termes de quantité et qualité (TNC travaille beaucoup avec des entreprises de traitement de l'eau), améliorer le débit des rivières, réduire l'impact des inondations, et surtout générer de multiples co-bénéfices qui permettent d'améliorer leur attractivité collective : sécurité hydrique, atténuation du changement climatique, adaptation, santé et bien-être, préservation de la biodiversité, emplois et cohésion sociale. Quand on fait des plans d'investissement, il est important de prendre en compte tous les co-bénéfices pour justifier l'investissement par rapport à un investissement dans une infrastructure grise. En revanche, un investisseur privé trouve difficilement comment capter la valeur collective créée par la SfN.

Les SfN pour la sécurité de l'eau peuvent inclure par exemple des pratiques exemplaires de gestion agricole, la protection et la gestion d'espaces naturels, l'élimination d'espèces invasives, la protection, restauration voire construction de zones humides.

Si ces solutions sont si miraculeuses, pourquoi les investissements sont-ils si faibles par rapport aux investissements dans des infrastructures grises ?

Ces dernières coûtent plus cher et on en a parfois besoin, mais la différence vient surtout de la multiplicité des bénéficiaires des services rendus par les SfN et des sources de revenu potentielles. D'où l'importance d'une très bonne gouvernance, qui fasse correspondre les investissements et les retours. Les bénéficiaires peuvent être des entreprises d'hydroélectricité, de traitement des eaux, d'agroalimentaire, des compagnies d'assurances et de réassurance, des fermiers ou propriétaires terriens, des communautés locales. Tous ces bénéficiaires peuvent financer une partie de l'investissement sous diverses formes et avec divers retours : allocation de droits d'eau, subvention publique, contributions volontaires type RSE, crédits carbone, crédits biodiversité. Au Royaume-Uni, on assiste à une montée en puissance des marchés de crédit carbone et plus récemment de « crédits biodiversité », avec des entreprises volontaires pour acheter ce genre de crédits ou obligées de le faire. La loi sur l'environnement adoptée l'année dernière au Royaume-Uni impose aux développeurs d'infrastructures de maintenir leur impact biodiversité au moins neutre et de démontrer un gain net par l'achat de crédits biodiversité. Un crédit biodiversité sur le marché coûte entre 15 000 et 30 000 £. Les projets génèrent au total des crédits biodiversité de 3 à 4 Md par an pour ces investissements dans la restauration des écosystèmes. L'unité dans laquelle doit être réalisé le gain net s'exprime en surface d'un type d'habitat, caractérisé selon une typologie d'habitats naturels sur lesquels il y a des critères pour définir

leur bon état ou pas, puis les habitats sont pondérés en fonction de leur utilité écologique, avec des primes pour la proximité de la restauration avec le lieu impacté par l'infrastructure.

Un autre modèle de gouvernance prend la forme de fonds pour l'eau, pour gérer la complexité des flux de revenus ; il a été mis en place par TNC depuis une vingtaine d'années et est fondé sur des structures de gouvernance et de mobilisation de financements qui réunissent les acteurs bénéficiaires des financements en une « plateforme de bassin » qui leur permet d'investir de manière conjointe en amont des bassins versants, pour générer des bénéfices en aval. L'apport de TNC comprend des aspects scientifiques, de gouvernance, de mobilisation de financement, de monitoring. Plus de 40 fonds pour l'eau de ce type ont été créés depuis 20 ans, établis sur la base d'un business plan pour les bénéficiaires principaux. Des ressources ont été développées avec l'AFD pour documenter le process et aider les acteurs locaux, notamment un véhicule financier, le *Nature For Water Facility* ; s'y ajoute une activité de conseil qui se développe de plus en plus.

Un guide méthodologique a été publié pour structurer les programmes de SfN : pré-faisabilité, faisabilité, design et exécution. C'est ce process qui permet de gérer la complexité des solutions proposées.

Exemple de structure de gouvernance à Norfolk au Royaume-Uni : le problème est apparu sous forme d'un manque d'eau pour l'agriculture intensive, et d'une eutrophisation forte ; TNC a fait des analyses pour identifier des SfN appropriées et des flux financiers existants et possibles afin de tracer qui finance quoi, car c'était très fragmenté ; une phase d'engagement avec les parties prenantes a été suivie de la création d'un portail qui identifie qui fait quoi, et permet de proposer une nouvelle gouvernance, en deux structures : un *Water Hub* pour mettre en commun et incuber des projets locaux avec un suivi

conjoint ; un *Water Fund* global car les investisseurs voulaient une certaine taille de projet plutôt que des petits projets fragmentés ; ceci a permis une mobilisation collective et un plan d'investissement mieux structuré. L'agrégation de petits projets a permis d'attirer les financements et de les rembourser avec les différents flux de revenus mentionnés ci-dessus, de nombreux partenaires locaux étant associés à la mise en œuvre.

Au total les messages clés de TNC sur les SfN sont les suivants :

- les SfN peuvent jouer un rôle significatif pour améliorer la gestion des défis hydriques et restaurer la biodiversité ;
- pour maximiser leur impact, il faut être clair sur le rôle qu'elles peuvent jouer, bien définir leur place dans le cadre d'un programme d'investissement et voir où elles peuvent être complémentaires des infrastructures grises ;
- le succès des SfN passe souvent par l'addition de multiples sources de revenus publics et privés qui doivent être bien identifiés (par exemple, au Royaume-Uni, une réforme importante des subventions publiques aux agriculteurs permet de récompenser les pratiques agricoles plus vertueuses) ;
- mettre en place des systèmes de gouvernance qui permettent une plus grande collaboration et mutualisation des financements pour passer à l'échelle nécessaire.

Le défi des SfN réside ainsi dans le nombre et la diversité des financeurs potentiels, mais c'est aussi une opportunité si on sait construire des structures de gouvernance qui permettent de mutualiser ces sources de financement avec des retours appropriés pour chacun.

Échanges avec l'audience

La question se pose du passage à l'échelle des SfN. Les projets actuels sont petits, locaux, est-ce qu'on peut imaginer des duplications, des partenariats public-privé, pas que dans une optique d'investissement, mais aussi sur des crédits (perspective de banques) ? Réunir les conditions pour accélérer le passage à l'échelle reste l'enjeu le plus important sur la biodiversité de manière générale, et plus particulièrement sur les SfN.

Audrey Coreau (OFB) : C'est une vraie question. Le projet Life Artisan essaye de former les acteurs pour générer de plus en plus de projets qui soient dupliquables, transformables, pour passer à l'échelle. On commence à avoir des méthodes transférables. Mais ça n'est pas forcément rentable du point de vue financier, bien que ça le soit à d'autres égards : un rond-point n'a jamais été rentable, et pourtant il est financé par des subventions et les fonds des collectivités ; pourquoi devrait-il en être autrement pour les SfN ?

Sophie Tremolet (TNC) : Nous travaillons avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Grèce pour que la Grèce déploie des SfN pour la lutte contre les inondations. Une étude est en cours sur la faisabilité pour la BEI d'accorder un prêt au gouvernement grec s'il accepte de faire de la restauration de zones humides, et pas uniquement des infrastructures grises.

Les « biodiversity offsets » sont-ils vraiment structurés ?

Sophie Tremolet (TNC) : Aux USA, cela fait 40 ans que cela existe, essentiellement sur les zones humides ; au Royaume-Uni, la réglementation adoptée en novembre dernier fait que c'est en train de se structurer. Là encore il s'agira de dispositifs locaux, donc les systèmes ne sont pas interchangeables.

Gérard Bos, Directeur Business et Biodiversité à l'UICN mondial qui a initié ce concept de SfN, tente en conclusion une synthèse et un commentaire des échanges.

L'évocation des freins qui a été faite rejoint les travaux de l'UICN sur l'élaboration de standards, et son *self-assessment* pour contrecarrer ces freins. Il confirme le frein lié au caractère peu spectaculaire et progressif, donc non immédiatement tangible et

visible, des SfN qui les rend peu attractives pour les politiques ; les rendre visibles doit faire partie des projets. Le frein de la difficulté à collaborer entre acteurs différents est aussi identifié, et appelle une réflexion sur la gouvernance qui permette de travailler en commun et de rapprocher les métiers différents. Le frein du temps existe aussi : il faudra souvent au moins 4 à 5 ans pour prouver qu'une SfN est pérenne.

La rentabilité des SfN est un aspect important pour l'investisseur et l'assureur : les SfN sont des actifs peu sensibles aux cycles économiques ; elles vont être beaucoup plus rentables à cause des taux d'intérêt réels négatifs et de la situation inflationniste, donc les taux de rentabilité demandés sur les SfN seront relativement plus bas que sur les infrastructures grises. Il faut que ce soit un actif neutre en carbone ; les SfN sont un moyen de gérer conjointement les deux enjeux climat et biodiversité. Il faut garder l'actif dans la durée pour garder sa valeur. Il faut continuer à pousser le cadre législatif pour favoriser ces solutions. Il est à regretter que le seul rendement monétarisé soit le crédit carbone, alors qu'il y a tellement d'autres éléments et services écosystémiques à valoriser et monétiser.

L'exigence de business models viables pour les entreprises fait qu'un rôle fort des pouvoirs publics est sans doute un ingrédient important de la réussite.

Le monde de la biodiversité n'est pas solvable, les écosystèmes sont uniques et particuliers, donc difficilement substituables ; le besoin de temps et de matière grise est spécifique à la biodiversité par rapport au climat. Ces caractéristiques du secteur doivent être comprises et intégrées, il y a donc un fort besoin de *capacity building* et de travail conjoint entre acteurs, avec une exploitation de l'apport des SfN aux enjeux sociétaux, mais aussi en contrepartie une complexité inévitable dans la gouvernance.

Comment changer d'échelle ? Les plateformes de mutualisation de fonds pour mettre ensemble développeurs et financeurs de projets sont sans doute une voie prometteuse.

Malgré ces spécificités et difficultés, les SfN commencent à être perçues comme des outils puissants à la fois de réponse à la crise climatique et à la perte de la biodiversité, et comme vecteur de justice sociale sans laquelle la justice environnementale ne peut pas exister.

Atelier 8

L'émergence d'une classe d'actifs « Capital naturel »

Les acteurs financiers multiplient leurs initiatives pour restaurer la nature et on observe un accroissement des investissements dans le capital naturel, l'émergence d'une classe d'actifs « capital naturel », qui participe au financement de projets bénéfiques à la biodiversité.

Cette classe regroupe divers véhicules d'investissement : obligation verte, capital-investissement vert ou dette verte, projets tournés vers le capital naturel et ses actifs physiques (terres, forêts) et agriculture durable. La rentabilité de ces investissements est souvent liée aux revenus directs d'une production agricole ou forestière ou de la revente de certificats valorisant la préservation environnementale, souvent des crédits carbone.

À la suite de la présentation de cas pratiques par des acteurs financiers, des entreprises et des porteurs de projets qui financent et déploient des projets favorables à la restauration du capital naturel, cet atelier a ouvert le débat avec l'audience autour des questions suivantes :

- Quelles ambitions pour les actifs « Capital naturel » ?
- Comment passer à l'échelle ?

Intervenants

Edit Kiss, Chief Investment Officer, Revalue Nature et membre de la Coalition for Private Investment in Conservation (CPIC)

Fabio Ferrari, PDG, aDryada

Gautier Queru, Directeur Capital Naturel, Mirova

Géraldine Vallejo, Directrice des Programmes Développement Durable, Kering

Pierre Forestier, Directeur du Développement Durable, Proparco

Animation :

Camille Buewaert, Chargée de mission Contenus & Groupes de travail, Finance for Tomorrow

Table-ronde

L'atelier s'organise en débats entre les intervenants autour de plusieurs questions clés portant sur cette possible nouvelle classe d'actifs.

En prévision de la COP15 pour la biodiversité qui aura lieu du 5 au 17 décembre à Montréal, des réunions entre États ont été fixées à plusieurs reprises, notamment à Genève et à Nairobi, pour tenter de négocier un accord pré-COP. Néanmoins, les négociations sont pour le moment à l'arrêt car certains pays, incluant le Gabon, l'Inde, le Pakistan et des pays d'Amérique latine, ont demandé aux pays développés un financement de l'ordre de 700 milliards par an d'ici 2030 (200 milliards allant directement aux pays en développement et 500 milliards de réduction de leurs investissements ayant un impact néfaste sur la biodiversité).

Dans le cadre de la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la restauration de cette dernière, la question du financement apparaît ainsi essentielle. La préservation suppose de réaliser un nombre croissant de projets, soit dans une optique de protection des zones à forte biodiversité, soit dans celle d'une régénération des zones appauvries par les activités humaines. D'où l'apparition d'une classe d'actifs « Capital naturel » pour les financer.

Qu'est-ce que la classe d'actifs « Capital naturel » ?

Les acteurs présents ne se sont pas vraiment accordés sur une définition précise car ils y associent des types d'actifs différents (actions cotées, obligations cotées, dette privée, *private equity*) qui ont comme vecteur de création de valeur la restauration de la nature, de la biodiversité et des services qu'elles rendent. Dans cette classe d'actifs « Capital naturel », il faut inclure les activités non cotées, les financements de projets et les activités publiques territoriales qui eux aussi peuvent contribuer pour une part non négligeable à la protection et la restauration de la biodiversité.

Six grands types de projets ont été identifiés pour cet ensemble de financements : la conservation, la restauration, l'aménagement territorial conduit par des politiques publiques, la prise en compte de la préservation des ressources par diverses politiques publiques, la transformation des chaînes de valeurs et les actions de dépollution.

L'intérêt pour ces sujets de biodiversité n'est pas nouveau, les financements non plus. Au démarrage, ils reposaient sur l'intervention de l'État ou des col-

lectivités locales, via des actions publiques territoriales prenant la forme de garanties, de subventions, de primes ou d'accompagnements techniques. Ce qui est nouveau, c'est l'émergence d'une classe d'actifs « Capital naturel », qui devient aujourd'hui attractive et intéressante pour l'investissement privé puisqu'elle apporte une nouvelle dimension et des opportunités supplémentaires.

Néanmoins, public et privé ne peuvent être appréhendés séparément, car la rentabilité directe des actions n'est souvent pas assurée sans des politiques publiques appropriées. La question de l'équilibre et de la connexion entre les deux sphères reste cruciale. Le secteur public co-investit et apporte des solutions mais trouve aussi souvent intéressant de le faire en partenariat avec des investisseurs privés, souvent plus innovants et économiquement efficaces.

D'autres consensus sont également à trouver. Entre les pays développés et les pays en développement en particulier, le poids relatif des flux financiers n'est pas le même, de même que les priorités des pouvoirs publics ; ces derniers, amorçant ou poursuivant leur développement, veulent privilégier la croissance économique sans la limiter ou contraindre au nom des enjeux de biodiversité ou de sobriété, comme ce fut le cas pour les pays développés il y a quelques décennies.

Au niveau des entreprises, les actifs de capital naturel doivent et peuvent aussi être pris en compte. Le secteur du luxe est particulièrement impacté par la perte de biodiversité, du fait de sa dépendance à des matières premières de qualité, dont plusieurs (laine, coton, soie...) sont très sensibles aux conditions climatiques. Chez Kering, la question clé des services internes du groupe est « comment intégrer les changements environnementaux au business model de l'entreprise ? ». Sans l'intégration de cette valeur, les arbitrages sont plus difficiles à opérer.

C'est pourquoi Kering a initié son compte de résultat environnemental avec la méthodologie de *l'Environmental Profit & Loss Account* (EP&L) pour intégrer la valeur de la nature et les externalités environnementales dans les comptes de l'entreprise, nécessitant de passer d'une temporalité de court terme à des décisions de long terme. Le passage par cette comptabilité dont les hypothèses et règles sont publiques permet un langage commun au sein du groupe et une culture commune de plusieurs départements (développement durable, opérations, finance, etc.). Cela fait une dizaine d'années que Kering utilise l'EP&L, et a donc

reconnu la valeur de la nature pour le business, ce qui a permis d'avoir une stratégie biodiversité ambitieuse pour la régénération et protection d'espaces à grande échelle.

Dès à présent, toutefois, Kering constate que la plupart de ses actions génèrent globalement des coûts environnementaux : la création de « profits » pour la nature s'avère complexe.

La question primordiale derrière ces stratégies d'entreprises reste celle de la monétisation de ces enjeux biodiversité : qui paye pour quoi ? Nous valorisons des biens tels que la *blockchain* ou les NFT et leur commerce s'avère rémunérateur, alors pourquoi ne pas valoriser les biens naturels dont la rareté sera grandissante ? Cela implique une rupture dans la mesure où l'on ne considérerait plus alors que les écosystèmes nous fournissent gratuitement biens ou services, mais que cette création de valeur par la nature, ensuite exploitée par l'humanité (agriculture, déforestation...), est désormais monétisable. Mais qui doit et qui peut avoir un intérêt en retour ? Aujourd'hui ce sont surtout les propriétaires fonciers, mais cela pourrait être étendu si plus d'entreprises incluaient ce capital naturel dans leurs comptes.

Si la TCFD et la TNFD s'intéressent à ces enjeux climat et biodiversité à travers une dizaine de métriques, la question qui subsiste reste celle de l'intégration de ces outils à notre système économique.

Intégrer ces outils à notre système économique, ce que tentent de faire la TCFD et la TNFD, demande également de coopérer avec les institutions comptables qui encadrent cette classe d'actifs (norme IFRS 9) afin de continuer à développer et intégrer la comptabilité extra-financière. De nombreuses entreprises participent déjà à des groupes de travail sur ces sujets, notamment via les travaux et consultations de l'EFRAG. Mais, en parallèle, ces réflexions méthodologiques ne doivent pas bloquer ou faire oublier la nécessité majeure d'agir sur le terrain.

La construction d'un dialogue étroit et de valeurs communes entre les équipes RSE et financières sur ces questions de comptabilité extra-financière est souvent délicate. Le temps pour convaincre les interlocuteurs financiers, à la fois de diriger la trésorerie vers des projets bénéfiques pour la biodiversité avec une valeur actuelle nette souvent moins importante, et d'intégrer cette dimension extra-financière dans les comptes, peut se révéler long. Investir dans le capital naturel est risqué, voire implique souvent des pertes financières si les aléas naturels ne sont pas favorables, donc la publication de chiffres moins flatteurs et de possibles répercussions sur la valeur de l'entreprise.

Un changement d'état d'esprit dans le monde financier ?

Rediriger ces flux financiers vers des projets bénéfiques pour la biodiversité demande aussi de changer d'état d'esprit. Cela veut dire s'inscrire dans une logique d'investissement à long terme, sans doute avec un rendement moins important et cela, contre la dynamique à court terme des cours de Bourse qui suggère une évaluation à chaque instant. Cela fait apparaître de nombreuses incertitudes sur l'amortissement de ces projets et sur les potentiels acheteurs de projets avec une création de valeur.

Au même titre qu'il faut changer nos modes de consommation, traiter ces enjeux biodiversité demande un changement de *mindset* dans le secteur financier. Les discours de sobriété, appelant à « consommer mieux et moins », doivent eux aussi trouver une traduction dans le monde financier, via une réorientation de la demande, une réallocation du capital disponible vers des investissements contribuant à notre survie, et des changements de business models.

On est face à un nouveau paradoxe. D'un côté, il faudrait trouver les voies et moyens d'un déploiement rapide de ces investissements en apportant des solutions au marché, car même les capitaux favorables aux enjeux biodiversité mettent du temps à se « transformer » en projets à impact. De l'autre, il faut être vigilant sur la manière dont on déploie ces fonds sur de nouveaux actifs et à l'impact social et environnemental que l'on peut avoir par ces projets. Ceux-ci doivent aussi respecter la réglementation qui arrive souvent lorsque les opérateurs sont en place et les terrains prêts à être pris en gestion, pouvant ainsi retarder, voire interrompre le processus. Une des clés de la réussite réside dans une communication entre les différents acteurs en amont des projets, y compris les populations locales et les ONG, pour définir un projet dont l'impact est apprécié, bien et plus rapidement. Le coût de transaction sur ces projets est de ce fait plus élevé que pour des projets purement financiers.

Il ne s'agit pas de considérer ces enjeux comme un poids, à l'écart du reste du monde économique mais bien au contraire de les intégrer aux marchés existants en les mettant en avant. À titre d'exemple, cela revient à ne pas considérer les projets à impact positif pour la nature uniquement comme des valeurs spéculatives, mais aussi et surtout comme un outil d'avenir au service de la protection de la nature. Ceci suppose une réduction des coûts de transaction aujourd'hui élevés, mais aussi une assurance que les capitaux investis vont directement sur le terrain. Dans cette logique, il faut fournir plus d'aide, plus de formation et plus d'accompagnement aux promoteurs des solu-

tions fondées sur la nature, tout autant que l'on en voit sur la *Tech*, voire en mettant cette dernière au service de la protection de la biodiversité.

Ne pas confondre climat et biodiversité

En même temps que l'on a vu émerger et s'imposer l'indicateur tonne-équivalent-CO₂, les marchés financiers ont commencé à intégrer la question climatique à la fin des années 1990, dans le cadre du protocole de Kyoto, et à travers les marchés de crédits carbone notamment, volontaires ou obligatoires. Mais on ne trouve aucun équivalent de cette dynamique pour la biodiversité, alors même que les acteurs sont intéressés par le sujet : le caractère multifactoriel de la nature et de son amélioration empêche une comptabilité fluide.

Le débat fait apparaître un consensus sur le fait qu'on ne peut pas aborder de la même manière la comptabilité autour de la biodiversité comme on l'a fait autour du climat, et qu'il faut renoncer à reproduire à l'identique le modèle des crédits carbone pour la biodiversité, même s'il existe des interactions tant les enjeux sont liés. En effet, on peut constituer ou protéger des puits de carbone au détriment de la biodiversité. L'approche qu'il faut avoir de ces deux sujets est également différente : dans une optique climat, il faut abandonner certaines activités ou occupations du sol pour créer de nouvelles activités, tandis que dans une optique biodiversité, il faut abandonner pour arrêter l'impact négatif sur la biodiversité mais sans réoccuper le terrain aussi intensément, pour laisser la nature se régénérer. Ainsi, la solution qui consiste à déforester puis à compenser en replantant des arbres ailleurs n'est pas durable puisqu'elle bouscule en fait deux fois plus d'écosystèmes à l'échelle locale, monopolise un espace plus important le temps de la repousse et peut avoir un impact social négatif ; elle n'est d'ailleurs vertueuse que si les espaces reforestés sont initialement dégradés.

Il ne faut donc pas tout relier à la question du carbone : il est assez clair que pour la protection d'une forêt primaire et de sa biodiversité par exemple, la question du carbone n'a pas d'intérêt direct : une forêt primaire n'est pas un puits de carbone optimisé ; en revanche, elle peut avoir une dimension sociale forte pour diverses communautés, et bien sûr fait partie des écosystèmes les plus riches en biodiversité.

Malgré beaucoup d'engagement sur le papier, un écart persiste avec la réalité du terrain. Actuellement, le marché du carbone draine des capitaux importants. Il faudrait donc construire un marché ou des marchés en parallèle pour la protection de la nature, et essayer de le structurer sans perdre de temps. Il existe déjà

des métriques assez générales via le « *Spatial Intelligence* », mais il manque un marché et un système de prix pour additionner les impacts positifs ou négatifs. Une possibilité pour commencer à intégrer cette dimension sans tarder pourrait être d'associer la biodiversité au climat via un premium dans un premier temps et ensuite de séparer les deux lorsque les outils seront finalisés et les équilibres trouvés. Le risque qui pèse sur cette stratégie reste la réorientation des flux financiers « biodiversité » vers des projets favorables surtout au climat. Il faut donc un suivi soigné dans le temps des projets ainsi financés.

Comment changer d'échelle ?

L'émergence d'une classe d'actifs « Capital naturel » significative est importante afin de passer à l'échelle pour restaurer et régénérer la biodiversité. Des initiatives commencent à voir le jour mais doivent encore s'adapter. À titre d'exemple, le NYSE a développé une nouvelle classe d'actifs, les « *Natural Asset Companies* », où les gouvernements, les propriétaires d'un terrain ou les agriculteurs détiennent les droits sur les services écosystémiques de leurs terres et peuvent en valoriser les services rendus (séquestration du carbone, épuration ou stockage de l'eau...) auprès de la collectivité ou d'autres propriétaires.

Néanmoins, ces enjeux ne peuvent pas se cantonner au monde financier et doivent faire l'objet d'un dialogue plus large avec les populations, qui ressentent les contraintes et limites dans leur vie quotidienne et leur pouvoir d'achat et se sentent en décalage avec un monde affichant croissance et prospérité à partir d'actifs auxquels elles-mêmes n'accordent que peu de valeur. Il s'agit de recréer de la confiance au-delà des acteurs financiers classiques (les projets ne devraient pas être réduits à leur montage financier pour accéder aux financements) par une meilleure transparence, d'inclure les populations locales potentiellement affectées par le projet et pouvant en bénéficier et de mieux répartir la valeur générée par le projet.

En conclusion, pour dynamiser cette nouvelle classe d'actifs, il y a besoin de plus de projets, avec une prise de risque et l'intégration d'acteurs de terrain par divers modes de coopération. Un plan d'action détaillé sur la prise en compte de la nature par les différents secteurs (politique, économique, financier) doit être réalisé pour faire avancer le sujet. L'arrivée de nouveaux investisseurs à impact dans les cinq prochaines années doit être structurée et stimulée, si l'on veut répondre de façon positive aux attentes des pays en développement et des autres parties prenantes quant à l'ampleur des flux financiers dédiés dans leur pays à la biodiversité.

C'est donc tout un écosystème qui doit se tourner vers le financement de la biodiversité, porté par des acteurs courageux, à l'instar du financement du carbone il y a

quelques années. C'est en étant exemple et pilote que le cadre légal et réglementaire suivra.

Atelier 9

**Agriculture et gestion
forestière : quels financements
pour une gestion favorable
à la biodiversité ?**

L'agriculture et la foresterie font l'objet d'un paradoxe : ce sont les secteurs qui contribuent le plus à l'érosion de la biodiversité mais, sous réserve d'évolution massive vers des pratiques plus durables, ils présentent également un potentiel important pour la préserver, la restaurer et contribuer aux efforts d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

L'agriculture régénérative, l'agroécologie et la gestion durable des forêts figurent parmi les solutions connues qui peuvent rendre cette transition possible. Alors que les solutions techniques et agronomiques sont connues, l'accès aux financements publics et privés conditionne la rapidité de la transition de ces secteurs.

Autour d'interventions d'acteurs financiers, d'instituts de recherche en agriculture et foresterie, d'entreprises du secteur agroalimentaire et des pouvoirs publics, cet atelier proposera d'engager le débat autour des questions suivantes :

- Comment le secteur financier peut-il soutenir l'accélération de la transition agroécologique et le développement d'un secteur forestier favorable au climat et à la biodiversité ?
- Quels sont les intérêts des dispositifs de paiement pour les services écosystémiques ?
- Quels critères biodiversité dans le Label Bas Carbone ? Quels sont les avantages et les inconvénients de ces dispositifs ?

Intervenants

Cécile de Coincy, Directrice, Solutions fondées sur la Forêt, Société Forestière de la Caisse des Dépôts

Jean-Baptiste Dollé, Chef de Service Environnement, Institut de l'élevage (Idele)

Luc Abbadie, Professeur en Ecologie, Sorbonne Université, et Chercheur au CNRS

Rachel Kolbe Semhoun, Directrice du Développement Durable, InVivo

Animation :

Margot Defoort Levkov, Operations Manager, Soil.Is

Table-ronde

Margot Defoort Levkov rappelle en introduction l'importance de ces deux secteurs pour la biodiversité, mais aussi pour des enjeux économiques croissants avec en parallèle une demande accrue de matières premières naturelles, forestières ou agricoles pour la décarbonation de nos économies, et des enjeux économiques et sociaux de court et moyen terme urgents, notamment la perspective de départs massifs à la retraite d'agriculteurs (la moitié des exploitants actuels seront à la retraite d'ici 2030), mais aussi l'impact des prix de ces productions sur le reste de la population.

En 2019, 19 % des émissions de GES françaises sont dues à l'agriculture, qui apparaît ainsi comme le second secteur émetteur. L'agriculture comprend un ensemble très varié d'activités (culture, élevage, transformation industrielle). 45 % des surfaces du territoire national ont un usage agricole, 31 % des sols français sont des terres cultivées. Il y a près de 450 000 exploitations en France, contre 1 million en 1998 et 10 millions en Europe : le sujet de la transformation est massif.

La transition écologique doit donc être globale et intégrer la biodiversité aux autres enjeux. Comment la financer ?

Les enjeux du financement de la transition écologique de l'agriculture et de la forêt

Jean-Baptiste Dollé (Idele) présente d'abord sa vision de la transition écologique du secteur. Les sources d'émissions de GES et de pollutions de l'agriculture sont multiples : sols, animaux (ruminants), logistique, alimentation animale ; l'amélioration du cycle d'exploitation doit intégrer tous les facteurs à chaque étape.

L'Institut de l'élevage accompagne les éleveurs sur le suivi des indicateurs environnementaux, car la transition exige des approches multicritères. Il est trop complexe et inefficace de prendre en compte les différents critères successivement : il faut choisir les bons indicateurs au niveau global sans se contenter de multiplier les bilans carbone.

Il faut aussi embarquer les comités agricoles et les acteurs de l'aval, c'est-à-dire les entreprises qui collectent les productions des éleveurs et qui peuvent contribuer à sensibiliser les agriculteurs grâce à des messages communs.

Les programmes précédents centrés sur le carbone ont réussi et se sont généralisés car ils ont été appropriés par les parties prenantes :

- aujourd'hui 16 000 éleveurs sur 100 000 environ sont engagés dans une démarche de Label Bas Carbone ;
- un Label Bas Carbone permet d'embarquer les parties prenantes en faisant reconnaître les démarches vertueuses et une méthodologie unifiée de mesure du carbone évité et du carbone stocké.

Côté forêt, **Cécile de Coincy (Société Forestière)** rappelle que 20 % des émissions mondiales de GES sont dues aux activités humaines, à travers la dégradation des forêts. Or les forêts emmagasinent 20 à 50 fois plus de CO₂ que d'autres écosystèmes. Elles rendent de nombreux services écosystémiques complémentaires : rafraîchissement, infiltration de l'eau, revenus aux populations par diverses productions ou activités, accueil de la biodiversité... Depuis 1990, 430 millions d'hectares de forêts ont été perdus dans le monde à cause du changement d'affectation des sols, en l'absence de mesures efficaces de protection. Certaines, tout en étant restées des forêts, ont perdu une large part de leur biodiversité si elles sont devenues des forêts industrielles de production. En plus de l'action directe de l'homme, les épisodes climatiques intenses qui vont s'accélérer et s'accroître affectent ces écosystèmes.

Deux grands enjeux émergent donc pour le monde économique et financier :

- l'adaptation des écosystèmes au changement climatique pour tendre vers plus de résilience et maintenir les services écosystémiques rendus par la nature ;
- le financement d'une transition juste, avec un modèle pérenne incluant les dimensions écologiques et sociales.

Plutôt que cette financiarisation, explique **Rachel Kolbe (InVivo)**, certains préconisent d'imposer des interdictions progressives de certaines pratiques (telles que le labour profond) à l'échelle européenne pour accélérer la transition agroécologique. Est-ce une voie de solution ? C'est faisable mais pas forcément souhaitable, car dans le travail sur la nature, les réponses ne sont pas systématiquement bonnes ou mauvaises : le glyphosate est par exemple utile pour démarrer une exploitation, mais son utilisation est désormais menacée d'interdiction en Europe due à son utilisation massive.

Il s'agit surtout de trouver la meilleure combinaison entre les différentes pratiques et d'avoir une vision avant tout locale des meilleurs choix à un moment donné. En effet, certaines pratiques ont un impact délétère dans certaines zones mais positif dans d'autres.

L'approche territoriale est donc clé pour avoir une vision dynamique : l'agriculteur doit pouvoir gérer lui-même, en trouvant et en utilisant les solutions les plus pertinentes dans son écosystème local. Le financement de projets de transition est donc préférable à la seule voie réglementaire.

Que faut-il financer ?

Il y a des besoins de financement pour l'accompagnement technique, la construction des plans d'action durables et la gestion du risque, notamment pour lever l'appréhension des agriculteurs au changement de pratique en leur donnant des garanties financières qui limitent le risque financier associé à la transition. En effet, la pression sociétale est très forte, mais le consentement des consommateurs à payer pour la transition reste faible ; l'accompagnement des agriculteurs par des modèles de financement et d'aide à la gestion des risques adaptés est d'autant plus important.

Luc Abbadie (Sorbonne Université et CNRS) explique que financer des réductions d'impacts suppose des indicateurs reconnus, fiables et partagés, ce qui ramène aux réflexions autour de la mesure et de la typologie des indicateurs pertinents. Aujourd'hui, de plus, l'accent est mis sur le quantitatif alors que le qualitatif est tout aussi important.

Sur le Label Bas Carbone, par exemple, l'approche quantitative se comprend mais génère des difficultés. Par exemple, le stockage dans le sol est soumis à l'hétérogénéité du sol ; une mesure précise demande d'importants coûts d'échantillonnage, et l'approche quantitative s'accommode mal de la lenteur du processus de stockage du carbone : le financement sur résultat n'est envisageable que sur des durées supérieures à 10 ans au moins.

Il faudrait donc appuyer un peu plus les démarches qualitatives, car s'il est difficile d'estimer le stockage à 10 ans, on peut savoir dans quel sens on va en utilisant telle ou telle pratique, même sans chiffrage précis. Grâce à la science on sait déjà au moins ce qui fonctionne, même si on ne peut pas prédire de résultats quantitatifs précis, d'où l'intérêt de rémunérer les bonnes pratiques plutôt que les résultats.

En revanche, il reste utile de collecter des données de plus en plus précises, car la science évolue en même temps que le besoin de transition se fait ressentir, et la collecte de données structurées et utilisables dans de futurs modèles de valorisation ne pourra se faire sans méthodologies précises, à élaborer sur la base d'expérimentations nombreuses et variées.

Rachel Kolbe (InVivo) fait remarquer que les acteurs ayant adopté des pratiques plus vertueuses ne sont pas récompensés puisque les financements ont cette condition d'additionnalité. Il faut trouver un moyen de rémunérer justement et dans la durée le différentiel de revenu par rapport à une gestion optimisée financièrement, pas uniquement des projets pendant la période de transition. La même question se pose pour l'agriculture et pour la gestion forestière.

Quels ordres de grandeur pour ces financements ?

Aujourd'hui, le gap de financement pour accompagner la transition est important. Une étude de I4CE indique qu'entre 2,5 et 3,5 milliards d'euros par an pendant cinq ans seraient nécessaires pour que 50 % de la Surface Agricole Utile (SAU) française soit recouverte respectivement par des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC-Système) ou converties en agriculture biologique. Ces montants sont bien supérieurs aux financements alloués à la conversion en agriculture biologique (170 millions d'euros) ou aux MAEC (270 millions d'euros en 2018). Ces montants restent très en dessous des besoins en financement pour la seule transition énergétique, les effets de l'agriculture et de la gestion forestière sur la biodiversité sont donc très sous-estimés, voire occultés.

Quant à la monétisation des services écosystémiques qui pourrait constituer une source de financement significative, elle donne lieu à un vif débat autour de l'idée de donner un prix à la nature, et notamment à des services écosystémiques qui ne sont pas forcément quantifiables ni même mesurables.

Pour quels acteurs ?

Population d'agriculteurs vieillissante, besoin d'un renouvellement : les populations qui s'investiront demain dans des modèles agricoles ne sont pas les mêmes qu'hier et aujourd'hui. Le déclin du nombre d'agriculteurs, surtout dans certaines spécialités, menace la souveraineté alimentaire de la France ; pour autant c'est également une opportunité pour renouveler le modèle et les pratiques en adaptant

les outils : il est plus simple de penser de nouvelles pratiques au démarrage d'une installation, plutôt qu'une fois qu'elle est lancée.

Dans le domaine de la forêt, qui couvre 17 millions d'hectares en France, 6 millions sont gérés par l'ONF et dans le restant (11 millions d'hectares), forêts privées pour l'essentiel, 40 % des espaces ne sont pas gérés car les parcelles sont trop fragmentées et les propriétaires ne peuvent trouver intérêt à une gestion productive ; cette forêt en libre évolution est en revanche favorable à la biodiversité. La filière a besoin d'accélérer et surtout au niveau des débouchés de la filière bois et de la transformation aval, par exemple pour la construction ou rénovation de bâtiments.

Au-delà des exploitants directs, toute la filière doit être accompagnée, notamment par les conseillers techniques des chambres d'agriculture.

Comment le financer ? Avec quelles ressources ?

Financements publics : les budgets publics sont divers, plus ou moins structurés ou innovants (PAC, FEDER, budget de l'État, des régions, des municipalités, des collectivités territoriales, exonérations fiscales, plan de relance et Pacte Vert pour l'Europe) ; les institutions financières publiques (Banque Européenne d'Investissement, Banque Publique d'Investissements, Banque des Territoires et Caisse des Dépôts) ciblent un impact et certaines pratiques au travers de prêts voire subventions. En agriculture, toujours selon I4CE, ces budgets publics représentent plus de 30 milliards d'euros en France en 2021, mais ces financements ne sont pas attachés à des pratiques respectueuses de la biodiversité.

La Taxonomie européenne des activités durables et la révision de la PAC vont probablement influencer dans les prochaines années ces financements en allant dans le sens d'une plus forte incitation à la transition écologique.

Financements privés : ils sont plus complexes à attirer, d'où le développement de mécanismes dédiés dont certains sont accompagnés par l'État :

- **Paiements pour Services Écosystémiques (PSE)**, dont l'exemple le plus connu est le Label Bas Carbone ; il en existe aussi pour préserver le service d'épuration de l'eau : les Agences de l'eau financent des pratiques agricoles qui permettent une amélioration de la qualité des nappes captées. Un dispositif de PSE permet une mise en relation d'un financement privé avec des besoins privés ; le financeur détient par la suite l'impact

positif généré (« crédit biodiversité ») et il peut le monétiser, sur le même modèle que ce qui a été fait pour le carbone :

- méthodes existantes déposées (par exemple, Carbon Agri) et en développement (par exemple, Ville Arborée, Vigne) ;
- la question de l'additionnalité dans le Label reste ouverte, avec une nécessaire évolution (comme évoqué précédemment).
- **Financements bancaires** : *impact investing*, *loan*, *equity*... sont encore peu représentés aujourd'hui dans ces flux de financements. Aujourd'hui la dette est d'ailleurs peu sollicitée par les acteurs.
- **Assurances** : l'implication dans les prochaines années du monde de l'assurance est sans doute inéluctable pour assurer les risques de transition. Tikehau Capital, AXA et Unilever ont ainsi lancé un fonds de 300 millions d'euros sur l'agriculture régénérative. La question de la mobilisation de l'assurance-vie n'est cependant pas résolue.
- **Ménages et crowdfunding** : achats « engagés », services de *crowdfunding* comme ceux proposés par Miimosa pourraient apporter certaines ressources au monde agricole, mais aujourd'hui la question centrale du pouvoir d'achat remet en cause l'implication des ménages dans le financement de la transition.

In fine, la mixité des financements est sans doute nécessaire pour une mixité des pratiques et des impacts. On pourrait penser à un certificat de « *farming* à impact », au-delà du carbone, avec un « Label Biodiversité Vivante » à l'image du « Label Bas Carbone ».

Quelles méthodes pour évaluer les retours en biodiversité ?

Aujourd'hui une dizaine de méthodes sont validées, autant sont encore en construction. Cela reste trop faible, et une accélération est nécessaire. La question se pose aussi de la contrepartie : quels seront les acquéreurs de ces crédits biodiversité, sur quel marché ? La fongibilité peut-elle être indépendante du territoire, alors que tous s'accordent sur l'importance de prendre en compte la localisation dans la gestion de la biodiversité ?

La question de la temporalité, du rythme de la transition, est aussi complexe, entre le temps de la transition (on se base sur des mécanismes et processus naturels qui dépendent de conditions climatiques toujours variables) et l'urgence du retour sur investissement.

Luc Abbadie (Sorbonne Université et CNRS) évoque enfin les Solutions fondées sur la Nature comme support de projets agricoles et surtout forestiers finançables : les grands principes qui fondent le bon fonctionnement spontané des systèmes naturels révèlent le besoin de diversité et de variabilité entre les espèces pour assurer la résilience des systèmes. Il y a un besoin de vulgarisation de ces grands principes pour les appliquer efficacement à la préservation de nos écosystèmes.

Il s'agit de solutions d'adaptation au changement climatique qui vont purement et en général simplement mimer les pratiques rencontrées dans la nature. Un exemple de SfN pourrait consister à intégrer plus de diversité variétale dans la parcelle cultivée ; par exemple semer la variété cultivée principale sur les 5 à 10 premiers rangs, puis semer une variété plus résistante ou différente sur le rang suivant pour réduire le risque phytosanitaire.

Concernant l'élevage, on sait que pour produire 1 kg de protéines animales, il faut cinq fois plus de surface agricole par rapport à des protéines d'origine végétale. Les travaux du GIEC et de la chaire Alimentation de l'UNESCO convergent sur la nécessité de réduire la part de protéines animales dans l'alimentation, et sur l'effet de ces changements sur la biodiversité que certaines pratiques d'élevage (sur prairies naturelles) permettent d'entretenir contrairement à d'autres plus conventionnelles (stabulation). La question reste cependant ouverte de l'accompagnement de la transition de la filière, ainsi que de la nécessaire implication de toute la chaîne de valeur (agro-industrie, lobbies et consommateurs).

En conclusion, les freins à lever pour accélérer la transition écologique de l'agriculture et de la forêt en y incluant la biodiversité vont largement au-delà du financement.

Plénière de clôture

Forts des enseignements du colloque, et dans la perspective de la COP15, la plénière de clôture du colloque DEFi a appelé à la multiplication et l'amplification des solutions et des actions en faveur de la biodiversité et à sa meilleure prise en compte dans le dialogue entre entreprises et acteurs financiers.

Les intervenants étaient invités à formuler leurs recommandations quant aux modalités de dialogue entre communauté financière et entreprises. Ces recommandations devaient être rassemblées ensuite dans une position française pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les décisions de financements et d'investissements. Ce document comprendra une réponse collective à la version bêta de reporting biodiversité en cours d'élaboration par la TNFD.

Intervenants

Thierry Blandinières, Directeur général, InVivo

Thierry Déau, PDG de Meridiam et Président de Finance for Tomorrow

Sylvie Goulard, Sous-Gouverneure, Banque de France

Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, Président d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Nathalie Borgeaud, Lead, Financial Markets Engagement, TNFD

Sébastien Soleille, Responsable de la transition énergétique et de l'environnement, BNP Paribas

Roslyn Stein, Directrice Climat et Biodiversité, AXA

Animation :

Claire Tutenuit, Déléguée générale d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Table-ronde

Sébastien Soleille (BNP Paribas) rappelle d'abord l'action de la banque et présente, à l'intention des dirigeants intervenant à distance, une synthèse des travaux de la journée.

BNP Paribas aborde le sujet dans ses activités de banque comme d'investissement, finance la recherche sur ces sujets et a déjà un certain nombre de produits financiers liés à des performances en matière de biodiversité.

Les échanges de la journée entre les acteurs engagés et actifs sur la biodiversité ont été fructueux, à base de retours d'expériences concrètes et de questions méthodologiques issues des pratiques respectives et souvent conjointes des acteurs financiers et des entreprises du monde physique.

Ils ont fait apparaître de nombreuses difficultés méthodologiques dans le dialogue entre ces deux communautés, qui tiennent surtout à :

- l'importance de prendre en compte les aspects locaux et les différents éléments de la biodiversité, pressions, services, état initial, etc. ;
- l'absence d'indicateur universel intégré puisque les pondérations des différents indicateurs de pression ou d'impact positif ou négatif sont différentes d'un endroit à l'autre ;
- la variabilité dans le temps des éléments naturels d'un espace, qui rend ardue toute modélisation ou toute formulation de scénarios d'évolution.

Des solutions existent pourtant, nombre d'exemples l'ont montré tout au long de la journée. Pour les répliquer voire les massifier, un dialogue régulier entre acteurs financiers et entreprises est important, pour créer un langage commun et une même compréhension des concepts et des méthodes utilisables.

Les travaux de la TNFD vont dans ce sens, et les échanges de la journée devraient conduire à une implication des acteurs français dans ses travaux de façon constructive et coordonnée.

Roslyn Stein (AXA) évoque l'urgence de l'action, les montants importants requis pour la préservation de la biodiversité, et l'importance d'orienter les flux financiers vers des projets et activités favorables à la nature.

Une des premières suites de cette journée devrait être la finalisation de la rédaction d'un commentaire commun à la première version de la TNFD, dont les messages principaux pourraient être, au-delà d'un soutien affirmé aux travaux de la TNFD :

- **agir sans délais** : il faut agir, et on peut le faire, sans attendre que la TNFD ait finalisé ses méthodologies, ce qui va prendre du temps tant sont diverses les situations, les pressions, les actions. Act4nature a beaucoup aidé à une prise de conscience ainsi qu'au passage à l'action, continuons dans ce sens ;
- **le dialogue doit se poursuivre**. Il faut se mettre d'accord entre financiers et entreprises sur le cadre de reporting pour donner assez d'informations aux premiers pour juger du progrès des seconds ;
- la dimension **locale** est essentielle et doit être intégrée, même si cela limite l'agrégation des données, la comparabilité et la valorisation.

Thierry Déau (Meridiam et Président de Finance for Tomorrow) rappelle l'engagement de Meridiam dans le financement de projets d'infrastructures, donc de projets de long terme, et l'importance de la compensation des impacts de ces projets. La biodiversité est un sujet d'importance croissante, à la fois du fait de l'alerte des scientifiques sur les conséquences à long terme de son érosion, et en raison de la pression sociétale qui s'exprime autour de chaque projet. Trouver le bon équilibre entre les exigences de rentabilité des projets pour qu'ils soient finançables et la réduction de leurs impacts fait partie des sujets émergents. Le dialogue est à la fois entre acteurs économiques, mais aussi avec les pouvoirs publics et les communautés locales qui d'ailleurs ont la meilleure connaissance des écosystèmes et des services qu'ils leur rendent. Finance for Tomorrow a pris en charge le sujet, plusieurs de ses membres sont impliqués dans les travaux de la TNFD et dans d'autres travaux ; le dialogue de la journée sera prolongé car le thème est loin d'être épuisé.

Sylvie Goulard (Banque de France) indique l'intérêt de la Banque de France pour le thème de la biodiversité et la question de l'orientation des flux financiers privés et publics dans un sens qui lui serait plus favorable. Les institutions financières publiques (banques de développement, banques centrales, régulateurs...) sont indispensables à cette réorientation, d'autant plus en l'absence d'une monétarisation

de la nature et des services écosystémiques analogue à ce qui peut se faire pour les émissions de gaz à effet de serre. La Banque de France a en particulier initié le *Network for Greening the Financial System* (NGFS), auquel participent plus de 120 banques centrales et superviseurs financiers des cinq continents et qui a plusieurs activités touchant la biodiversité :

- après le climat, abordé par l'angle des risques liés au changement climatique lui-même et à la transition, les membres se penchent sur la biodiversité et appréhendent de mieux en mieux les difficultés spécifiques à cet enjeu ;
- les membres poursuivent divers travaux de recherche. Le NGFS et le réseau de recherche Inspire ont publié en mars 2022 de premières conclusions indiquant dans une perspective mondiale l'ampleur des risques économiques et financiers associés à la perte de biodiversité. Le rapport invitait donc à accélérer la prise en compte de ces risques dans les politiques économiques et les activités des banques centrales et superviseurs ;
- une étude¹² a été publiée au mois d'août 2021 par la Banque de France et d'autres partenaires, concluant que 42 % du montant des titres financiers détenus par des acteurs financiers français est émis par des entreprises fortement ou très fortement dépendantes des services écosystémiques.

Cette approche par les risques, si elle accélère la prise de conscience des acteurs, n'est cependant pas un déterminant de l'action des acteurs individuels, car les liens entre les impacts, positifs ou négatifs, et ces risques sont le plus souvent indirects et diffus. Il faut donc poursuivre ce dialogue entre les institutions financières publiques et les acteurs économiques et financiers privés pour peu à peu créer le bon niveau de compréhension des phénomènes et scénarios envisageables.

Thierry Blandinières, Directeur général de **InVivo**, présente l'engagement concret de son groupe en faveur de la biodiversité, qui comprend beaucoup d'expérimentations :

- 1 000 fermes pilotes en France ;
- plusieurs expériences qui ont démontré une possible réduction de 30% de l'usage de pesticides sans compromettre les rendements ;
- le potentiel de l'agriculture régénérative lui aussi démontré, sous réserve d'une rémunération du

carbone stocké dans les sols par les pratiques correspondantes ;

- un programme d'agriculture régénérative plus massif en préparation et qui devrait être lancé en 2023.

Cette efficacité passe largement par le digital et l'usage de data, commerciales et agronomiques : l'agriculture favorable à la biodiversité est une agriculture de précision pour gérer les intrants selon l'état des cultures. InVivo investit ainsi dans une start-up avec un logiciel dédié à l'analyse de la qualité des sols.

InVivo prépare aussi de nouvelles offres de services à ses coopératives membres et coopérateurs pour peu à peu transformer leurs pratiques.

Patrick Pouyanné, Président d'EpE et Président-Directeur général de TotalEnergies : Cette journée traduit la mission d'EpE, à savoir favoriser le dialogue entre experts, entreprises et monde de la finance. EpE avait d'ailleurs déjà lancé le dialogue autour du climat en 2015.

La biodiversité est un thème plus complexe que le climat, notamment car il ne se résumera pas en un seul critère ou un seul indicateur. On ne pourra pas le résumer en mesurant des tCO₂e. Les débats ont d'ailleurs convergé sur ce point. Cependant, cette complexité ne doit pas faire du sujet l'apanage des experts. Dans nos entreprises, l'enjeu est de faire en sorte que tous les collaborateurs soient conscients et prennent le sujet en charge. Chez TotalEnergies, nous avons consacré notre Journée Mondiale de l'Environnement cette année à la biodiversité sur le thème « Chacun d'entre nous peut y contribuer ».

La biodiversité est **un enjeu global et local**. Un enjeu **global** dont nous avons tous pris conscience, lié au changement d'usage des sols, à l'exploitation directe de certains organismes, au changement climatique. C'est également un enjeu **local**. Pour un industriel, il est important de mettre en œuvre des actions localement sur ses sites. Que ce soit sur nos sites existants ou dans nos projets, il faut amplifier nos actions sur nos sites. Je crois à la somme des actions locales, notamment sur nos sites industriels existants.

Le sujet du dialogue finance-entreprise est important. Nos investisseurs nous questionnent désormais, lorsque nous les rencontrons, sur ce que nous faisons et comment nous l'évaluons – comment eux peuvent l'évaluer.

12. Un « printemps silencieux » pour le système financier ? Vers une estimation des risques financiers liés à la biodiversité en France

D'où l'importance du **dialogue pour définir un cadre commun de reporting**. La TNFD aidera à définir ce cadre commun de reporting. Les équipes de Total-Energies regardent les versions successives de la TNFD. **Nous en attendons beaucoup et nous souscrivons à ce cadre**. Le sujet sera ensuite de déterminer **comment évaluer le progrès**, comment faire pour mieux prendre en compte la biodiversité, avec un jeu d'indicateurs pertinent et complet. Chez Total-Energies, nous travaillons aussi sur une **méthodologie locale**, le BISI (*Biodiversity Indicators for Site-based Impacts*). Mais ce sont des initiatives qu'il faudra travailler ensemble.

Je vois deux orientations possibles pour la suite :

- 1) Se donner un cadre de travail. On attend de la COP15 qu'elle donne un cadre global mais on ira au-delà. La question est de savoir quel cadre volontaire de zone d'exclusion nous nous donnerons, c'est-à-dire déterminer jusqu'où nous devons aller au-delà des cadres réglementaires en termes d'actions volontaires. Act4nature nous avait déjà engagés sur cette voie. Il faut le faire en tenant compte de la volonté de développement des acteurs locaux. Comment ces différents facteurs seront-ils associés, pondérés ? C'est à cela que nous travaillons déjà.
- 2) Comment mesurer les progrès faits, en évitant le caractère simpliste d'un indicateur trop simple. En entreprise, je sais que si l'on donne un indicateur, les équipes chercheront à l'optimiser. L'important est surtout le fond : il faut que les équipes locales comprennent ce qu'elles doivent faire, qu'elles se saisissent du sujet dans sa complexité.

J'ai bien reçu, en tant que Président d'EpE, les conclusions partagées par les participants de cette journée telles que les deux rapporteurs nous les ont restituées :

- **agir sans délai**. Ne pas attendre la TNFD pour agir. Act4nature a beaucoup aidé à une prise de conscience ainsi qu'au passage à l'action, continuons dans ce sens ;
- **le dialogue doit se poursuivre**. Il faut se mettre d'accord entre financiers et entreprises sur le cadre de reporting pour donner assez d'informations aux premiers pour juger du progrès des seconds ;
- il faut penser notre **planète avec ses limites**. L'homme doit éviter de l'impacter, restaurer ce qu'il impacte. Il peut enrichir la biodiversité par ses actions. Je vous donne l'exemple de l'Afrique où nous travaillons : des couloirs forestiers ont été détruits par l'homme pour

des raisons de subsistance, empêchant les chimpanzés de passer d'un massif à l'autre. La reconstitution de ces couloirs forestiers est clé et pourra enrichir la région. Ceci se fera avec les communautés locales. Ce peut être un moyen de progrès et de développement pour nous tous collectivement ;

- c'est **un sujet sur lequel nous apprenons avec humilité tous les jours**. C'est en partageant ces expériences, et en écoutant les points de vue différents des scientifiques, des experts, des ONG que nous progresserons.

Les échanges avec la salle confirment la volonté de tous de poursuivre des recherches, actions et travaux méthodologiques.

Nathalie Borgeaud, responsable pour la **TNFD** des relations avec les acteurs financiers, intervient ensuite pour suggérer qu'un *Consultation Group* français de la TNFD soit formé pour faciliter les échanges parmi la communauté française qui a largement démontré son intérêt pour le sujet et sa volonté d'avancer. La diversité des acteurs présents durant cette journée lui paraît appropriée pour que ce groupe ait un réel apport aux travaux de la TNFD.

Les participants échangent positivement sur cette perspective, qui élargirait l'audience des retours d'expérience et des réflexions méthodologiques des acteurs français, nombreux à être concrètement engagés, et qui permettrait de contribuer plus activement aux travaux de la TNFD et d'y être mieux entendus.

Au nom d'Entreprises pour l'Environnement et Finance for Tomorrow, **Claire Tutenuit** conclut sur la préparation d'un message à la TNFD et sur la reproduction régulière de rencontres telles que cette journée, à organiser par les deux associations.



CONCLUSION

Le colloque DEFi, Dialogue Entreprise – Finance sur les actions et solutions pour la nature a été organisé le 27 juin 2022 à l'initiative de membres français de la TNFD, pour :

- explorer une possible réponse française collective aux consultations en cours sur ce sujet ;
- explorer les pistes d'action pour que les décisions économiques et financières prennent mieux en compte la nature afin de la préserver, la restaurer et accroître les apports positifs du monde économique à la biodiversité ;
- rendre publics de nouveaux engagements d'entreprises.

Il a rassemblé près de 200 professionnels et experts issus d'entreprises industrielles et de services, du secteur financier, d'institutions scientifiques, de sociétés de conseil, d'ONG et de représentants des pouvoirs publics. Il a permis la présentation de nouveaux engagements d'acteurs économiques et suscité des échanges diversifiés et nourris autour de nombreux cas concrets.

À l'issue du colloque, les messages suivants ont été tirés des échanges.

1 – Un fort soutien au travail de la TNFD

Les acteurs présents apprécient et encouragent le travail de la TNFD, indispensable pour généraliser la prise en compte du sujet de la biodiversité par l'ensemble de la communauté financière et plus largement du monde économique, à l'instar de ce qui a été constaté pour le climat.

Les travaux de la TNFD auront en particulier un rôle très utile de définition et de clarification de concepts souvent utilisés tels que « capital naturel » ou « *nature-positive* » qui ont des acceptions diverses selon les acteurs.

C'est également un moyen de développer le dialogue entre entreprises et acteurs financiers autour de ces enjeux, de façon à améliorer la compréhension par les acteurs financiers des réalités du terrain et des difficultés méthodologiques résultant de la diversité même des situations.

Ce dialogue est indispensable pour que les acteurs économiques prennent conscience des enjeux, besoins et réalités concrètes des autres acteurs et les intègrent dans leurs pratiques.

2 – Directions de progrès, débats et questions ouverts

Quelques directions de progrès ont été identifiées ; les acteurs présents les ont reconnues comme importantes et ont exprimé la volonté de s'y engager.

- **La multiplicité des indicateurs est irréductible** dans le travail sur la nature (cinq pressions, nombreuses géographies et milieux, impacts indirects, risques...) ; les efforts de standardisation et d'agrégation parfois utiles à certaines décisions doivent s'accompagner d'analyse des limites de l'emploi de ces outils simplifiés.
- Les besoins des acteurs financiers tendent à favoriser des approches « **top-down** » ; or en matière de biodiversité l'expérience montre l'importance et l'intérêt des initiatives locales et actions opérationnelles sur le terrain, « **bottom-up** » ; ces actions pourraient utilement être reconnues par les acteurs financiers ; elles sont néanmoins plus difficiles à documenter et évaluer. Un équilibre doit être recherché entre ces deux approches.
- Nombre d'entreprises exercent des pressions significatives sur la biodiversité ordinaire même **hors des zones prioritaires** (critères L3) ; le focus exclusif des analyses sur ces zones prioritaires (E1-E4) risque de masquer des impacts significatifs (*ce mot est utilisé pour l'anglais « material »*) ; l'analyse de matérialité préalable à l'analyse détaillée pourrait concerner des couples pression-localisation à une échelle pertinente pour l'entreprise ; l'importance portée à la localisation des actifs ne devrait pas faire perdre de vue l'impact et la dépendance de l'ensemble de la chaîne de valeur.
- La prise en compte de la biodiversité devrait intégrer **les impacts sur les communautés locales** (y compris dans les pays développés) ; les aspects locaux, le dialogue avec l'ensemble des clients et parties prenantes sont importants dans la gestion des enjeux et ce afin que les solutions déployées soient durables.

- La recherche d'indicateurs précis, scientifiques, fiables et permettant d'identifier les impacts les plus significatifs ne doit pas se faire au détriment de l'applicabilité du reporting : un équilibre doit être recherché pour aboutir à des **outils robustes, actionnables et utilisables par les différents acteurs**.
- **Les attentes** des acteurs présents portent sur :
 - l'avancement de **scénarios prospectifs d'évolution par secteur** permettant d'appréhender les conséquences des actions et des trajectoires de retour à une biodiversité prospère ;
 - un **cadre de reporting** équilibré entre les besoins des financiers et le réalisme dans l'acquisition, la pertinence et la gestion des données par les acteurs du monde physique ;
 - des **objectifs mondiaux globaux** attendus de la COP15 dans lesquels inscrire leurs actions ou des objectifs plus locaux.

3 – Recommandations

3.1. L'ensemble des participants partagent le sentiment de **l'urgence de l'action** et recommandent à tous les acteurs de s'engager dans des actions opérationnelles dès à présent, avant même que le travail sur les méthodologies et indicateurs soit achevé ; ces actions concrètes enrichissent d'ailleurs le débat sur les indicateurs et méthodologies par l'observation des effets obtenus.

3.2. Les acteurs partagent la conviction que **climat et biodiversité** sont fortement interdépendants et connectés, et recommandent que les actions pour le climat, notamment les Solutions fondées sur la Nature, intègrent systématiquement les effets positifs ou négatifs sur la biodiversité qu'elles peuvent avoir ; l'intégration entre les cadres de la TNFD, de la TCFD et des travaux de normalisation doit être recherchée pour éviter de multiplier les cadres de reporting.

3.3. Les acteurs estiment qu'une voie de progrès pour résoudre la difficile question des indicateurs consiste à développer des **approches sectorielles**, chaque secteur pouvant être caractérisé par des problématiques significatives spécifiques ; les travaux de normalisation (EFRAG) et réglementation (CSRD, taxonomie) peuvent en particulier avancer utilement dans cette direction ; l'intention affichée dans la version 0.2 dans cette direction paraît répondre à cette recommandation.

3.4. Conscients des risques de standardisation des actions que peut présenter l'usage systématique d'indicateurs simples ou standardisés, standardisation qui peut elle-même réduire la biodiversité, les acteurs recommandent d'assurer un **suivi scientifique des effets** des mesures de gestion découlant de ces indicateurs.

3.5. L'action volontaire des entreprises, dont l'application du cadre de la TNFD, est indispensable dans des premières phases d'apprentissage collectif ; elle ne peut suffire à transformer les pratiques du monde économique ; les participants appellent de leurs vœux une **planification co-construite avec les pouvoirs publics** à différents niveaux (mondiaux avec COP15, régionaux, nationaux et locaux).

3.6. L'utilisation du reporting extra-financier par les acteurs financiers est aujourd'hui axée sur la valeur d'entreprise et donne un poids important à l'analyse des risques par rapport à celle des pressions. Les participants recommandent un rééquilibrage de ces deux approches qui donnerait plus d'importance à la **divul-gation sur la contribution des entreprises à chaque pression sur la biodiversité** et aux risques physiques, de transition, de réputation ou systémiques qui en découlent.

En conclusion, la question «qu'est-ce qui empêche chaque acteur de faire plus ?» a été posée. Même si des incertitudes sur les outils et méthodes demeurent, la mobilisation conduit à un travail de longue haleine, et devrait susciter des expérimentations locales dans les entreprises, des innovations, des incubateurs de solutions pour développer de nouveaux business models et un dialogue itératif entre entreprises du monde physique et acteurs financiers.

Les participants ont convenu de la richesse et de l'intérêt du dialogue entre les acteurs, entreprises, acteurs financiers, pouvoirs publics, ONG et autres parties prenantes que conduit la TNFD au niveau global. Ils souhaitent poursuivre le dialogue engagé ce jour et constituer ensemble un **French TNFD Consultation Group** qui pourrait faire partie du réseau en cours de constitution par la TNFD et contribuer ainsi dans la durée aux travaux de celle-ci. Ils demandent à Finance for Tomorrow et Entreprises pour l'Environnement de faire les démarches en ce sens. Le *Consultation Group* français a été créé en septembre 2022.

Remerciements

Cette brochure est issue du colloque DEFi, Dialogue Entreprise – Finance, solutions et actions pour la nature, organisé conjointement par Entreprises pour l'Environnement (EpE) et Finance for Tomorrow (désormais Institut de la Finance Durable), qui s'est tenu le 27 juin 2022 et a rassemblé les principaux acteurs français dans les domaines de la finance et de la biodiversité.

Les deux associations tiennent à remercier les mécènes de l'événement : AXA, BNP Paribas, Caisse des Dépôts, EDF, Engie, InVivo, Kering, LVMH, Séché Environnement, Société Générale, TotalEnergies et Veolia.

Sont remerciés également les représentants des entreprises membres d'EpE et Finance for Tomorrow qui ont partagé leurs expériences et participé aux réunions de travail ainsi que les scientifiques et représentants des pouvoirs publics ou d'associations.

Les deux associations remercient les intervenants et animateurs de leurs contributions reproduites dans cette publication, les étudiants pour leur prise de notes, ainsi que leurs collaborateurs pour l'organisation de la manifestation et la préparation de ces Actes :

Luc Abbadie, Elizabeth Aceituno, Elie Altman, Annie Aujon-Aleksy (agence octobre-novembre), Pauline Becquey, Thierry Blandinières, Christophe Bordin, Nathalie Borgeaud, Gérard Bos, Sylvain Boucherand, Delphine Bourloton, Pierre-Yves Burlot, Marie-Anne Brun, Camille Buewaert, Cécile Cabanis, Antoine Cadi, Laureen Calcat, Anne-Sophie Chelbaya, Bernard Chevassus-au-Louis, Frédérique Chlous, Laurent Clerc, Cécile de Coincy, Adrien Comte, Coralie Corberand, Audrey Coreau, Denis Couvet, Marguerite Culot-Horth, Thierry Déau, Margot Defoort Levkov, Karen Degouve, Christine Deneriaz, Frédéric Denhez, Jean-Baptiste Dollé, Charles Dufey, Pauline Faller, Elsa Favrot, Fabio Ferrari, Estelle Finidori, Bonaventure Fontanier, Pierre Forestier, Benoît Galaup, Alexis Gazzo, Sylvie Gillet, Aurélien Girault, Sylvie Goulard, Alexia Grimaud, Edit Kiss, Rachel Kolbe Semhoun, Michèle Lacroix, Nathalie de La Falaise, David Laurent, Pauline Lemenicier, Justine Levine-Abile, Nathalie Lhayani, Victor Lime, Camille Maclet, Eliza Mahdavy, Roxane Martinent, Julie Mary, Jean-François Mathieu, Jean-Pierre Maugendre, Nadine McCormick, Elodie Milleret, Guillaume Neveux, Luc Olivier, Lise Pagerie, Jean-Guillaume Péladan, Laurent Piermont, Noemi Popelin, Stanislas Pottier, Robert-Alexandre Poujade, Patrick Pouyanné, Gautier Queru, Fabien Quétier, Catherine Remy, Arthur Ressegaire, Baptiste Salzer, Eric Schoumsky, Karim Selouane, Antoine Sire, Patrick Sochnikoff, Sébastien Soleille, Hélène Soubelet, Céline Soubranne, Roslyn Stein, Sophie Tremolet, Claire Tutenuit, Géraldine Vallejo, Stéphane Voisin.

À propos d'EpE

L'Association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), créée en 1992, rassemble une soixantaine de grandes entreprises françaises et internationales qui échangent leurs bonnes pratiques et travaillent ensemble à mieux intégrer l'environnement à leurs stratégies et à leurs opérations. Sa raison d'être, **une seule planète et un monde prospère**, résume la volonté de ses membres de conduire leur propre transition écologique et celle de la société et de construire un développement économique compatible avec les limites de la planète et socialement accepté, voire désiré. L'association est le partenaire français du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Les publications d'Entreprises pour l'Environnement sont disponibles sur :
<http://www.epe-asso.org/publications-rapports/>

À propos de l'Institut de la Finance Durable

L'Institut de la Finance Durable (IFD), branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition énergétique et environnementale. L'IFD a été créé en octobre 2022 et prend la suite de Finance For Tomorrow. Il rassemble les plus de 200 membres de Paris EUROPLACE, acteurs financiers, entreprises, cabinets d'audit et de conseil, fournisseurs de données, think-tanks, fintechs mais aussi les pouvoirs publics et superviseurs, pour fédérer et amplifier les actions engagées par les institutions de la place de Paris en matière de finance verte et durable et accompagner la transformation de l'économie.
<https://institutdelafinancedurable.com/>



BNP PARIBAS



LVMH

